



PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DE LA
ZONE
AGRICOLE
du territoire de la MRC de Bécancour

Rapport final
6 mai 2010

Photo de la page couverture : Jean-Louis Belilse

Équipe de réalisation

Comité PDZA

Guy Armand, administrateur, syndicat de base de l'UPA – Région Bécancour
Claude Beaudoin, maire, MRC de Bécancour
*Louis Bergeron, président, syndicat de base de l'UPA – Région Bécancour
François Bélisle, administrateur, syndicat de base de l'UPA – Région Bécancour
*Jean-Louis Bélisle, président de la commission d'aménagement, MRC de Bécancour
Laval Dubois, directeur général et secrétaire trésorier, MRC de Bécancour
*Daniel Habel, président, syndicat de secteur de l'UPA – Seigneurie de Deschaillons
*Mario Lyonnais, préfet suppléant, MRC de Bécancour
Claude Mailhot, administrateur, syndicat de base de l'UPA – Région Bécancour
Stéphane Neault, administrateur, syndicat de secteur de l'UPA – Seigneurie de Deschaillons
David Ouimet, citoyen, MRC de Bécancour
*Laurent Paré, représentant forêt au Carrefour agroalimentaire et forêt du CLD
Guy Richard, représentant de ville de Bécancour
*Maurice Richard, préfet, MRC de Bécancour

* membres du comité de gestion

Coordonnateur du projet-pilote

Michel Côté, responsable de l'aménagement, MRC de Bécancour

Soutien technique

Pierre Bouffard, aménagiste, Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic
Chantal Duford, conseillère régionale, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAMROT
Sonia Dumoulin, conseillère en aménagement et développement rural, Direction régionale du Centre-du-Québec du MAPAQ
Stéphane Laroche, géomaticien, MRC de Bécancour
Martin LeBlanc, directeur du service d'aménagement et d'environnement, Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec
Natacha Desnoyers, directrice générale, CDAFCQ
Julie Dubois, chargée de projet, CDAFCQ
Mario Roy, conseiller en transformation alimentaire, MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec
France Trudel, directrice, service de mise en marché, Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec
Sophie Veilleux, conseillère en développement rural, CLD de la MRC de Bécancour

Ont également participés :

Jean-François Grimard, administrateur, syndicat de secteur de l'UPA – Seigneurie de Deschaillons
Guillaume Lemay-Lupien, stagiaire en aménagement, MRC de Bécancour
Alexandre Ollive, agent de développement territorial, MRC de Bécancour
David Proulx, ingénieur forestier, MRC de Bécancour
Marie-Pier Veillette, stagiaire en aménagement, MRC de Bécancour
Mario Gagné, représentant de ville de Bécancour
Nathalie Bélanger, cartographe
Francine Mercier, secrétariat et édition

Table des matières

CHAPITRE 1	- 13 -
1 CONTEXTE	- 13 -
1.1 DÉFINITION	- 13 -
1.2 OBJECTIFS GÉNÉRAUX	- 13 -
CHAPITRE 2	- 15 -
2 CADRE DE RÉALISATION DU PROJET	- 15 -
2.1 UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	- 15 -
2.2 UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE.....	- 15 -
2.3 UNE DÉMARCHE CENTRÉE SUR L'AGRICULTURE.....	- 15 -
2.4 UNE DÉMARCHE COMBINANT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT.....	- 16 -
2.5 UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE.....	- 16 -
CHAPITRE 3	- 18 -
3 DÉMARCHE	- 18 -
CHAPITRE 4	- 20 -
4 VISION STRATÉGIQUE	- 20 -
CHAPITRE 5	- 22 -
5 PORTRAIT ET DIAGNOSTIC	- 22 -
5.1 TERRITOIRE.....	- 22 -
5.1.1 Géographie.....	- 22 -
5.1.2 Caractéristiques des sols	- 22 -
5.2 OCCUPATION DU TERRITOIRE	- 25 -
5.2.1 Population et peuplement.....	- 25 -
5.2.2 Modes d'occupation du territoire	- 29 -
5.2.3 Secteur agricole.....	- 31 -
5.2.3.1 Zone agricole	- 31 -
5.2.3.2 Nombre de fermes.....	- 33 -
5.2.3.3 Structure de propriété.....	- 33 -
5.2.3.4 Relève agricole identifiée.....	- 36 -
5.2.3.5 Statut : temps plein et partiel.....	- 37 -
5.2.3.6 Importance de la main-d'œuvre.....	- 39 -
5.2.3.7 Superficie totale des exploitations agricoles.....	- 40 -
5.2.3.8 Superficie des exploitations agricoles.....	- 41 -
5.2.3.9 Usages du sol.....	- 42 -
5.2.3.10 Productions animales.....	- 44 -
5.2.3.11 Productions végétales	- 49 -
5.2.3.12 Productions horticoles	- 53 -
5.2.3.13 Terres agricoles en friche	- 58 -
5.2.3.14 Capital, revenus et dépenses agricoles.....	- 61 -
5.2.3.15 Étalement des revenus	- 62 -
5.2.3.16 Activités agricoles en zone blanche	- 63 -
5.2.4 Secteur forestier	- 66 -

5.2.4.1	Répartition du couvert forestier	- 66 -
5.2.4.2	Groupements d'essences.....	- 68 -
5.2.4.3	Érablières	- 70 -
5.2.4.4	Revenus.....	- 71 -
5.2.5	Modes d'urbanisation	- 72 -
5.2.5.1	Urbanisation résidentielle.....	- 72 -
5.2.5.2	Urbanisation commerciale et industrielle.....	- 79 -
5.2.5.3	Infrastructures d'utilité publique.....	- 81 -
5.2.6	Principaux éléments de contexte favorables	- 85 -
5.2.7	Principaux éléments de contexte défavorables	- 85 -
5.3	DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	- 87 -
5.3.1	Transformation agroalimentaire	- 87 -
5.3.2	Distribution.....	- 89 -
5.3.3	Commercialisation.....	- 90 -
5.3.3.1	Hôtels - Restaurant - Institution	- 90 -
5.3.3.2	Lieux de vente	- 93 -
5.3.4	Agrotourisme.....	- 96 -
5.3.5	Secteur agroforestier.....	- 99 -
5.3.6	Secteur agrotouristique.....	- 100 -
5.4	PRÉSERVATION DU TERRITOIRE	- 101 -
5.4.1	Cours d'eau.....	- 101 -
5.4.2	Milieux humides.....	- 104 -
5.4.3	Flore et boisés exceptionnels	- 107 -
5.4.4	Faune	- 109 -
CHAPITRE 6	- 111 -
6	PLAN D'ACTION	- 111 -
6.1	THÈME : OCCUPATION DU TERRITOIRE.....	- 113 -
6.1.1	Sous-thème : Occupation agricole.....	- 113 -
6.1.2	Sous-thème : Occupation forestière.....	- 134 -
6.1.3	Sous-thème : Urbanisation.....	- 138 -
6.2	THÈME : DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	- 146 -
6.2.1	Sous-thème : Production.....	- 146 -
6.2.2	Sous-thème : transformation.....	- 152 -
6.2.3	Sous-thème : Distribution et Commercialisation	- 155 -
6.3	THÈME : PRÉSERVATION DU TERRITOIRE	- 158 -
6.3.1	Sous-thème : L'eau	- 158 -
6.3.2	Sous-thème : Énergie et agroénergie.....	- 163 -
6.3.3	Sous-thème : Paysage.....	- 166 -
CHAPITRE 7	- 168 -
7	SUIVI ET ÉVALUATION	- 168 -
7.1	SUIVI.....	- 168 -
7.1.1	Comité de suivi.....	- 168 -
7.1.2	Mode d'évaluation	- 168 -
7.2	RECOMMANDATIONS.....	- 169 -
7.2.1	Modifications législatives	- 169 -
7.2.2	Mise en œuvre (ressources humaines et financières)	- 172 -
7.2.2.1	Ressource dédiée	- 172 -

7.2.2.2 Fonds d'aide	- 172 -
CHAPITRE 8	- 173 -
8 DOCUMENTS CONSULTÉS	- 173 -
ANNEXE 1 : PROTOCOLE D'ENTENTE DÉCISIONNEL ENTRE LA MRC ET LES SYNDICATS DE L'UPA.....	- 177 -
ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHÈSE DES MOYENS	- 187 -
ANNEXE 3 : GLOSSAIRE.....	- 193 -
ANNEXE 4 : COMMUNICATIONS SUR LE PDZA	- 197 -

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA MRC ENTRE 1991 ET 2006.....	- 26 -
TABLEAU 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE GROUPE D'ÂGE	- 27 -
TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES ENTRE 1991 ET 2006	- 27 -
TABLEAU 4 : PERSPECTIVES DU NOMBRE DE MÉNAGES PRIVÉS ET NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE.....	- 28 -
TABLEAU 5 : SUPERFICIES SELON LES MODES D'OCCUPATION	- 29 -
TABLEAU 6 : OCCUPATION AGRICOLE DU TERRITOIRE.....	- 31 -
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS AGRICOLES	- 35 -
TABLEAU 8 : PROPORTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS SELON L'ÂGE MOYEN EN 2006 ET 2001.....	- 36 -
TABLEAU 9 : RELÈVE AGRICOLE IDENTIFIÉE SELON LEUR CATÉGORIE D'ÂGE	- 36 -
TABLEAU 10 : SOURCE PRINCIPALE DE REVENUS DE LA RELÈVE AGRICOLE IDENTIFIÉE.....	- 37 -
TABLEAU 11 : STRATÉGIES D'ÉTABLISSEMENT UTILISÉES	- 37 -
TABLEAU 12 : PROPORTION DES EXPLOITANTS SELON LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL CONSACRÉ À LA FERME	- 37 -
TABLEAU 13 : EXPLOITANTS AYANT DÉCLARÉ DU TRAVAIL NON AGRICOLE RÉMUNÉRÉ NON RELIÉ À L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	- 38 -
TABLEAU 14 : RÉPARTITION, EN POURCENTAGE, DES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2005.....	- 39 -
TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES EMPLOIS DU SECTEUR PRIMAIRE SELON LES ZONES GÉOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE EN 2008	- 39 -
TABLEAU 16 : MAIN-D'ŒUVRE EMBAUCHÉE PAR CATÉGORIE, PAR MUNICIPALITÉ.....	- 40 -
TABLEAU 17 : FERMES CLASSÉES SELON LA SUPERFICIE AGRICOLE TOTALE EN 2006.....	- 41 -
TABLEAU 18 : ÉVOLUTION DES MODES D'OCCUPATION AGRICOLES DE LA ZONE AGRICOLE DÉSIGNÉE.....	- 43 -
TABLEAU 19 : RÉPARTITION DES TYPES DE FERME D'ÉLEVAGE DE 1996 À 2006.....	- 44 -
TABLEAU 20 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE TRADITIONNEL ENTRE 1961 ET 2006.....	- 45 -
TABLEAU 21 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES D'ÉLEVAGE DE CRÉNEAU ET EN ÉMERGENCE....	- 47 -
TABLEAU 22 : FERMES CLASSÉES SELON LES GRANDES CULTURES.....	- 51 -
TABLEAU 23 : FERMES CLASSÉES SELON LES CULTURES FOURRAGÈRES	- 51 -
TABLEAU 24 : PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIOLOGIQUES DANS LA MRC DE BÉCANCOUR	- 52 -
TABLEAU 25 : PRODUCTIONS VÉGÉTALES TRANSGÉNIQUES DANS LA MRC DE BÉCANCOUR	- 52 -
TABLEAU 26 : FERMES CLASSÉES SELON LES CULTURES DE FRUITS ET PETITS FRUITS	- 53 -
TABLEAU 27 : FERMES CLASSÉES SELON LES CULTURES (LÉGUMES).....	- 57 -
TABLEAU 28 : FERMES CLASSÉES SELON LES PRODUITS DE SERRE.....	- 58 -
TABLEAU 29 : PROPORTION DU PEUPLEMENT FORESTIER ORIGINAIRE DE FRICHES	- 59 -
TABLEAU 30 : IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE.....	- 61 -
TABLEAU 31 : PROPORTION DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉVALUATION FONCIÈRE UNIFORMISÉE DES MUNICIPALITÉS EN 2009.....	- 62 -
TABLEAU 32 : FERME CLASSÉES SELON LES REVENUS AGRICOLES BRUTS TOTAUX EN 2006.....	- 63 -
TABLEAU 33 : UTILISATION AGRICOLE DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (PU).....	- 64 -
TABLEAU 34 : UTILISATION AGRICOLE DANS LES PARCS INDUSTRIELS	- 65 -
TABLEAU 35 : DÉCISIONS RENDUES POUR DES USAGES NON AGRICOLES.....	- 65 -
TABLEAU 36 : MOYENNE DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PAR MUNICIPALITÉ EN 2005.....	- 67 -
TABLEAU 37 : MOYENNE DE LA SUPERFICIE DES BOISÉS DE FERME PAR MUNICIPALITÉ	- 68 -
TABLEAU 38 : RÉPARTITION DES GROUPEMENTS D'ESSENCES	- 69 -
TABLEAU 39 : POTENTIEL FORESTIER EN FONCTION DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION.....	- 69 -
TABLEAU 40 : RÉPARTITION DES CLASSES DE GRANDEUR D'ÉRABLIÈRES	- 70 -
TABLEAU 41 : REVENUS PROVENANT DE LA VENTE DE PRODUITS FORESTIERS EN 2006	- 72 -
TABLEAU 42 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES SUR LE TERRITOIRE	- 75 -

TABLEAU 43 : NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE ACCORDÉ EN ZONE BLANCHE...	- 76 -
TABLEAU 44 : NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE ACCORDÉ EN ZONE VERTE	- 76 -
TABLEAU 45 : NOMBRE DE DEMANDES ET DÉCISIONS D’AUTORISATION À DES FINS RÉSIDEN- TIELLES DEPUIS 1998.....	- 77 -
TABLEAU 46 : NOMBRE DE DEMANDES ET DÉCISIONS D’AUTORISATION À DES FINS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES.....	- 79 -
TABLEAU 47 : NOMBRE DE DEMANDES ET DÉCISIONS D’AUTORISATION À DES FINS D’UTILITÉ PUBLIQUE	- 81 -
TABLEAU 48: LIEUX D’APPROVISIONNEMENT ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE.....	- 83 -
TABLEAU 49 : RÉPARTITION DES EMPLOIS EN TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC DE BÉCANCOUR.....	- 88 -
TABLEAU 50 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BÉCANCOUR	- 89 -
TABLEAU 51 : RÉPARTITION DES RESTAURANTS ET CASSE-CROUTES PAR MUNICIPALITÉ	- 90 -
TABLEAU 52 : RÉPARTITION DES GARDERIES PAR MUNICIPALITÉ	- 91 -
TABLEAU 53 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BÉCANCOUR	- 92 -
TABLEAU 54 : RÉPARTITION DES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BÉCANCOUR	- 93 -
TABLEAU 55 : RÉPARTITION DES ÉPICERIES SUR LE TERRITOIRE.....	- 94 -
TABLEAU 56 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE COMMERCES AU DÉTAIL PAR MUNICIPALITÉ	- 95 -
TABLEAU 57 : RÉPARTITION DE L’OFFRE AGROTOURISTIQUE PAR MUNICIPALITÉ	- 96 -
TABLEAU 58 : RÉPARTITION DE L’OFFRE TOURISTIQUE RURALE	- 97 -
TABLEAU 59 : RÉPARTITION DES ATTRAITS AGROTOURISTIQUE	- 98 -
TABLEAU 60 : TYPES DE MILIEUX HUMIDES DU TERRITOIRE	- 105 -

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE DÉSIGNÉE (CPTAQ)	- 32 -
GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES ENTRE 1961 ET 2006.....	- 33 -
GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	- 34 -
ENTRE 2000 ET 2009	- 34 -
GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 2000 ET 2009	- 42 -

Liste des cartes

Carte 1	Présentation des MRC-pilotes
Carte 2	Localisation du territoire
Carte 3	Types de sol
Carte 4	Potentiels des terres (ARDA)
Carte 5	Unités thermiques maïs par municipalité
Carte 6	Densité de population
Carte 7	Population de la MRC par municipalité
Carte 8	Analyse centrographique du territoire
Carte 9	Utilisation du sol
Carte 10	Zonage agricole
Carte 11	Exploitations agricoles enregistrées
Carte 12	Élevages traditionnels
Carte 13	Élevages en émergence ou de créneau
Carte 14	Potentiel horticole
Carte 15	Répartition des cannebergières et potentiel du sol
Carte 16	Localisation des terres en friches
Carte 17	Établissement résidentiel du territoire
Carte 18a	Demande d'autorisation résidentielle (non rattachée à une terre)
Carte 18b	Demande d'autorisation résidentielle (rattachée à une terre)
Carte 19	Établissements commerciaux et industriels du territoire
Carte 20	Infrastructures d'utilité publique
Carte 21	Agrotourisme
Carte 22	Réseau hydrographique et bassins versants
Carte 23	Milieus humides
Carte 24	Répartition de la population faunique du territoire

Acronymes

AFBF :	Agence forestière des Bois-Francs
CAAAQ :	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, aussi appelée Commission Pronovost
CDAFCQ :	Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec
CLD :	Centre local de développement
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRRNT :	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
FFGGUL :	Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval
FSTD :	Fonds de soutien aux territoires en difficulté
LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTAA :	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
RCI :	Règlement de contrôle intérimaire
REA :	Règlement sur les exploitations agricoles
SADC :	Société d'aide au développement des communautés
SPIPB :	Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour
UPA :	Union des producteurs agricoles

CHAPITRE 1

1 CONTEXTE

Le 6 mars 2008, le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M. Laurent Lessard, lançait des chantiers de travail donnant suite au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ). Parmi ceux-ci, un chantier vise la préparation d'un Guide gouvernemental d'élaboration d'un **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**. Pour ce faire et comme préalable huit (8) Municipalités régionales de comté (MRC) ont été invitées à participer à un projet pilote de confection d'un PDZA afin de faciliter la rédaction de ce guide destiné à la mise en place de PDZA dans l'ensemble des MRC et Communautés métropolitaines du Québec (carte 1).

Le 21 août 2008, le Ministre de l'Agriculture du Québec annonçait que la MRC de Bécancour était l'une des premières à être retenue au Québec pour élaborer un projet pilote de plan de développement de la zone agricole, en raison de sa représentativité des secteurs agricoles et agroforestiers, de sa situation géographique et du contexte particulier et élevé de concertation prévalent sur ce territoire. Il est à souligné que la MRC de Bécancour avait déjà, à ce moment, amorcé une réflexion sur la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole via le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD). L'autorisation d'un projet-pilote dans la MRC s'insérait donc dans une démarche attendue par les acteurs du milieu.

1.1 DÉFINITION

Pour la MRC de Bécancour, un plan de développement de la zone agricole peut se définir comme étant un outil concerté de planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole et forestier de la MRC. Il prend son appui sur la réalisation d'un diagnostic, le partage d'une vision commune et l'identification d'actions et d'acteurs permettant la mise en œuvre du plan autour de divers axes de développement répondant aux réalités régionales et locales s'inscrivant en complémentarité avec les autres démarches de planification qui sont réalisées dans la région et dans la MRC.

1.2 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La mise en œuvre de ces plans de développement poursuit les principaux objectifs suivants :

1. favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la foresterie;
2. mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières;
3. promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture et à la forêt;
4. contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;
5. favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

CHAPITRE 2

2 CADRE DE RÉALISATION DU PROJET

Suivant l'appropriation des objectifs et des mandats du dossier, les partenaires au projet ont convenu d'établir des balises visant à encadrer le processus d'élaboration du PDZA de la MRC de Bécancour.

2.1 UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La réalisation d'une démarche volontaire de planification de la zone agricole du territoire nécessite une étroite collaboration entre les principaux acteurs concernés: les élus et la population, les producteurs et leurs représentants, ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Plusieurs partenaires ont également été invités à participer de manière *ad hoc* en amont de cet exercice.

Le suivi de l'état d'avancement du dossier par la population constitue également une activité importante. Aussi, suite à l'adoption du premier rapport d'étape par le conseil des maires en mai dernier, la MRC et ses partenaires ont procédé à une tournée d'information et de consultation auprès de la population. Trois soirées d'information ont été tenues sur le territoire de la MRC, auxquelles ont assistées plus de 200 personnes.

2.2 UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE

Le propre d'un projet-pilote est d'explorer de nouvelles avenues, de proposer des approches novatrices, parfois même de remettre en question certaines manières de faire. Or, le changement, peut légitimement susciter certaines craintes. Les partenaires ont donc convenu que la vision, les objectifs et les moyens proposés doivent faire l'objet d'un consensus, c'est-à-dire d'une approbation formelle de la MRC et des instances de l'UPA impliquées dans la démarche, soit les syndicats de base de la région de Bécancour et de la Seigneurie de Deschaillons.

Un protocole de mise en œuvre du PDZA intégrant ces principes est joint en annexe (annexe 1).

2.3 UNE DÉMARCHE CENTRÉE SUR L'AGRICULTURE

L'objectif principal de la démarche est de favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole centrée sur l'agriculture et la foresterie. Une réflexion sur la multifonctionnalité du territoire et de l'agriculture est également attendue.

La zone agricole de la MRC de Bécancour recouvre la quasi-totalité de son territoire. La diversité et la dispersion des usages, qui caractérisent fortement le territoire de la MRC, exigent un cadre cohérent d'intervention visant à préserver et à développer le rôle primordial que joue l'agriculture non seulement dans le développement du territoire mais dans son organisation. La MRC et ses partenaires sont en effet d'avis que l'agriculture et la foresterie sont des composantes majeures et fédératrices du territoire, nécessitant une planification audacieuse et partagée par l'ensemble des principaux acteurs de l'aménagement et du développement du territoire. Le plan de développement de la zone agricole doit donc satisfaire les exigences d'une agriculture et d'une foresterie variées et dynamiques, auxquelles s'articulent les nouvelles territorialités rurales.

2.4 UNE DÉMARCHE COMBINANT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

L'aménagement du territoire vise à établir les règles encadrant l'occupation du territoire agricole de manière à permettre l'exploitation optimale de ses ressources, dans un souci constant de cohabitation harmonieuse des différents usages et d'atténuation des pressions sur les milieux jugés plus sensibles.

Ces règles seules ne suffisent cependant pas. Comme le souligne le président de l'UPA, Christian Lacasse, le meilleur rempart à la conversion des terres à des fins d'usages non agricoles est le développement des activités agricoles¹. Le développement de l'agroalimentaire et de la foresterie est également recherché. Des mesures concrètes d'action sont aussi nécessaires à la pleine réalisation des objectifs définis dans le PDZA.

2.5 UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE

Le PDZA de la MRC de Bécancour est une démarche de planification évolutive. À une planification complète, recommencée à échéance fixe (tous les cinq (5) ans dans le cadre, par exemple, d'un schéma d'aménagement et de développement), la MRC de Bécancour et ses partenaires optent pour une démarche à géométrie variable, chaque volet avançant à un rythme qui lui est propre, et sujette à des modifications et à des changements ultérieurs d'orientation, selon les opportunités et les contraintes qui n'auraient pas ou ne pouvaient pas être identifiés au départ. Une planification de ce type permet donc de s'adapter aux réalités changeantes des territoires. Le plan d'action est, dans cette optique, susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la mise en oeuvre. Cette évolution sera conduite selon deux (2) modalités.

- a) Comité de veille (révision continue)
un comité de veille, formé de professionnels de la MRC, de l'UPA, du MAPAQ et du MAMROT, assurera une veille stratégique et formulera des recommandations aux instances décisionnelles concernées. Ce comité devrait se réunir au moins 2 fois l'an.

¹ Source : Éditorial "L'agriculture rempart à l'étalement urbain". La Terre de Chez Nous, semaine du 11 février 2010.

- b) Révision globale périodique
une révision globale du PDZA est également prévue de façon périodique (5 ans) afin d'évaluer et de réviser la démarche dans son ensemble.

CHAPITRE 3

3 DÉMARCHE

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est une démarche stratégique concertée qui, s'appuyant sur une caractérisation détaillée du territoire, cible les interventions prioritaires pour des horizons variant de cinq (5) à dix (10) ans, évalue les ressources nécessaires pour les réaliser et assure le suivi de leur mise en oeuvre.

Cette démarche prévoit cinq (5) grandes étapes de conception et de réalisation.

1. Établissements des partenariats

Un plan, aussi bien conçu soit-il, n'est rien sans la volonté des intéressés de s'y engager et d'en assurer la conception et la mise en oeuvre.

Dans cette perspective, les principaux intervenants des milieux agricole et municipal ont été conviés à participer à sa conception dès l'amorce de la démarche. Ainsi, la réalisation du PDZA de la MRC de Bécancour a été confiée à un comité formé de représentants des deux syndicats de secteur de l'UPA du territoire de la MRC (région de Bécancour et Seigneurie de Deschaillons) et de représentants de la MRC.

Des représentants du MAPAQ et du MAMROT siègent également à ce comité.

Plusieurs partenaires ont également été interpellés à certains moments du processus en fonction de leur expertise et de leur intérêt. C'est le cas notamment de la Corporation de développement agroalimentaire du Centre-du-Québec, du CLD de la MRC de Bécancour et de l'Agence forestière des Bois-Francs.

2. Définition d'une vision stratégique

La vision stratégique projette l'image globale du territoire qui se profile à l'horizon de la démarche de planification. Elle annonce les intentions des partenaires quant à ce qu'ils entendent atteindre à travers la démarche de planification. Cette vision assure la cohérence des mesures proposées au plan d'action.

3. Portrait et diagnostic

Le portrait offre une image factuelle et souligne les tendances d'évolution du territoire de la MRC de Bécancour, de son agriculture, de sa foresterie et de ses modes d'urbanisation.

Le diagnostic fait état des forces, des faiblesses, des opportunités et des contraintes propres à chacun des thèmes à l'étude.

La réalisation d'une caractérisation répond à la volonté de la MRC et de ses partenaires de disposer d'une connaissance approfondie et actualisée du territoire agricole, et d'évaluer la contribution de l'agriculture à la gestion de l'espace.

Cette étude doit constituer également un outil d'aide à la décision pour les élus et conduire à l'élaboration des pistes d'actions concrètes et applicables sur le terrain.

4. Plan d'action

Le plan de développement de la zone agricole vise à assurer, par des mesures adéquates, la pérennité des activités agricoles et forestières sur le territoire et, surtout, à identifier des pistes d'actions concrètes et adaptées pour stimuler le développement d'une agriculture viable et diversifiée, autour de laquelle pourront graviter d'autres modes de mise en valeur.

5. Évaluation et suivi

Le processus de planification doit mener à des actions concrètes mais également intégrer une évaluation des changements et des progrès accomplis. Afin d'assurer un contrôle adéquat de la pertinence et de l'efficacité des actions proposées, un programme de suivi de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs est défini.

Ce programme permettra le suivi de l'exécution des projets, assurera le respect des échéanciers ou le rééquilibrage de ceux-ci lorsque requis. La rédaction de rapports périodiques sur la mise en œuvre des actions avec des indicateurs sera aussi réalisée afin d'éclairer les porteurs de la démarche sur les résultats atteints et les correctifs à apporter, au besoin.

CHAPITRE 4

4 VISION STRATÉGIQUE

La MRC de Bécancour et les syndicats de base de l'UPA de son territoire – Région de Bécancour et Seigneurie de Deschaillons – définissent une vision stratégique traduisant leur volonté commune de développer et de mettre en valeur la zone agricole du territoire de la MRC. Cette vision s'énonce ainsi :

*Le PDZA de la MRC de Bécancour vise à promouvoir une **occupation dynamique du territoire** centrée sur son agriculture et de sa foresterie, dont est reconnue la multifonctionnalité, qui assure **une production et une attraction accrue de richesses**, dans un souci affirmé de **cohabitation harmonieuse et de complémentarité des multiples usages** du territoire, pour contrer les tendances de dévitalisation du territoire, et dans le respect des milieux les plus sensibles de ce dernier.*

L'occupation dynamique du territoire se traduira notamment :

- des productrices et des producteurs qui y pratiquent une agriculture et une foresterie plurielles, durables, compétitives et multifonctionnelles;
- par l'expansion des activités de plein air (par exemple la chasse, la pêche, l'interprétation de la nature et les randonnées) et de l'agrotourisme;
- des outils permettant d'occuper le territoire de façon dynamique, de manière à assurer sa vitalité et sa prospérité par une exploitation harmonieuse de la zone agricole, dont la gestion de certains aspects est confiée à la MRC et ses partenaires sur la base d'une entente avec la CPTAQ.

La production et l'attraction accrues de richesse s'appuient sur :

- la transformation alimentaire comme avenue de développement pour les exploitations agricoles qui, collectivement ou individuellement, s'y intéressent pour générer des revenus additionnels dans leur entreprise;
- la commercialisation en circuits courts;
- la mise en place d'outils de développement.

La cohabitation harmonieuse et la complémentarité des usages promues par cette vision s'appuient sur :

- l'intégration des principes du développement durable dans les outils d'aménagement et de développement;
- l'encadrement de l'urbanisation diffuse de manière à satisfaire la demande de la société pour ce type d'établissement sans déstructurer le territoire agricole;
- l'adaptation des pratiques agricoles aux caractéristiques naturelles du territoire par le biais d'ententes entre les producteurs et la MRC plutôt que par l'application de règlements.

- l'importation des nouveaux modèles et outils urbanistiques (notamment, urbanisme agricole)

Les orientations et les mesures d'action définies dans le PDZA du territoire de la MRC de Bécancour visent à traduire cette vision en règles et en interventions concrètes sur le territoire.

CHAPITRE 5**5 PORTRAIT ET DIAGNOSTIC****5.1 TERRITOIRE****5.1.1 Géographie**

Le territoire de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Bécancour est situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région Centre-du-Québec, à mi-chemin entre Québec et Montréal (carte 2).

La MRC de Bécancour est une institution créée en 1982, regroupant douze (12) municipalités, occupant une superficie totale de 1 133 km² : Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Ville de Bécancour.

5.1.2 Caractéristiques des sols

La qualité des sols constitue un facteur important pour le développement de l'agriculture. Le territoire de la MRC de Bécancour est situé dans la province naturelle des basses terres du Saint-Laurent. Il présente un relief généralement plat et bas, notamment par rapport au paysage de collines et de plateaux des premières hauteurs appalachiennes qui le bordent au Sud et des contreforts des Laurentides au Nord. Son altitude est faible, culminant à 120 mètres dans la partie Sud-Est. Ce relief monotone fut façonné par l'action érosive d'un glacier, qui recouvrait le territoire québécois au cours du dernier Grand Âge glaciaire. Cette imposante masse de glace, de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, a enfoncé sous son poids la croûte terrestre. À la suite du retrait progressif de glacier, une invasion marine, provenant de l'Atlantique, vint combler cette dépression : c'est l'épisode de la mer de Champlain. Par suite de relèvement isostatique de la croûte terrestre, cette mer s'est graduellement rétrécie, laissant en héritage l'actuel fleuve Saint-Laurent. Ces deux événements géologiques ont laissé deux principaux types de dépôts sur le territoire : des tills, dépôts glaciaires composés de débris argileux, sableux, limoneux et rocheux entassés pêle-mêle conséquemment au rabotage exercé par le glacier sur le substrat rocheux; et des dépôts de sables et d'argiles d'origine marine, abandonnés par la mer de Champlain.

Les deux types de tills que nous retrouvons sont le till de Bécancour, essentiellement situé dans les secteurs de Bécancour et Précieux-Sang, till sableux à blocaux comprenant également un peu de till argileux; et le till de Gentilly, qui s'étend quant à lui dans la partie méridionale du territoire, de Sainte-Gertrude à Sainte-Françoise, en passant par Sainte-Marie-de-Blandford, Lemieux, Sainte-Sophie-de-Lévrard et la partie septentrionale de Manseau. Il s'agit d'un till à blocaux, comprenant beaucoup de gravier d'origine marine, ainsi qu'un peu de tills varvés, limon très fin déposé par les eaux glaciaires.

Les argiles de la mer de Champlain se retrouvent le long d'une bande passant depuis la partie Sud du secteur Saint-Grégoire jusqu'à la limite municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard et Fortierville. Autour de ces dépôts argileux, nous retrouvons des sables de haute terrasse, comprenant également un peu de graviers et de sables de la mer de Champlain. Les sables laissés par cette mer se situent de manière plus concentrée dans la partie Sud-est du territoire, notamment à Manseau, ainsi que par bandes dispersées parallèles au fleuve dans les parties Sud de Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Lemieux. Dans cette partie du territoire, très plane, où le drainage est mauvais, la présence à une faible profondeur sous le sable du substrat rocheux engendre une imperméabilité qui se traduit par la présence de tourbières. Ces tourbières sont des formations végétales résultant de l'accumulation de matières organiques partiellement décomposées, que l'on retrouve en milieu humide. Les plus importantes se situent à Lemieux et à Sainte-Marie-de-Blandford. Le long du littoral, dans le secteur de la basse-terrasse qui s'étend de Nicolet à Gentilly, nous retrouvons essentiellement des sables dits, précisément, de basse-terrasse. Ceux-ci sont apportés par les cours d'eau venant se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Ces rivières exercent en effet une action érosive sur le territoire qu'elles traversent, entraînant dans leurs cours des alluvions, fragments rocheux, argileux et sableux, qui viennent choir dans les deltas (carte 3).

Le territoire, à relief relativement plat, est constitué de sols dont la productivité est plutôt bonne (classes 3 et 4). Le nord du territoire comporte d'importantes étendues de sols de classe 2 selon l'inventaire des terres du Canada (sols présentant des limitations modérées). À l'exception des milieux tourbeux, très présents dans le sud du territoire, les sols sur le reste du territoire sont dans leur très forte majorité classés 3 ou 4 (c'est-à-dire présentant des limitations assez sérieuses, voire graves, nécessitant des mesures particulières de conservation) (carte 4).

Les unités thermiques maïs, unité de mesure basée sur l'accumulation annuelle de degrés jours diurnes au-dessus de 10° C et de degrés jours nocturnes au-dessus de 5° C, indiquent également les secteurs propices aux différentes cultures (carte 5).

Le territoire offre d'intéressants potentiels agricoles. Nous retrouvons en effet de bons sols offrant d'intéressants potentiels agronomiques, que ce soit pour la production horticole ou cannebergère. Ces sols sont répartis presque uniformément sur l'ensemble du territoire. Certains sols de qualité moindre peuvent cependant s'avérer propices pour le développement de nouvelles cultures. Les terres humides se sont avérées propices au développement de la canneberge, qui s'oriente désormais vers les terres sablonneuses. Les sols pauvres ou présentant

des contraintes aux cultures peuvent également être propices à des cultures particulières comme le panic érigé.

5.2 OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'occupation du territoire s'affirme comme une volonté politique forte, engageant les instances responsables de l'aménagement et du développement des territoires ruraux dans une réflexion sur leur devenir. Plusieurs modalités découlent de cette volonté. Occuper le territoire c'est évidemment rechercher de quoi satisfaire nos besoins, au premier rang desquels figurent les plus élémentaires : se nourrir et se loger.

Occuper le territoire signifie donc l'aménager à des fins agricoles, pour préserver cet indispensable patrimoine et assurer les conditions optimales de vie et de travail aux productrices et producteurs agricoles de la MRC, dans la diversité des modes de vie et de production.

Occuper le territoire, c'est aussi l'habiter. Cela signifie s'établir pour profiter des beautés et des avantages du territoire et de contribuer à la formation d'un cadre de vie attractif et dynamique. Cela signifie aussi cohabiter dans le respect des modes de vie et de production de chacun.

Note aux lecteurs : les constats ont été tirés à partir des tableaux individuels. L'analyse des constats les uns par rapport aux autres reste à faire et constitue une priorité de travail.

5.2.1 Population et peuplement

La population de la MRC de Bécancour était, en 2006, de 18 638 personnes. Cet effectif de population ne se répartit cependant pas de façon uniforme sur le territoire (carte 6).

Tableau 1 : Évolution de la population de la MRC entre 1991 et 2006

	1991	1996	2001	2006
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1 072	1 060	1 061	1 009
Fortierville	661	705	733	702
Lemieux	336	347	341	323
Manseau	1062	1005	905	934
Parisville	592	553	533	487
Sainte-Cécile-de-Lévrard	426	420	415	417
Sainte-Françoise	518	505	503	471
Sainte-Marie-de-Blandford	481	476	489	517
Sainte-Sophie-de-Lévrard	770	777	798	775
Saint-Pierre-les-Becquets	1 336	1 336	1 273	1 183
Saint-Sylvère	906	863	840	809
Ville de Bécancour	10 944	11 489	11 051	11 011
Total	19 104	19 536	19 088	18 638

Source : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001, 2006

Le peuplement de la MRC de Bécancour se caractérise premièrement par la faiblesse de ses effectifs (carte 7). La MRC constitue en effet, avec ses voisines de l'est et du nord (Lotbinière et Les Chenaux), un espace très faiblement peuplé au milieu des basses terres du Saint-Laurent, le coeur du Québec habité (carte 8). La population de la MRC de Bécancour compte pour 9 % du poids démographique du Centre-du-Québec (région administrative 17).

Le peuplement du territoire de la MRC de Bécancour se caractérise également par sa dispersion. Contrairement aux autres MRC, nous n'y retrouvons pas de pôle urbain clairement défini. Bien que regroupant plus de 11000 habitants, la Ville de Bécancour se présente comme un ensemble de villages regroupés depuis 1965 sous une même entité administrative.

Tableau 2 : Répartition de la population selon le groupe d'âge

	2001	2006
65 ans et plus	2 980 (15,6%)	3 015 (16 %)
15 à 64 ans	12 553 (65,8%)	12 730 (67,7%)
0 à 14 ans	3 555 (18,6%)	3 060 (16,3%)
Total	19 088	18 806

Source : Statistique Canada, 2001, 2006

Les ménages sont constitués de personnes ou groupe de personnes occupant un même logement.

Tableau 3 : Évolution du nombre de ménages entre 1991 et 2006

Municipalités	1991	1996	2001	2006
Deschailons-sur-Saint-Laurent	425	439	445	440
Fortierville	255	265	295	290
Lemieux	115	119	125	125
Manseau	390	384	380	390
Parisville	205	215	230	215
Sainte-Cécile-de-Lévrard	140	145	150	160
Sainte-Françoise	175	190	190	200
Sainte-Marie-de-Blandford	175	191	195	210
Sainte-Sophie-de-Lévrard	290	314	335	340
Saint-Pierre-les-Becquets	475	490	515	515
Saint-Sylvère	315	330	335	285 *
Ville de Bécancour	3 835	4 274	4 320	4 590
Total	6 795	7 356	7 515	7 760

Source : Statistique Canada, 2006

* demande de révision adressée à Statistique Canada par la municipalité de Saint-Sylvère.

Tableau 4 : Perspectives du nombre de ménages privés et nombre moyen de personnes par ménage

	2011	2016	2021	2026	2031
Ménages privés	8 276	8 671	8 990	9 183	9 277
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2

Source : Institut de la statistique du Québec, 2009

Principaux constats :

- Déséquilibre du peuplement entre les parties *est* et *ouest* du territoire :
 - o Le poids démographique de la Ville de Bécancour dans la MRC tend à augmenter au fil des ans, passant de 57,6 % en 1991 à 59,1% en 2006, selon les données de statistique Canada.;
 - o La majorité de la population de la MRC de Bécancour tend par ailleurs à se déplacer vers l'ouest du territoire (carte). Le même processus est à l'oeuvre dans la MRC voisine soit Lotbinière, mais en direction inverse (vers l'est) ;
 - o Ces migrations de population accentuent les disparités démographiques dans l'est du territoire. Les deux mouvements de population, l'un vers l'est et l'autre vers l'ouest, risquent à plus ou moins long terme de créer un vide démographique dans les petites municipalités de cette partie du territoire de la MRC ;
 - o La stabilité apparente de la population globale cache ainsi un important déclin démographique en lien avec des migrations de populations de plus en plus marquées. Depuis 25 ans, ces municipalités déjà sous-peuplées voient leur poids démographique relatif diminuer ;
- Les zones urbaines et littorales sont plus attractives que celles de l'intérieur des terres;
- Diminution de la proportion de la population active entre 2001 et 2006 (de 65,8% à 67,7%);
- Augmentation de la proportion de la population retraitée entre 2001 et 2006 (de 15,6% à 16%);
- Augmentation globale d'environ 100 ménages par année sur le territoire de la MRC;
- De 1991 à 2006, la Ville de Bécancour a attiré la majorité de ces nouveaux ménages (78 %);

- Cette croissance devrait se poursuivre au même rythme jusqu'en 2016, puis ralentir au cours des années suivantes;
- De 1991 à 2006, le nombre de ménage s'est accru de 38,6 ménages par an; de 2006 à 2016, ce taux devrait passer à 91 ménages par an.

5.2.2 Modes d'occupation du territoire

Le territoire de la MRC de Bécancour se présente comme un paysage de transition entre la région du lac Saint-Pierre, aux sols richement dotés, et les étendues sableuses de Lotbinière. Cette situation d'espace de transition explique en partie la grande diversité du territoire (tableau 1). Plusieurs formes de mise en valeur ont en effet été développées, présentant un certains équilibre entre ces diverses formes d'occupation (carte 9).

Tableau 5 : Superficies selon les modes d'occupation

Modes d'occupation	Superficie (ha)	Superficie (%)
Agricole (culture, jachère, ...)	41 588	36,3
Forêt	66 776	58,3
Périmètres urbains et industriels	5 786	5,1
Lacs, rivières, fleuve	350	0,3
TOTAL	114 500	100

Source : MRC de Bécancour, 2009

5.2.3 Secteur agricole

La MRC de Bécancour est située dans la troisième région administrative (Centre-du-Québec) la plus productive d'un point de vue agricole au Québec (après la Montérégie et Chaudières-Appalaches). L'agriculture occupe conséquemment une place fondamentale dans le paysage de la MRC de Bécancour.

Le tableau suivant présente la situation générale d'ensemble de l'occupation agricole du territoire de la MRC.

Tableau 6 : Occupation agricole du territoire

	MRC de Bécancour			Centre- du- Québec	Québec
	1996	2001	2006	2006	2006
Nombre de fermes	557	491	466	3 448	30 675
Superficie (ha)					
- totale	114 500	114 500	114 500	692 900	135 636 700
- de la zone agricole ⁽¹⁾	106 847	108 695	108 649	645 908	6 305 510
- total des fermes	53 275	52 636	54 571	388 698	3 462 935
% du territoire occupé par les fermes	46,5	46,0	47,7	56,1	2,55
% de la zone agricole occupé par les fermes	49,9	48,4	50,2	60,2	54,9

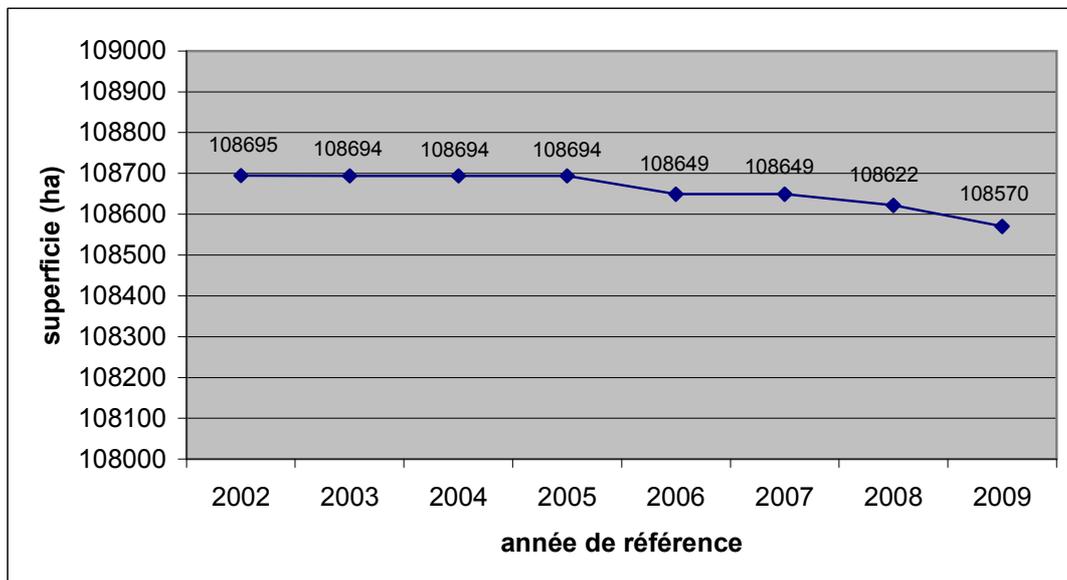
Source : statistique Canada, 1996, 2001, 2006

(1) Source : CPTAQ, rapport annuels

5.2.3.1 Zone agricole

La zone agricole, incluant la forêt, constitue 95 % de la MRC de Bécancour (carte 10). Le graphique suivant témoigne de son évolution depuis 2002. Celle-ci apparaît relativement stable, la diminution de 125 hectares étant attribuable essentiellement aux demandes d'exclusion consécutives à la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Graphique 1 : Évolution de la superficie de la zone agricole désignée (CPTAQ)



Source : CPTAQ, rapports annuels

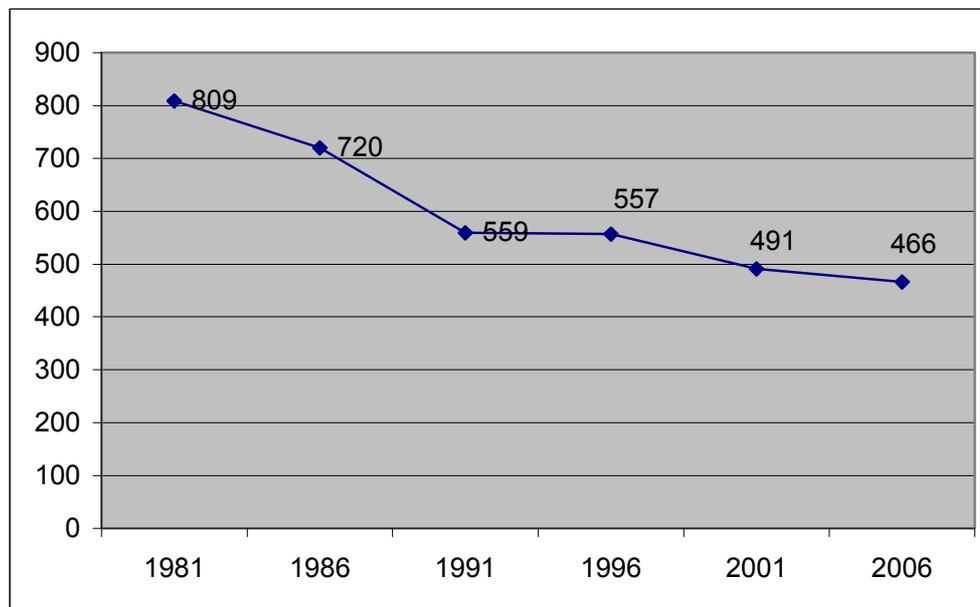
Principaux constats :

- la superficie de la zone agricole de la MRC de Bécancour a diminué de 0,1% seulement entre 2002 et 2009;
- à titre de comparaison, la superficie de la zone agricole de la région Centre-du-Québec est passée de 654 294 hectares en 2002 à 645 600 hectares en 2009, soit une diminution de 1,3%.

5.2.3.2 Nombre de fermes

Le nombre de fermes sur le territoire de la MRC de Bécancour a grandement évolué depuis 1961, comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 2 : Évolution du nombre de fermes entre 1961 et 2006



Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

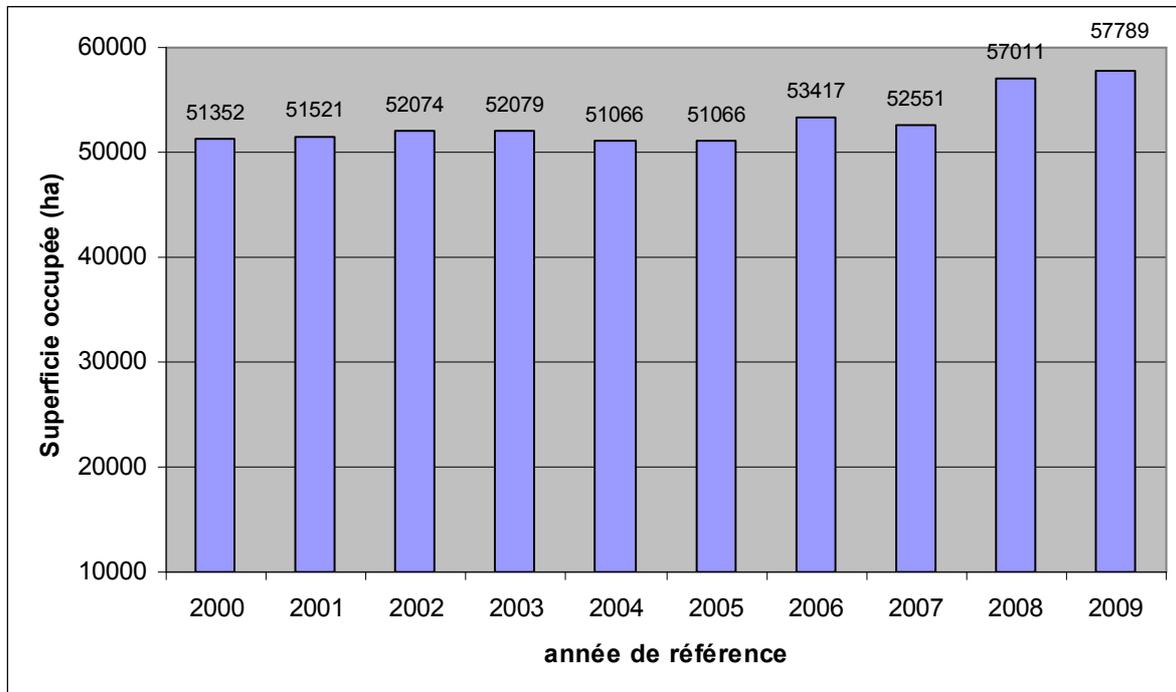
Principaux constats

- On observe une décroissance continue du nombre de fermes. Cette décroissance du nombre de fermes représente en moyenne 13 fermes par année depuis 1981;
- Cette tendance est observable à l'échelle du Centre-du-Québec, où le nombre de fermes est passé au cours de la période 1981 - 2006 de 5 160 à 3 448 fermes soit une baisse moyenne annuelle de 68 fermes.

5.2.3.3 Structure de propriété

En 2006, la superficie totale des exploitations agricoles enregistrée est de 54 571 hectares (carte 11). Cette superficie a évolué depuis 2000, comme l'illustre le tableau suivant :

Graphique 3 : Évolution de la superficie occupée par les exploitations agricoles entre 2000 et 2009



Source : CPTAQ, rapports annuels 2000 à 2009

Principaux constats :

- les exploitations agricoles représentent 53% de la zone agricole de la MRC, ce qui laisse supposer qu'il y a un important potentiel d'occupation agricole du territoire.



Photo : Jean-Louis Belisle

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de producteurs entre 1996 et 2006.

Tableau 7 : Évolution du nombre de producteurs agricoles

	MRC de Bécancour	Centre-du-Québec	Québec
2006	705	5275	45470
2001	740	5620	47385
1996	840	6165	N/D

Source : Statistique Canada, profils des communautés agricoles 2006, 2001 et 1996

La proportion du nombre de ces producteurs en fonction de leur âge moyen a également évolué au cours des dernières années :

Tableau 8 : Proportion du nombre de producteurs selon l'âge moyen en 2006 et 2001

Classes	MRC de Bécancour			Centre-du-Québec			Québec		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Moins de 35 ans	22,0	13,5	11,3	23,5	15,5	13,6	N/D	13,7	11,3
35 à 54 ans	60,7	66,9	59,6	58,8	63	57,8	N/D	60,7	56,4
55 ans et plus	16,7	19,6	29,1	17,7	21,5	28,6	N/D	25,6	32,3
Âge moyen des exploitants agricoles	44	46	48,9	43,6	45,5	47,9	N/D	47	49,3

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

Principaux constats

- Le nombre de producteurs agricoles a chuté de 16,1% entre 1996 et 2006, taux inférieur à celui de la région Centre-du-Québec (14,4%);
- La moyenne d'âge en 2006 est de (48,9 ans), légèrement supérieure à la moyenne régionale (47,9 ans), mais inférieure à la moyenne du Québec (49,3 ans);
- Dans la MRC, l'âge moyen des producteurs démontre une proportion en forte baisse des producteurs âgés de moins de 35 ans de l'ordre de 49% entre 1996 et 2006.

5.2.3.4 Relève agricole identifiée

La relève agricole représente l'avenir de l'agriculture. La présence et l'état de cette relève détermine fortement le devenir agricole du territoire de la MRC de Bécancour.

Tableau 9 : Relève agricole identifiée selon leur catégorie d'âge

Catégorie d'âge	Nombre	%
Moins de 25 ans	9	7,4
De 25 à 34 ans	59	48,4
35 ans et plus	54	44,2
Nombre de répondants	122	100
Âge moyen	32,3	---

Source : MAPAQ

Tableau 10 : Source principale de revenus de la relève agricole identifiée

Source principale de revenus	Nombre
Acériculture	0
Bovin de boucherie	13
Bovin laitier	62
Porc	7
Autres productions animales	20
Fruits et légumes	5
Autres productions végétales	8
Mixte	4
Total	122

Source : MAPAQ

Tableau 11 : Stratégies d'établissement utilisées

Stratégies	Nombre
Transfert familial d'actifs	75
Location d'actifs	24
Expansion ou diversification de l'entreprise acquise	42
Emploi extérieur	41

Source : MAPAQ

Principaux constats

- 44,2% de la relève agricole identifiée est âgée de 35 ans et plus;
- la majorité de la relève agricole identifiée est dans le secteur du bovin laitier.

5.2.3.5 Statut : temps plein et partiel

Le nombre d'heures consacrées à la ferme et aux travaux non agricoles rémunérés permettent d'estimer le statut de producteurs, soit les producteurs à temps plein et les producteurs à temps partiel oeuvrant sur le territoire de la MRC.

Tableau 12 : Proportion des exploitants selon le nombre d'heures de travail consacré à la ferme

Classes	MRC de Bécancour		Centre-du-Québec		Québec	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Moins de 20 heures	19,5	17,7	19,7	19,4	22,2	22
20 à 40 heures	24,1	19,9	20,5	19,7	21,8	21
40 heures et plus	56,4	62,4	59,8	60,9	56	57
Total d'exploitants	100	100	100	100	100	100

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 2001 et 2006

Tableau 13 : Exploitants ayant déclaré du travail non agricole rémunéré non relié à l'exploitation agricole

Heures de travail non agricole	MRC de Bécancour		Centre-du-Québec		Québec	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Pas de travail rémunéré non agricole	72,3	73,8	74,6	71,8	69,6	66,7
Moins de 20 heures	4,1	5,7	4,8	5,7	5,3	5,9
20 à 40 heures	14,9	12,8	12,1	12,5	14,3	14,9
40 heures et plus	6,1	10,6	8,5	10	10,8	12,5
Total d'exploitants	100	100	100	100	100	100

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 2001 et 2006

Principaux constats :

- L'agriculture à temps partiel occupe une part somme toute importante (estimé à environ 20 % des exploitations), mais assez semblable à la région Centre-du-Québec et moindre par rapport à l'ensemble du Québec.

5.2.3.6 Importance de la main-d'œuvre

Tableau 14 : Répartition, en pourcentage, des emplois selon les secteurs d'activités en 2005

Secteurs d'activité	MRC de Bécancour %	Centre-du-Québec %
Agriculture, foresterie pêche et chasse	11,2	7,4
Extraction minière, de pétrole et de gaz	0,1	0,3
Services publics	8,0	0,7
Construction	4,4	4,9
Fabrication	33,2	27,8
Commerce en gros	4,3	5,5
Commerce de détail	6,1	10,9
Transport et entreposage	4,3	3,9
Industrie information et industrie culturelle	1,3	0,7
Finances et assurances	2,3	2,5
Services immobiliers et service location	0,1	0,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,3	2,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	0,5	1,3
Services d'enseignement	3,4	4,6
Soins de santé et assistance sociale	4,5	8,6
Arts, spectacles et loisirs	1,1	1,8
Hébergement et services restauration	4,6	6,5
Autres services, sauf administration publiques	3,6	5,3
Administrations publiques	4,7	3,6
Total	100	100
Proportion de la MRC / Région	8,6	N/A

Source : Emploi Québec, 2005

Tableau 15 : Répartition des emplois du secteur primaire selon les zones géographiques du territoire en 2008

	Nombre	%
MRC de Bécancour	1085	12
Ville de Bécancour	455	6
Lemieux Manseau Saint-Sylvère Sainte-Françoise Sainte-Marie-de-Blandford Sainte-Sophie-de-Lévrard	375	38
Deschaillons-sur-Saint-Laurent Saint-Pierre-les-Becquets Fortierville Parisville Sainte-Cécile-de-Lévrard	255	20

Source : Emploi Québec, 2005

Tableau 16 : Main-d'œuvre embauchée par catégorie, par municipalité

	Saisonnière	Annuelle
Bécancour	95	41
Deschailions-sur-Saint-Laurent	22	3
Fortierville	7	32
Lemieux	19	4
Manseau	14	*
Parisville	17	6
Sainte-Cécile-de-Lévrard	9	8
Sainte-Françoise	*	8
Sainte-Marie-de-Blandford	7	3
Sainte-Sophie-de-Lévrard	8	23
Saint-Pierre-les-Becquets	25	6
Saint-Sylvère	20	14
MRC DE BÉCANCOUR	247	148

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement 2007

* : donnée non disponible ou inférieure à 3

Principaux constats :

- Le secteur d'activité agricole et forestier est le deuxième en importance (11,2 %), après le secteur de la fabrication (33,2 %), en termes d'emplois sur le territoire de la MRC de Bécancour;
- La proportion des emplois dans le secteur agricole et forestier (11,2 %) est plus importante dans la MRC de Bécancour que dans la région Centre-du-Québec (7,4 %);
- Cette proportion varie également de façon considérable à l'intérieur du territoire de la MRC. Ainsi, dans les municipalités rurales, cette proportion atteint jusqu'à 38 % dans le sud du territoire, et 20 % dans les municipalités centrales de la MRC; pour la ville de Bécancour, cette proportion chute à 6%.

5.2.3.7 Superficie totale des exploitations agricoles

La zone agricole de la MRC de Bécancour est occupée par des exploitations agricoles de taille et de superficies variables, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 17 : Fermes classées selon la superficie agricole totale en 2006

Fermes	MRC de Bécancour		Centre-du-Québec	Québec
	Nombre	%	%	%
Moins de 4 hectares	21	4,5	5,9	6,1
4 à 28 hectares	66	14,2	14,9	16,9
28 à 52 hectares	76	16,3	13,4	15,4
53 à 72 hectares	49	10,5	10,9	10,1
73 à 97 hectares	49	10,5	13,3	11,5
97 à 161 hectares	108	23,2	21,4	18,6
162 à 226 hectares	47	10,1	9,3	9,5
227 à 453 hectares	36	7,7	8,4	9
453 à 906 hectares	11	2,4	2,2	2,3
906 à 1425 hectares +	3	0,6	0,3	0,4
Total	466	100	100	100

Source : Statistique Canada, 2006

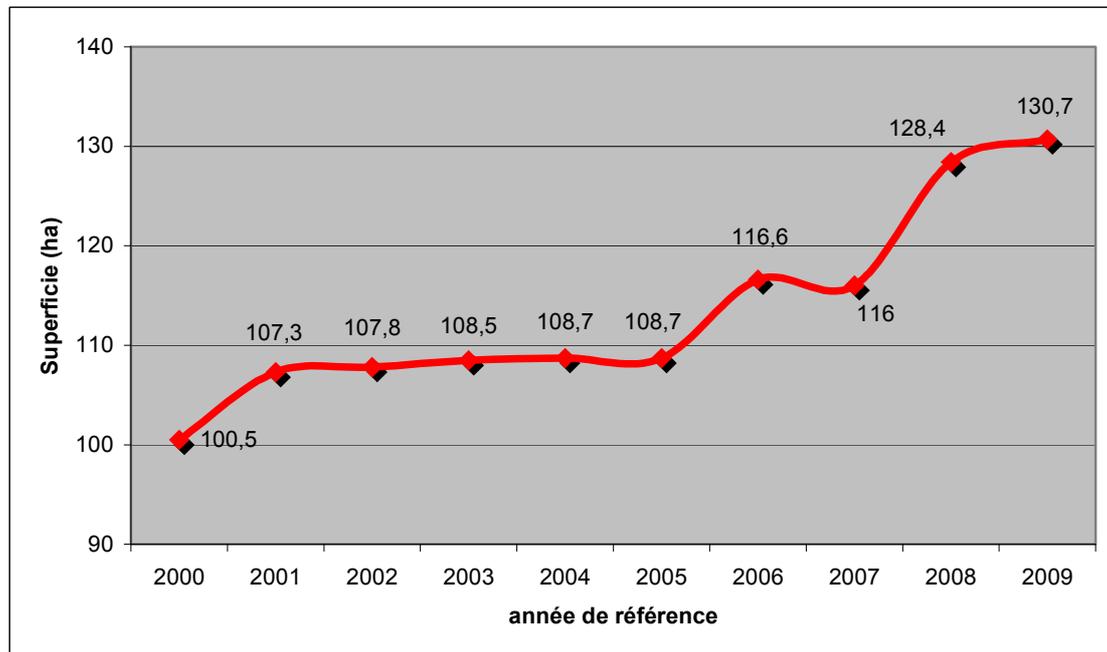
Principaux constats :

- plus de la moitié (56%) des exploitations agricoles du territoire de la MRC de Bécancour ont moins de 100 hectares;
- cette proportion (56%) est légèrement inférieure à la moyenne régionale (58,4%) et à la moyenne provinciale (60%).

5.2.3.8 Superficie des exploitations agricoles

Cette superficie totale des exploitations agricoles enregistrées tend à se répartir en un nombre de plus en plus restreint d'entreprises, qui accroissent du même coup leurs superficies :

Graphique 4 : Évolution de la taille moyenne des exploitations agricoles entre 2000 et 2009



Source : CPTAQ, Rapports annuels

Principaux constats

- La superficie moyenne des fermes a augmenté de 30% entre 2000 et 2009, passant de 100,5 ha à 130,7 ha;
- La réduction du nombre de fermes et l'augmentation de la superficie en culture moyenne par ferme laisse voir que le développement agricole se fait principalement par consolidation;
- La taille croissante des fermes laisse présager à terme un questionnement sociétal eu égard à l'occupation du territoire rural et une problématique certaine au niveau du transfert de fermes. Il y a lieu toutefois, d'en parfaire l'analyse en tenant compte du contexte de production canadien et américain eu égard notamment à la compétitivité des entreprises agricoles sur les marchés.

5.2.3.9 Usages du sol

L'occupation agricole du territoire se répartie en quatre (4) grands modes : les cultures, les jachères, les pâturages et les boisés et milieux humides.



Photo : Jean-Louis Belisle

Tableau 18 : Évolution des modes d'occupation agricoles de la zone agricole désignée

	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Superficies totales (ha)	86778	81231	67590	54258	56342	53338	48852	532175	52636	54571
En culture	37484	35883	30315	26889	27834	29255	25927	29911	32492	34680
En jachère	131	236	515	312	852	462	163	323	53	38
En pâturage	18020	16144	14459	8488	7385	8245	8200	7431	4738	3435
Cultivés	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	5204	4274	3221	2840	1921
Terres naturelles	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	3041	3926	4210	1898	1514
Autres	31143	28968	20965	18569	20272	15425	14561	15610	15353	16418

Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

Principaux constats :

- une diminution massive des superficies agricoles totales (- 37 %) est observable depuis 1961. L'implantation du parc industriel et portuaire et le reboisement peuvent expliquer ce déclin;
- on constate néanmoins une stabilisation certaine des superficies agricoles depuis la fin de la décennie 1970. Deux causes sont possibles :
 - o l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du territoire agricole en 1978 (devenue loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en 1996);
 - o l'immigration européenne au début des années 1980.
- de 1961 à 1976, les terres en culture sont passées de 37 484 à 26 889 hectares (une diminution de 28,2%), puis l'augmentation a été progressive de 1976 à 2006, pour atteindre 34 680 hectares, ce qui est tout de même inférieur à la situation des années 1960.
- cette stabilité cache toutefois d'importants changements dans les modes d'occupation agricole au cours des dernières années, dont:
 - o une augmentation des superficies en culture (+ 4769 ha entre 1996 et 2006);
 - o une baisse importante de superficies en pâturage (- 3996 ha entre 1996 et 2006);
 - o le quasi-abandon de la jachère (de 323 à 38 ha entre 1996 et 2006).
- les boisés ont augmenté de 4,1% entre 1976 et 2006, sans doute par des plantations des terres agricoles

5.2.3.10 Productions animales

Deux grands types d'élevage sont présents sur le territoire de la MRC de Bécancour : l'élevage traditionnel et l'élevage de créneau. Ceux-ci ne sont cependant pas également représentés.

Tableau 19 : Répartition des types de ferme d'élevage de 1996 à 2006

	1996	2001	2006
Fermes d'élevage traditionnel	455	384	333
Nombre %	81,7	78,2	71,4
Fermes d'élevage de créneau	102	101	120
Nombre %	18,3	20,6	25,3
Autres	0	6	9
Nombre %	0	1,2	1,9
Total des fermes de la MRC	557	491	466

Source :

Les productions d'élevage traditionnel recouvrent les productions bovines, porcines, ovines et avicoles.



Photo : Jean-Louis Belisle

Le tableau suivant illustre de façon détaillée l'évolution des productions d'élevage traditionnelle.

Tableau 20 : Évolution du nombre d'exploitations d'élevage traditionnel entre 1961 et 2006

Types de production	1996		2001		2006	
	Fermes	Têtes	Fermes	Têtes	Fermes	Têtes
Laitier	250	10 303	206	8 902	167	8 628
Bovin de boucherie	125	2 791	101	2 893	85	2 711
Porcin	30	42 613	28	55 786	27	68 118
Ovin	18	2 352	20	3 155	20	3 564
Avicole	32	381 523	29	484 086	34	471 558

Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

Ces productions se répartissent différemment sur le territoire (carte 12). Nous distinguons, sur le territoire de la MRC, plusieurs zones où se concentrent les productions d'élevage :

- l'élevage porcin se localise principalement dans une bande médiane de Saint-Grégoire à Fortierville;
- les exploitations de volaille sont concentrés à Saint-Sylvère et dans la ville de Bécancour (secteur Saint-Grégoire);
- les entreprises de production laitière se retrouvent vers le Nord-est du territoire;
- les entreprises de bovins de boucherie sont réparties uniformément sur le territoire.

Les productions d'élevage en émergence et de créneau recouvrent les productions destinées à des segments de marché d'un produit ou d'un service, dont la mise en marché est généralement effectuée par le producteur dans des circuits courts de commercialisation.

Tableau 21 : Évolution du nombre de fermes d'élevage de créneau et en émergence

Types de production	1996	2001	2006
Chevaux et poneys	70	75	83
Chèvres	12	19	26
Lapins	13	N/D	N/D
Sangliers	N/D	1	2
Visons	0	0	0
Renards	1	0	0
Bisons	2	2	3
Lama	0	2	2
Chevreuils	4	1	3
Élans		1	1

Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

Ces productions se distribuent de façon aléatoire sur le territoire de la MRC (carte 13). La majorité de celles-ci sont implantées dans la partie nord du territoire (principalement dans les secteurs Saint-Grégoire, Sainte-Angèle et Gentilly de la Ville de Bécancour, à Saint-Pierre-les-Becquets et à Fortierville), dans les zones agricoles dynamiques.

Principaux constats (élevage) :

- L'occupation agricole par les activités d'élevage traditionnel a connu de profonds changements au cours des dernières années :
 - o Le nombre de fermes d'élevage traditionnel a chuté de 122 en 10 ans
 - o Quant à la production totale (nombre de têtes), on estime qu'elle a augmenté significativement;
 - o Baisse drastique du nombre de fermes laitières (moyenne de 8 par année) et de bovin de boucherie (moyenne de 4 par année);
 - o Augmentation de la taille moyenne de ces exploitations bovines
 - o Stabilité du nombre de fermes porcines, ovines et avicoles
 - o Augmentation de la taille moyenne de ces exploitations
 - o Le nombre de bovins laitiers a chuté de 16,2% en 10 ans (1996 – 2006)
- Les productions de créneau affichent plusieurs constats :
 - o Le nombre de fermes d'élevage de créneau a progressé de 18 en 10 ans
 - o Il s'agit d'un secteur encore fort marginal sur le territoire de la MRC
 - o Ces productions sont relativement stables, tant en nombre d'exploitations qu'en nombre de têtes
 - o Le nombre de fermes caprines affiche la seule croissance dans ces créneaux

5.2.3.11 Productions végétales

Les cultures comprennent les cultures fourragères, les grandes cultures et les productions horticoles (légumes, fruits et petits fruits, produits de serre).

Les grandes cultures comprennent les productions présentées dans le tableau suivant, où est également indiqué l'évolution du nombre de fermes et les superficies consacrées à ces cultures.



Photo : Jean-Louis Belisle

Tableau 22 : Fermes classées selon les grandes cultures

Types de production	1996		2001		2006	
	Nombre de fermes	Superficies (ha)	Nombre de fermes	Superficies (ha)	Nombre de fermes	Superficies (ha)
Blé	22	471	19	534	24	833
Avoine	173	2252	163	2681	153	3400
Orge	148	2775	71	1300	85	1879
Mélanges de céréales	39	725	36	684	36	738
Maïs						
Maïs-grain	126	4247	180	7009	140	5881
Maïs à ensilage	74	622	92	782	100	1157
Seigle	1	x	3	6	1	x
Canola	0	0	0	0	0	0
Soya	47	1295	48	1337	127	5597
Lin	0	0	1	x	2	x
Pomme de terre	7	4	5	x	6	x
Sarrasin	4	66	1	x	1	X
TOTAL		12 457		14 333		19 485

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

Les cultures fourragères comprennent la luzerne, le trèfle et toute autre culture dont la plante entière sert à l'alimentation du bétail. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de fermes et les superficies consacrées à ces cultures.

Tableau 23 : Fermes classées selon les cultures fourragères

Types de production	1996		2001		2006	
	Nombre de fermes	Superficie (ha)	Nombre de fermes	Superficie (ha)	Nombre de fermes	Superficie (ha)
Luzerne et mélanges de luzerne	153	3626	155	4228	167	5877
Tout autre foin cultivé et autres cultures fourragères	361	13436	277	9812	245	8689
TOTAL		17 062		14 040		14 566

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

Tableau 24 : Productions végétales biologiques dans la MRC de Bécancour

Production	Superficie (ha)	Nombre de producteurs
Avoine	28	2
Blé pour alimentation animale	18	1
Blé pour alimentation humaine	218	3
Céréales mélangées	205	6
Maïs-grain (sauf maïs sucré)	158	5
Orge fourragère	27	1
Seigle	6	2
Soya	691	7
Autres cultures d'ensilage ou fourragères	7	1
Maïs d'ensilage ou fourrager	5	1
Prairie (foin)	201	6
Pâturages améliorés et cultivés	50	4
TOTAL	1 612	39

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement 2007

Tableau 25 : productions végétales transgéniques dans la MRC de Bécancour

Production	Superficie (ha)	Nombre de producteurs	% de transgénique
Maïs-grain	2 774	66	47
Soya	2 523	62	45
TOTAL	5 297,00	128	

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement 2007

Principaux constats (culture) :

- Cultures fourragères
 - o Le nombre de fermes et les superficies de luzerne ont connu une importante augmentation (en lien avec l'accroissement du nombre d'unités animales sur le territoire), ce qui témoigne d'une amélioration des techniques de production de fourrage;
 - o Les autres cultures fourragères sont en nette régression (chute de 35,3%)
- Grandes cultures
 - o L'évolution du nombre de fermes varie selon les types de culture
 - En croissance : maïs (grain et ensilage), soya, avoine, blé
 - Stables : mélanges de céréales, seigle, lin, pomme de terre
 - En régression : orge

- L'évolution des superficies suit généralement la même tendance que celle du nombre de fermes, à l'exception du blé et de l'avoine, dont les superficies ont augmenté malgré la baisse du nombre d'exploitations; il y a donc eu consolidation dans ces deux productions
- La production de soya a connu la plus spectaculaire croissance (332%)
- La production végétale biologique, occupant 1 612 ha (soit 4,6% des superficies cultivées) est encore marginale
- Les productions végétales transgéniques occupent 46% des superficies cultivées en maïs et soya du territoire de la MRC

5.2.3.12 Productions horticoles

Les productions horticoles comprennent les légumes, les fruits et petits fruits, ainsi que les produits de serre. Le territoire présente des sols propices à ce type de production (carte 14). Les tableaux suivant présentent l'évolution du nombre de fermes et les superficies consacrées à ces cultures.

Tableau 26 : Fermes classées selon les cultures de fruits et petits fruits

Types de production	1996		2001		2006	
	Nombre de fermes*	Superficies (ha)	Nombre de fermes*	Superficies (ha)	Nombre de fermes*	Superficies (ha)
Total	11	215	15	165	19	52
Pommes	6	x	1	x	5	x
Fraises	6	29	3	x	7	13
Framboises	3	x	4	2	5	3
Bleuets	3	x	5	8	4	9
Poires	1	x	0	0	0	0
Prunes	1	x	0	0	0	0
Raisins	1	x	0	0	0	0
Autres	1	x	0	0	1	x

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

- * Il est possible qu'une même ferme ait pratiqué plusieurs types de production. Il faut donc porter principalement attention aux superficies.
- * Ce tableau n'inclut pas les données relatives à la canneberge, présentées plus loin en raison de l'évolution significative ressentie de cette production non prise en compte dans les recensements antérieurs

Canneberges

La canneberge s'est fortement développée sur des sols jugés peu propices à d'autres cultures parce qu'ils étaient situés à proximité des milieux humides et sablonneux acides. Ces types de sols étant très présents dans le sud-ouest du territoire de la MRC, la majorité des cannebergières y sont aujourd'hui implantées.

La MRC de Bécancour est la troisième MRC productrice de canneberges de la province et de la région. Ce secteur en essor est soutenu (en 2009) par 6 entreprises. La valeur de la production dans la MRC est d'environ 4 millions de dollars.

Les superficies consacrées à cette culture s'élevaient, en 2009, à 216 hectares, plaçant la MRC de Bécancour en 3^e position parmi les MRC productrices de canneberges, derrière la MRC d'Arthabaska (957 hectares) et la MRC de l'Érable (613 hectares). Depuis 2009, 9 permis de déboisement ont été accordés par la MRC à des fins de mise en culture de la canneberge sur le territoire (carte 15).



Photo : Jean-Louis Belisle

Tableau 27 : Fermes classées selon les cultures (légumes)

Types de production	1996		2001		2006	
	Nombre de fermes*	Superficies (ha)	Nombre de fermes*	Superficies (ha)	Nombre de fermes*	Superficies (ha)
Total	20	49		45	18	47
Maïs sucré	11	31	12	33	10	x
Tomates	12	12	9	5	10	7
Concombres	7	4	3	1	7	1
Pois verts	0	0	0	0	1	x
Haricots	7	2	4	3	5	3
Choux	2	x	2	x	1	x
Choux chinois	2	x	1	x	1	x
Brocoli	1	x	1	x	1	x
Choux de Bruxelles	2	x	2	x	2	x
Carottes	3	x	2	x	2	x
Betteraves	1	x	2	x	1	x
Radis	1	x	0	0	1	x
Échalotes	1	x	0	0	3	1
Oignons	3	x	1	x	2	x
Laitue	3	x	0	0	1	x
Piments / poivrons	5	x	1	x	1	x
Citrouilles	3	x	3	2	2	x
Courges					3	x
Asperges	1	x	3	x	2	x
Autres	3	x	4	1	4	4

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

* il est possible qu'une même ferme ait pratiqué plusieurs types de production. Il faut donc porter principalement attention aux superficies.

Tableau 28 : Fermes classées selon les produits de serre

Types de production	1996		2001		2006	
	Nombre de fermes*	Superficies (m ²)	Nombre de fermes*	Superficies (m ²)	Nombre de fermes*	Superficies (m ²)
Total	17	10473	16	11902	11	6032
Fleurs de serre	8	2388	8	x	7	2860
Légumes de serre	11	x	7	x	4	2415
Autres	2	x	4	784	3	662
Pépinières	9	35 (ha)	14	36 (ha)	8	72 (ha)

Source : Statistique Canada - recensement de l'agriculture, 1996, 2001 et 2006

* il est possible qu'une même ferme ait pratiqué plusieurs types de production. Il faut donc porter principalement attention aux superficies.

Principaux constats

- Canneberge
 - o Depuis plusieurs années, cette production connaît une croissance phénoménale;
- Fruits et petits fruits
 - o les autres productions sont stables, tant en terme de nombre d'exploitations que de superficies consacrées à ces productions.
- Légumes
 - o On constate une stabilité du nombre de fermes de même que les superficies consacrées à ces productions.
- Produits de serre
 - o On assiste à une baisse du nombre total de fermes, essentiellement due à la baisse du nombre de fermes de légumes de serre;
 - o Les superficies de pépinières ont été multipliées par deux entre 1996 et 2006.

5.2.3.13 Terres agricoles en friche

Les friches se définissent généralement comme des terres abandonnées après avoir été cultivées, sans prévision de remise en valeur, recouvertes d'une végétation spontanée à dominante herbacée. Ces friches peuvent être arbustives ou herbacées.

Malgré le caractère propice des sols de son territoire, il existe une superficie significative de terres agricoles classées en friches (carte 16).

Le tableau suivant sur l'origine des peuplements forestiers donne un aperçu de l'état de situation des friches arbustives sur le territoire de la MRC.

Tableau 29 : Proportion du peuplement forestier originaire de friches

Municipalité	% du peuplement forestier originaire de friches
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	2
Fortierville	1
Lemieux	0
Manseau	2
Parisville	2
Sainte-Cécile-de-Lévrard	2
Sainte-Françoise	1
Sainte-Marie-de-Blandford	1
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1
Saint-Pierre-les-Becquets	2
Saint-Sylvère	1
Ville de Bécancour	
<i>Secteur Saint-Grégoire</i>	8
<i>Secteur Sainte-Angèle-de-Laval</i>	12
<i>Secteur Sainte-Gertrude</i>	5
<i>Secteur Bécancour</i>	18
<i>Secteur Précieux-Sang</i>	3
<i>Secteur Gentilly</i>	5

Source : MRNF, Carte écoforestière 2009

Le PDZA reconnaît deux grandes catégories de friches :

- Terres qualifiées en fonction du règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le Règlement sur les exploitations agricoles vise à améliorer et à protéger la qualité des eaux de surface, notamment celle des lacs et des cours d'eau. Le REA établit les normes qui permettront de respecter la capacité de support des rivières du Québec, entre autre en balisant la gestion des déjections animales et la culture des végétaux.

La caractérisation de cette capacité de support a conduit à la désignation de bassins versants dits dégradés, où cette capacité de support est excédée. Les conséquences de ce règlement sur les pratiques agricoles sont importantes. Le REA impose en effet le gel des superficies cultivables, limitant par le fait même la croissance des superficies pour les productions végétales traditionnelles sur le territoire.

La cartographie de ces terres indique une superficie d'environ 1500 ha.

- Terres abandonnées (en zone dynamique) à des fins spéculatives

Plusieurs parcelles en friche sont également situées dans les zones agricoles dynamiques du territoire. Diverses raisons motivent l'abandon de ces terres, dont la spéculation immobilière.

La cartographie de ces terres sera réalisée à l'été 2010, afin de les localiser et de les caractériser.

Principaux constats :

- La situation dans la ville de Bécancour dénote qu'il y a eu une dévitalisation très importante du milieu agricole;
- Les terres qualifiées en fonction du REA sont principalement localisées hors des exploitations agricoles enregistrées;

5.2.3.14 Capital, revenus et dépenses agricoles

Les exploitations agricoles génèrent des revenus de près de 120 M \$, dont les productions laitières (45 M\$), céréalières (12,2 M\$) et porcines (11,6 M\$) sont les plus importantes². L'activité économique du secteur agricole est décisive pour la MRC de Bécancour, particulièrement pour les petites municipalités rurales où elle représente souvent la principale industrie.

Le secteur agricole amène des investissements importants sur le territoire de la MRC. Ceux-ci sont en croissance constante depuis 1996.

Tableau 30 : Importance économique de l'agriculture

	MRC de Bécancour			Centre-du-Québec	Province de Québec
	1996	2001	2006	2006	2006
Capital agricole total (\$) (1)	218 097 052	318 038 843	404 798 347	3 232 112 669	26 538 902 059
Revenus agricoles totaux (\$) (2)	75 758 860	92 251 990	120 033 876	1 015 088 879	7 397 699 035
Dépenses agricoles pour le fonctionnement (\$) (3)	58 170 799	72 254 409	92 810 799	813 955 047	6 042 406 039
Marge brute (revenus – dépenses) (4)	17 588 061	19 397 581	27 223 077	201 053 832	1 355 292 996
Ratios économiques					
Capital / revenus (5)	2,88	3,45	3,37	3,18	3,59
Marge / capital (6)	8,06	6,10	6,73	6,22	5,11

Source : Statistique Canada

- (1) Capital agricole total : représente la valeur marchande en dollars courants du capital engagé dans la production de produits agricoles incluant les valeurs des terres et des bâtiments, du bétail et de la volaille ainsi que des machines et du matériel agricole.
- (2) Revenus agricoles totaux : revenus en dollars courant excluant les produits forestiers vendus.
- (3) Dépenses agricoles pour le fonctionnement : dépenses en dollars courants qui ne comprennent pas l'amortissement ni les déductions pour l'amortissement.
- (4) Marge brute : revenus agricoles totaux moins les dépenses agricoles pour le fonctionnement.
- (5) Ratio économique représentant la valeur de capital agricole nécessaire pour générer 1 dollar de revenu agricole. Plus ce ratio est faible, plus le capital agricole est générateur de revenu.
- (6) Ratio économique représentant la marge de profit brut généré par dollar de capital agricole. Plus ce ratio est élevé, plus le capital agricole est générateur de profit brut.

L'agriculture constitue également une source non négligeable de richesse foncière pour les municipalités de la MRC.

² MAPAQ (Direction régionale du Centre-du-Québec) Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de Bécancour, 2008

Tableau 31 : Proportion de l'agriculture dans l'évaluation foncière uniformisée des municipalités en 2009

Nom de la municipalité	Agriculture (\$)	Total selon le rôle 2009 (\$)	% de l'agriculture
Saint-Sylvère	34 358 230	65 741 094	52,3
Sainte-Cécile-de-Lévrard	11 631 690	23 563 746	49,4
Lemieux	9 526 350	19 743 960	48,2
Fortierville	16 909 715	36 064 230	46,9
Sainte-Françoise	13 368 600	28 675 800	46,6
Parisville	11 742 224	30 679 064	38,3
Sainte-Sophie-de-Lévrard	17 351 747	47 172 897	36,8
Sainte-Marie-de-Blandford	8 020 584	34 287 110	23,4
Saint-Pierre-les-Becquets	16 262 356	85 063 158	19,1
Manseau	7 954 700	44 613 368	17,8
Deschailons-sur-Saint-Laurent	11 627 460	68 346 590	17
Bécancour	130 611 595	1 318 173 815	9,9
MRC DE BÉCANCOUR	289365251	1802124832	16,1

Source : MAMROT 2010

Principaux constats :

- L'agriculture génère des retombées économiques majeures sur le territoire de la MRC;
- L'agriculture représente la part principale des revenus fonciers de plusieurs municipalités (Saint-Sylvère, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Lemieux, Fortierville, Sainte-Françoise, Parisville, Sainte-Sophie-de-Lévrard).

5.2.3.15 Étalement des revenus

Variées en taille et en superficie, les exploitations agricoles du territoire de la MRC le sont également en fonction des revenus qu'elles génèrent, comme en fait foi le tableau suivant :

Tableau 32 : Ferme classées selon les revenus agricoles bruts totaux en 2006

Classes de revenus	MRC de Bécancour		Centre-du-Québec	Québec
	Nombre	%	%	%
Moins de \$ 10 000	51	10,9	11,3	14,8
\$ 10 000 à \$ 24 999	35	7,5	10,8	13,8
\$ 25 000 à \$ 49 999	67	14,4	11,3	12,4
\$ 50 000 à \$ 99 999	61	13,1	12,4	12,6
\$ 100 000 à \$ 249 999	103	22,1	21,2	20,3
\$ 250 000 à \$ 499 999	95	20,4	19,1	15,7
\$ 500 000 à \$ 999 999	38	8,2	9,7	7,1
\$ 1 000 000 à \$ 1 999 999	7	1,5	3	2,3
\$ 2 000 000 et plus	9	1,9	1,2	1,1
Total	466	100	100	100

Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

Principaux constats :

- 32% sont supérieur à 250 000\$ (33% au Centre-du-Québec et 26% pour l'ensemble de la province)
- 67,2 % supérieur à 50 000 dollars (66,6 pour le Centre-du-Québec et 59,1 pour l'ensemble du Québec);
- On constate qu'il y a une proportion moindre d'entreprises à plus bas revenus (moins de 25 000 dollars) dans la MRC de Bécancour (18,4 %) que dans la région Centre-du-Québec (22,1 %) et considérablement moins que dans l'ensemble du Québec (28,6 %);
- L'étalement des revenus des fermes de la MRC est similaire à celui des fermes du Centre-du-Québec. Par rapport à l'ensemble du Québec, les revenus de fermes de la MRC sont supérieurs.

5.2.3.16 Activités agricoles en zone blanche

Certaines terres en culture sont en raison de leur localisation, dans un horizon plus ou moins rapproché, susceptibles d'être reconverties à des usages non agricoles.

Ces terres se rangent en deux catégories :

- 1) Terres situées actuellement en zone blanche où se pratiquent des activités agricoles

Les municipalités de la MRC de Bécancour disposent de superficies exclues de la zone agricole pour des fins de développement urbain. Ces superficies, communément appelées zones

blanches, accueillent principalement les usages non agricoles : résidentiel, commercial et de service, institutionnel, industriel et récréatif. Les superficies non bâties à l'intérieur de ces zones sont généralement destinées aux phases futures d'urbanisation de la municipalité.

Toutefois, on retrouve à l'intérieur de nombreux périmètres des superficies de taille non négligeables consacrées à des usages agricoles. Le tableau x illustre les superficies comprises à l'intérieur des périmètres urbains où se pratiquent actuellement des activités agricoles.

Tableau 33 : Utilisation agricole dans les périmètres urbains (PU)

TABLEAU DE L'UTILISATION AGRICOLE DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS				
CODE	MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE cultivée (Ha)	SUPERFICIE (Ha) DU PU	rapport
38005	Saint-Sylvère	8,5	39	22%
38010	Ville de Bécancour	78,6	1172,2	7%
	secteur Gentilly	7,7	208,3	4%
	secteur Bécancour	10,4	114,9	9%
	secteur Ste-Angèle	41,7	246	17%
	secteur St-Grégoire (incluant Godefroy)	5,0	490,3	1%
	secteur Précieux-Sang	2,3	24,7	9%
	secteur Ste-Gertrude	11,6	88	13%
38015	Sainte-Marie-de-Blandford (incluant Lac Rose)	1,1	137,8	1%
38020	Lemieux	3,1	14,5	21%
38028	Manseau	8,9	60	15%
38035	Sainte-Françoise	2,3	21,6	11%
38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard	4,9	32,3	15%
38047	Fortierville	11,9	68,7	17%
38055	Parisville	5,2	34,3	15%
38060	Sainte-Cécile-de-Lévrard	1,7	15,2	11%
38065	Saint-Pierre-les-Becquets	10,1	117,3	9%
38070	Deschailions-sur-Saint-Laurent	4,7	134,6	3%
380	MRC DE BÉCANCOUR	141,0	1847,6	8%

Source : MRC de Bécancour

Des activités agricoles sont également pratiquées à l'intérieur de certaines portions des parcs industriels de la MRC comme le montre le tableau suivant :

Tableau 34 : Utilisation agricole dans les parcs industriels

UTILISATION AGRICOLE DANS LES PARCS INDUSTRIELS (HA)				
Parcs		Zone blanche	Zone verte	TOTAL
SPIP		0,0	470,5	470,5
Parc Laprade		310,4	0,0	310,4
Parc 30-55		0,0	55,7	55,7
TOTAL		310,4	526,2	836,6

Source : MRC de Bécancour

- 2) Terres qui seront convertis pour des usages non agricoles (agrandissement de périmètres urbains et autorisation pour des usages non agricoles)

L'occupation dynamique du territoire et le développement des municipalités nécessitent, en certaines occasions, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ou l'octroi d'autorisations pour l'implantation d'usages non reliés à l'agriculture. Le pourtour des périmètres urbains étant, dans la quasi-totalité des cas, entourés par des superficies en culture, leur expansion entraîne forcément une perte de superficies agricoles.

Depuis la révision de la zone agricole en 1987, ce sont 156 hectares qui ont été exclus de la zone agricole.

Le tableau suivant fait état des décisions rendues par la CPTAQ pour des demandes d'autorisation pour des usages non agricoles entre 2005 et 2009.

Tableau 35 : Décisions rendues pour des usages non agricoles

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de décisions rendues	23	12	10	13	17
Autorisations					
Nombre	15	6	4	8	13
%	65	50	40	62	76
Superficies totales (ha)					
Demandées	40,1	12,2	5,3	11,7	30,44
Autorisées	22,4	5,9	2,3	9,9	21,67
%	56	48	44	84	71

Source : CPTAQ, rapport annuel

Principaux constats

- Bons potentiels pédologiques pour la pratique de l'agriculture sur la quasi-totalité de la zone agricole de la MRC;
- Importantes superficies en friches sur le territoire de la MRC;
- Plusieurs contraintes à la mise en culture;
- Moyenne annuelle de 12 hectares accordés à des fins d'usages non agricoles.

5.2.4 Secteur forestier

La forêt constitue, avec l'agriculture, l'autre grand volet de l'occupation du territoire de la zone verte de la MRC de Bécancour.

5.2.4.1 Répartition du couvert forestier

Le couvert forestier de la MRC occupe en effet plus de la moitié de la zone agricole du territoire. Ce couvert varie toutefois considérablement d'une municipalité à l'autre.

Tableau 36 : Moyenne de la superficie forestière par municipalité en 2005

Municipalités	% boisé
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	44,7
Fortierville	33,4
Lemieux	64,4
Manseau	64,9
Parisville	30,6
Sainte-Cécile-de-Lévrard	16,5
Sainte-Françoise	61,7
Sainte-Marie-de-Blandford	69,4
Sainte-Sophie-de-Lévrard	56,6
Saint-Pierre-les-Becquets	37,6
Saint-Sylvère	38,9
Ville de Bécancour	39,5
MRC de Bécancour	58,3

Source : Orientations gouvernementales, février 2005

Principaux constats :

- On constate généralement une plus grande proportion de couvert forestier dans les municipalités situées au Sud-Est de la MRC. C'est le cas notamment de Lemieux, Manseau, Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Françoise, où la proportion du couvert forestier est supérieure à 60 %;
- Dans les zones d'agriculture dynamique (Bécancour, Saint-Sylvère, Saint-Pierre-les-Becquets, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville et Sainte-Cécile-de-Lévrard), on retrouve tout de même un pourcentage de boisés supérieur à 30 %, seuil sous lequel il y aurait, selon plusieurs études, une perte significative de la biodiversité³. Le cas de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est unique à 16,5%;
- Les boisés de ferme sont compris à l'intérieur des unités d'évaluation classées comme exploitation agricole enregistrée;
- Le tableau suivant présente la répartition des superficies boisées et la grandeur moyenne de ces boisés par municipalité ([à compléter](#)).

³ Orientations gouvernementales, 2005

Tableau 37 : Moyenne de la superficie des boisés de ferme par municipalité

Municipalités	Superficie totale (ha)	Moyenne par ferme (ha)
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	768	4,2
Fortierville	1 089	7,9
Lemieux	2 982	35,5
Manseau	2 755	20,7
Parisville	733	7,9
Sainte-Cécile-de-Lévrard	399	5,4
Sainte-Françoise	2 290	25,4
Sainte-Marie-de-Blandford	1 026	13,6
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1 305	12,1
Saint-Pierre-les-Becquets	883	4,4
Saint-Sylvère	2 138	13,8
Ville de Bécancour	6 331	6,9
MRC de Bécancour	22 699	48,7

Source : MRNF, 2009

5.2.4.2 Groupements d'essences

Plusieurs groupements d'essences se retrouvent sur le territoire de la MRC, dans des proportions variables.

Tableau 38 : Répartition des groupements d'essences

Groupement d'essences	Superficie (ha)	%
Bétulaie jaune	138	0,2
Cédrière	127	0,2
Érablière à sucre	3256	4,9
Érablière rouge	25772	38,8
Feuillus indéterminés	1528	2,3
Feuillus intolérants	1634	2,5
Feuillus non commerciaux	884	1,3
Feuillus sur station humide	2618	3,9
Feuillus tolérants	1377	2,1
Mélèraie	1689	2,5
Pessière	1978	3,0
Pinède	695	1,0
Plantation de feuillus	38	0,1
Plantation de résineux	6523	9,8
Peupleraie	2109	3,2
Prucheraie	1014	1,5
Résineux indéterminés	661	1,0
Sapinière	7588	11,4
Sans appellation	6769	10,2
Total	63398	100,0

Source : MRNF, 2009

Tableau 39 : Potentiel forestier en fonction de l'unité d'évaluation

Municipalité	Superficie du potentiel forestier sans les 2 ha et - (ha)	Nombre d'unités d'évaluation touché par un potentiel forestier	Superficie moyenne du potentiel forestier par unité d'évaluation (ha)	Nombre d'unités d'évaluation détenu par un résident de la municipalité	%	Nombre d'unités détenu par un résident de la MRC	%
Saint-Sylvère	4067	209	19,5	147	70	158	76
Ville de Bécancour	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sainte-Marie-de-Blandford	5866	220	26,7	72	33	143	65
Lemieux	6126	128	47,9	50	39	66	52
Manseau	8622	242	35,6	101	42	111	46
Sainte-Françoise	6390	196	32,6	116	59	136	69
Sainte-Sophie-de-Lévrard	5165	292	17,7	142	49	192	66
Fortieville	1679	137	12,3	84	61	121	88
Parisville	1200	103	11,7	64	62	85	83
Sainte-Cécile-de-Lévrard	570	57	10,0	37	65	54	95
Saint-Pierre-les-Becquets	1781	158	11,3	90	57	139	88
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1690	128	13,2	80	63	95	74
MRC de Bécancour	43155	1870	23,1				

Source : MRNF, 2009

Principaux constats⁴

- Pourcentage boisés de la MRC élevé;
- Pourcentage boisés très différent entre certaines municipalités ;
- Type de couvert à dominance feuillue ;
- L'érable rouge est l'essence la plus présente sur le territoire ;
- Présence élevée de forêts en plantation (Sainte-Sophie, secteur Sainte-Gertrude) ;
- Présence élevée de friches (secteur Bécancour, Parc industriel) ;
- Présence élevée de forêts provenant de coupe totale (Lemieux) ;
- Superficie boisée moyenne par U.É. de 23,1 ha avec un gros écart entre certaines municipalités ;
- La forêt privée appartient principalement aux résidents de la MRC, sauf à Manseau et à Lemieux.

5.2.4.3 Érablières*Tableau 40 : Répartition des classes de grandeur d'érablières*

Municipalité	Nombre d'érablières potentielles de 500 à 5 000 entailles par unité d'évaluation	Nombre d'érablières potentielles de 5 000 à 10 000 entailles par unité d'évaluation	Nombre d'érablières potentielles de 10 000 entailles et plus par unité d'évaluation
Saint-Sylvère	109	2	2
Ville de Bécancour	554	9	0
Sainte-Marie-de-Blandford	75	0	1
Lemieux	47	2	0
Manseau	54	3	1
Sainte-Françoise	70	2	0
Sainte-Sophie-de-Lévrard	57	0	0
Fortierville	45	0	0
Parisville	39	0	0
Sainte-Cécile-de-Lévrard	15	1	0
Saint-Pierre-les-Becquets	40	0	0
Deschailons-sur-Saint-Laurent	50	0	0
MRC de Bécancour	1155	19	4

Source : MRNF, 2009

Principaux constats : (érablières)

- Potentiel acéricole présent dans certaines municipalités (Saint-Sylvère - Ville de Bécancour (secteur Sainte-Gertrude, secteur Précieux-Sang)
- Moyenne du potentiel d'entailles par unité d'évaluation de 1 650 entailles
- Très faible potentiel d'érablières de 5 000 entailles et plus sur une même propriété

⁴ Un comité « forêt » sera formé dans le cadre de ce volet du PDZA. Le portrait et le diagnostic de la forêt seront bonifiés par ce comité, lesquels mèneront à l'identification de mesures particulières.

5.2.4.4 Revenus

Les produits forestiers constituent une source supplémentaire de revenus pour les propriétaires fonciers et producteurs forestiers de la MRC de Bécancour.

[À compléter]



Photo : Jean-Louis Belisle

Tableau 41 : Revenus provenant de la vente de produits forestiers en 2006

Municipalités	Nombre de fermes déclarantes	Montants en dollars courants
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	2	x
Parisville	2	x
Fortierville	5	32 900
Sainte-Françoise	3	34 511
Saint-Pierre/ Sainte-Cécile-de-Lévrard	2	x
Sainte-Sophie	4	x
Manseau/ Lemieux	13	47 629
Saint-Sylvère	6	27 888
Bécancour/ Sainte-Marie-de-Blandford	21	74 735
MRC de Bécancour	59	256 084

Source : Statistique Canada - profil des communautés agricoles

X : confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

Les produits forestiers non ligneux peuvent également constituer une autre source de revenus supplémentaires. La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Centre-du-Québec, dans le cadre des travaux de réalisation du premier plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), a commandé la réalisation d'un portrait de l'agroforesterie dans la région Centre-du-Québec, attendu sous peu, dont le PDZA pourra certainement tirer profit.

5.2.5 Modes d'urbanisation

L'urbanisation du territoire réfère à l'ensemble des modes d'occupation non agricole du territoire de la MRC : résidentiel, commercial et industriel. Elle comprend également les infrastructures d'utilité publique.

5.2.5.1 Urbanisation résidentielle

L'urbanisation résidentielle se répartit en quatre (4) grandes catégories sur le territoire (carte 17).

Périmètres d'urbanisation :

Les périmètres d'urbanisation correspondent aux noyaux villageois de chacune des municipalités de la MRC et secteurs de la Ville de Bécancour. Nous en dénombrons dix-sept (17) sur l'ensemble du territoire. Tous ces périmètres sont situés hors de la zone agricole.

Périmètres secondaires

Les périmètres secondaires sont des regroupements significatifs de résidences, géographiquement circonscrits. Certains de nos périmètres sont situés en zone blanche, alors que les autres sont localisés à l'intérieur de la zone verte.

- Les quatre (4) périmètres secondaires situés en zone blanche sont :
 - Seigneurie Godefroy, Ville de Bécancour (secteur Saint-Grégoire)
 - Plateau Laval, Ville de Bécancour (secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
 - Lac Rose, Sainte-Marie-de-Blandford
 - Domaine Duval, Ville de Bécancour (secteur Saint-Gérôme)
- Les trois (3) périmètres situés en zone verte sont :
 - Domaine Émile, Saint-Sylvestre
 - Place Saratoga, Saint-Pierre-les-Becquets
 - Place René-Pinot, Saint-Pierre-les-Becquets

Périmètres de villégiature :

Les périmètres de villégiature correspondent à des secteurs où sont regroupées des résidences secondaires et/ou saisonnières.

Ces périmètres sont tous situés en zone verte :

- Villégiature riveraine, Ville de Bécancour (secteur Saint-Grégoire)
- Belle-Vallée, Ville de Bécancour (secteur Sainte-Gertrude)
- Plage-Leblanc, Ville de Bécancour (secteur Précieux-Sang)
- Le petit Village, Deschaillons-sur-Saint-Laurent
- Batture Les belles filles, Deschaillons-sur-Saint-Laurent
- Côte Mailhot, Deschaillons-sur-Saint-Laurent
- La pointe des Robert, Deschaillons-sur-Saint-Laurent
- Plage Laurentienne, Saint-Pierre-les-Becquets

L'urbanisation diffuse :

L'urbanisation diffuse se caractérise par une implantation discontinue, par grappes ou individuellement, de résidences non liées à la pratique d'activités agricoles ou forestières en zone agricole.

L'urbanisation diffuse par grappe correspond aux îlots déstructurés définis dans les orientations gouvernementales. L'urbanisation diffuse individuelle regroupe les résidences isolées non rattachées à l'agriculture.



Photo : Jean-Louis Belisle

L'usage résidentiel sur le territoire de la MRC de Bécancour se répartit de la manière suivante :

Tableau 42 : Répartition des résidences sur le territoire

Localisation	Nombre de résidences	% du parc résidentiel
Périmètres urbains	3 273	36,2
Périmètres secondaires	724	8
Périmètres de villégiature	301	3,3
Îlots déstructurés	1 129	12,5
Résidence non-rattachées à l'agriculture	3 100	34,3
Résidences agricoles	511	5,7
TOTAL	9 038	100

Source : MRC de Bécancour, 2009

La localisation des résidences sur le territoire permet de dégager quelques-uns des facteurs contribuant à leur potentiel attractif et/ou répulsif.

Parmi les facteurs attractifs, soulignons :

- la présence de plans d'eau (fleuve Saint-Laurent, Lac Rose, rivière Bécancour);
- la présence de boisés (chalets);
- la proximité des services urbains.

Parmi les facteurs répulsifs à l'implantation résidentielle, signalons :

- les milieux humides;
- les zones industrielles;
- les secteurs isolés.

Un sondage réalisé en 2007 par la MRC de Bécancour auprès de la population résidante de la MRC a permis de dégager les motifs principaux à l'établissement résidentiel sur le territoire. Les motifs les plus fréquemment évoqués sont la beauté du site, la tranquillité et la grandeur des terrains. Une analyse plus détaillée des résultats de ce sondage permettra de préciser le rôle de ces facteurs selon les secteurs de la MRC.

La présence de résidences non reliées à la pratique de l'agriculture en zone agricole est importante. Les tableaux suivants précisent néanmoins que l'essentiel du développement se fait, au moins depuis plusieurs années, dans les périmètres d'urbanisation.

Tableau 43 : Nombre de permis de construction résidentielle accordé en zone blanche

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Fortierville	-	2	-	-	-	-	1	2	2
Lemieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manseau	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Parisville	-	-	1	1	-	1	2	-	3
Sainte-Cécile-de-Lévrard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Françoise	-	1	-	-	1	-	-	1	-
Sainte-Marie-de-Blandford	-	4	1	1	2	1	1	-	-
Sainte-Sophie-de-Lévrard	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Pierre-les-Becquets	1	2	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Sylvère	-	1	-	-	-	1	-	3	3
Ville de Bécancour	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	63	102	60	119
Total						67	106	67	127

Source : Municipalités locales de la MRC de Bécancour

Tableau 44 : Nombre de permis de construction résidentielle accordé en zone verte

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	4	1	-	1	-	-	2	-	-
Fortierville	-	1		1	-	-	1	1	-
Lemieux	-	-	-	-	1	2	-	-	-
Manseau	-	-	-	-	1	1	1	-	-
Parisville	-	-	-	1	-	-	1	1	-
Sainte-Cécile-de-Lévrard	-	1	-	1	1	-	1	-	-
Sainte-Françoise	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Sainte-Marie-de-Blandford	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1	1	-	2	2	6	3	2	2
Saint-Pierre-les-Becquets	-	-	2	1	3	3	-	-	-
Saint-Sylvère	1	1	-	1	3	-	2	3	-
Ville de Bécancour	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	12	5	6	3
Total						24	16	13	5

Source : Municipalités locales de la MRC de Bécancour

Le régime de protection du territoire et des activités agricoles du Québec accorde certains droits et privilèges relatifs à l'implantation d'usages résidentiels, associés à la pratique de l'agriculture à temps plein, à des superficies d'au moins 100 hectares ou à des droits acquis.

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit également la possibilité pour un particulier ne répondant pas à un de ces cas d'obtenir une autorisation à des fins d'usage résidentiel, selon des critères pré-établis (article 62 de la LPTAA).

Ces demandes sont adressées à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ). Sur le territoire de la MRC de Bécancour, ces demandes se classent en différentes catégories :

Tableau 45 : Nombre de demandes et décisions d'autorisation à des fins résidentielles depuis 1998

Usages	Nombre de demandes	Décisions			
		Autorisations	Autorisations partielles	Refus ou rejet	Autres
Usage résidentiel	123	65	4	52	2
Résidence rattachée à une terre	33	15	-	16	2
Résidence non rattachée à une terre	307	119	9	157	22
2 résidences et plus	113	52	2	53	6
Chalet	46	26	-	19	1
2 chalets et plus	9	8	-	1	-
TOTAL	631	285	15	298	33
%	100	45,2	2,4	47,2	5,2

Source : CPTAQ

- Les demandes d'autorisation pour l'implantation d'usages non agricoles se retrouvent sur l'ensemble du territoire de la MRC (carte 18a et 18b). Certains secteurs semblent néanmoins plus sujets à ce type de demandes.

Principaux constats :

- Importante dispersion des résidences non rattachées à l'agriculture (50,6% du parc résidentiel est situé en dehors des périmètres d'urbanisation).
- Le développement résidentiel se fait principalement en zone blanche (% des permis résidentiels émis entre 2005 et 2008)
 - o Ensemble de la MRC : 86%
 - o Ville de Bécancour : 93%
 - o MRC excluant ville de Bécancour : 42%
- La ville de Bécancour regroupe la très grande majorité :
 - o Résidences déjà implantées : 87%
 - o Des demandes de construction résidentielle : 87%

- Les demandes de résidences rattachées à une terre ne représentent que 5% des demandes d'autorisation à des fins résidentielles adressées à la CPTAQ.
- Les demandes résidentielles non reliées à l'agriculture présentent des taux d'autorisation autour de 50% (à l'exception des noyaux de chalets, où ce taux atteint 89%).

5.2.5.2 Urbanisation commerciale et industrielle

L'urbanisation commerciale et industrielle du territoire de la MRC de Bécancour se concentre principalement à l'intérieur des limites des périmètres d'urbanisation. Les usages industriels occupent une place marginale à l'intérieur de la zone agricole de la MRC (carte 19).

Cela s'explique au moins en partie par le fait que le territoire de la MRC de Bécancour comporte trois (3) parcs industriels, tous situés dans la Ville de Bécancour : le Parc industriel et portuaire de Bécancour (secteur Bécancour), le Parc Laprade (secteur Gentilly) et le parc 30-55 (secteur Saint-Grégoire) ce dernier étant situé en zone verte.

L'implantation du Parc industriel et portuaire de Bécancour a toutefois entraînés des conséquences majeures d'un point de vue agricole, dont l'expropriation de 135 producteurs agricoles en 1960 et la disparition de superficies totalisent au moins 470 ha, la formation de friches et d'une importante discontinuité dans le tissu agricole du territoire.

Ces parcs constituent néanmoins des infrastructures majeures de développement, dont les rapports avec la trame agricole environnante doivent être renforcés. Le transfert annoncé dans le budget 2010-2011 du Gouvernement du Québec, du Parc industriel et portuaire de la société d'état à la ville de Bécancour constitue une opportunité certaine à ce renforcement des liens.

Tableau 46 : Nombre de demandes et décisions d'autorisation à des fins commerciales et industrielles

Usages	Nombre de demandes	Décisions			
		Autorisations	Autorisations partielles	Refus ou rejet	Autres
Usage commercial et industriel	48	38	2	7	1
Méga-industrie / centre commercial	0				
Parc / zone industriel	0				
TOTAL	48	38	2	7	1
%	100	79,2	4,1	14,6	2,1

Source : CPTAQ

Principaux constats :

- l'urbanisation commerciale et industrielle diffuse est marginale (12,5% des commerces et industries sont situés en zone verte)
- les parcs industriels sont une composante majeure de l'occupation du territoire (7 674 ha).

5.2.5.3 Infrastructures d'utilité publique

Les équipements et infrastructures d'utilité publique, sont une composante majeure du territoire de la MRC (carte 20).

- Réseaux d'aqueduc et d'égout en zone verte

Les municipalités riveraines du fleuve (ville de Bécancour, Saint-Pierre-les-Becquets et Deschailons-sur-Saint-Laurent) disposent, sur la quasi-totalité de leur territoire zoné agricole, d'un réseau d'aqueduc assurant une desserte le long des rangs d'une longueur de x km.

- Puits municipaux

Les prises d'eau potable publiques sont constituées par les puits de surface ou artésiens qui desservent les réseaux d'aqueduc. L'eau potable étant un service essentiel, il est important de les protéger et contrôler les usages et activités qui peuvent contaminer et/ou réduire les volumes d'eau disponibles.

Le tableau de la page suivante localise ces puits.

- Lignes de transport d'énergie

Les lignes de transport d'énergie traversent la zone agricole sur 150 km, nécessitant une emprise d'environ 750 ha.

Tableau 47 : Nombre de demandes et décisions d'autorisation à des fins d'utilité publique

Usages	Nombre de demandes	Décisions			
		Autorisations	Autorisations partielles	Refus ou rejet	Autres
Usages services d'utilité publique	24	24	-	-	-
Dispositions de résidus	6	4	-	2	-
Eau : conduite, traitement, réserve	19	18	-	-	1
Autres utilités	37	35	-	-	2
Énergie	10	10	-	-	-
Transport	26	25	-	1	-
Communication	7	7	-	-	-
TOTAL	129	123	-	3	3
%	100	95,4	-	2,3	2,3

Source : CPTAQ

Tableau 48: Lieux d'approvisionnement et réseaux de distribution d'eau potable

Région	Nom du poste	Nom du réseau	Nb. de personnes	Nom de l'approvisionnement	Latitude	Longitude	Provenance	Considéré comme	Localisation du réseau
Centre-du-Québec	Camping Plage Paris (app)	Camping Plage Paris	450	Source Camping Plage Paris	46,38701259	72,12446619	SOURCE À BASSIN UNIQUE	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	Bécancour (sta.pur.)	Bécancour, alimenté par l'usine	8602	Bécancour	46,31260916	72,54931362	FLEUVE ST-LAURENT	Eau de surface	Bécancour
	Bécancour Gentilly (post.chl.)	Bécancour secteur Gentilly	3000	Gentilly	46,35434527	72,227993866	SOURCE À BASSIN UNIQUE	Eau de surface	Bécancour
	Sainte-Françoise salle mun. (app)	Sainte-Françoise salle municipale	55	Puits Sainte-Françoise	À localiser	À localiser	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Françoise
	Fortierville (post.chl)	Fortierville	717	Puits Fortierville	46,48929385	72,02923467	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Fortierville
	Manseau (app)	Manseau	610	Puits Manseau	46,36494175	72,0006046	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Manseau
	Sainte-Sophie-de-Lévrard (app)	Sainte-Sophie-de-Lévrard	421	Drains Poisson Ste-Sophie-de-Lévrard	46,41388701	72,11477589	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		idem		Puits Couture Ste-Sophie-de-Lévrard	46,41679833	72,11001897	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		Sainte-Sophie-de-Lévrard	421	Puits Poisson Ste-Sophie-de-Lévrard	46,4132448	72,11375151	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		Lemieux	20	Puits Hôtel de ville			n.d.		Lemieux
	Parisville (app)	Parisville	550	Puits Parisville	46,54415976	72,10703199	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Parisville
	Saint-Sylvère (aut.trait)	Saint-Sylvère	205	Puits St-Sylvère	46,23801543	72,21710586	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Saint-Sylvère
	Sainte-Marie-de-Blandford Lac Rose (app)	Sainte-Marie-de-Blandford	90	Puits Lac Rose Ste-Marie-de-Blandford	46,34998528	72,15056288	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Marie-de-Blandford
	Aqueduc Haut 4e rang	Aqueduc Haut 4e rang	150	Aqueduc Haut 4e rang	46,40752423	72,14693329	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Cécile-de-Lévrard
	Saint-Pierre-les-Becquets	Saint-Pierre-les-Becquets	1494	Rg. St-Ovide St-Pierre-les-Becquets	46,40807981	72,14067631	LAC	Eau de surface	Saint-Pierre-les-Becquets
	Deschaillons-sur-St-Laurent (post.chl)	Deschaillons-sur-St-Laurent	1292	Puits 1 Deschaillons	46,546399	72,129337	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Deschaillons-sur-St-Laurent
		idem		Puits 2 Deschaillons	46,545607	72,129292			
		idem		Puits 7 Deschaillons	46,54489674	72,10844747	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Deschaillons-sur-St-Laurent
	École L'Oasis (aut.trait.)	École L'Oasis Sainte-Françoise	118	Puits École L'Oasis Sainte-Françoise	46,44872691	71,98185625	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Françoise

Source : MRC de Bécancour, Schéma d'aménagement et de développement révisé, 2007

5.2.6 Principaux éléments de contexte favorables

Les principaux éléments de contextes favorables découlant du portrait établi concernent les forces et les opportunités de développement du territoire agricole de la MRC de Bécancour.

- Forces

- Agriculture très dynamique axée sur la production traditionnelle (consolidation, compétitive, répondant aux exigences de l'économie de marché);
- Agriculture diversifiée (production d'élevage traditionnel et en émergence, grandes cultures, productions horticolas);
- Proximité des marchés (Trois-Rivières, Québec, Victoriaville, Drummondville);
- Faible pression sur la zone agricole (les nouveaux développements urbains se concentrent surtout en zone blanche).

- Opportunités

- Importants potentiels (qualité des sols, remise en culture) :
 - de remise en culture des terres sous-utilisées;
 - de développement acéricole;
- Malgré les restrictions du REA, aucune limite pour le développement de la canneberge;
- Nombre important de lots vacants en milieu viable (non dynamique) permettant une meilleure occupation du territoire centré sur l'agriculture;
- Possibilité de transparence pour répondre aux exigences de la cohabitation;
- Possibilité d'une entente régionale pour encadrer l'implantation de résidences en lien avec des projets agricoles et forestiers.

5.2.7 Principaux éléments de contexte défavorables

Les principaux éléments de contextes défavorables réfèrent aux faiblesses observées et aux contraintes possibles au développement de la zone agricole du territoire de la MRC de Bécancour.

- Faiblesses

- Déclin démographique dans la portion du territoire située à l'Est de la ville de Bécancour;

- Diminution de l'intensité de l'occupation agricole (baisse du nombre de fermes et de produits, présence non négligeable de friches, importants reboisements);
- Sous-valorisation des espaces zonés agricoles;
- Friches (superficies actuellement en friches et superficies susceptibles à court, moyen ou long terme, d'être converties à des fins d'usages non agricoles);
- Méconnaissance des apports économiques de l'agriculture bécancouroise (publicisation moins importante que les investissements industriels, par exemple);
- Risque de problèmes de cohabitation en raison du nombre important de résidences non rattachée à l'agriculture dans les zones agricoles dynamiques.

- **Contraintes**

- Les conditions de développement (possibilité de construction résidentielle, accès au financement, droit de morceler, etc.) sont accordées à un modèle de développement fondé sur des unités d'exploitation de grande superficie et économiquement viable;
- Le potentiel de remise en culture est important mais rencontre deux contraintes majeures : les lots qualifiés en vertu du REA sont dispersés sur le territoire; ces lots n'appartiennent pas à des agriculteurs (80 %);
- Les pourtours des noyaux villageois sont agricoles dynamiques (à quelques exceptions près), ce qui peut occasionner certains problèmes de cohabitation et des conflits d'usages.

5.3 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La création et la rétention de la richesse sont au cœur des enjeux du Québec contemporain. Une récente étude commandée par le groupe de travail sur la complémentarité rurale urbaine, intitulée «Les communautés rurales : l'autre moteur économique du Québec», souligne l'importante contribution des territoires ruraux du développement économique du Québec.

La production agricole est le moteur fondamental de développement des collectivités rurales. Or, l'étude de Conference Board, souligne qu'une diversification de l'économie rurale est observable depuis 2001 : la transformation agroalimentaire, l'émergence de plusieurs circuits de commercialisation, la mise en œuvre d'initiatives locales telles que l'agro-tourisme et la promotion de la consommation des produits locaux et régionaux sont autant de facteurs de diversification et de développement à promouvoir et encourager.

Cette partie du PDZA est réalisée en collaboration avec la Corporation de développement agroalimentaire et forêt du Centre-du-Québec, de la Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec et la direction régionale Centre-du-Québec du MAPAQ.

Les informations figurant dans cette partie sont encore incomplètes, les travaux du comité en charge du volet agroalimentaire a débuté ses travaux il y a quelques mois à peine.

Le portrait et le diagnostic complets sont attendus pour l'automne 2010. La validation de ce diagnostic et la définition de mesures d'action seront par la suite soumis lors d'un forum réunissant des représentants du secteur agroalimentaire de la MRC et de la région.

5.3.1 Transformation agroalimentaire

EN DÉVELOPPEMENT

On dénombre 12 entreprises de transformation industrielle et artisanale en agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Bécancour. Une d'entre elle, l'Abattoir de Manseau Inc. œuvre dans le domaine de l'abattage d'animaux et la transformation en produits de charcuterie et de méchoui. On retrouve 2 boucheries dont le Centre de viande Simon Brunelle qui se spécialise dans la viande sauvage et la Boucherie A.Landry également dans la viande sauvage mais aussi en fumage de jambon. Viandes Seficlo inc., situé dans le secteur St-Grégoire font le désossage de têtes de porcs. La compagnie Maurice Guillemette inc., pour sa part, transforme de la viande non-comestible et se situe dans le secteur Saint-Grégoire de la Ville de Bécancour. La Fromagerie l'Ancêtre, quand à elle, se démarque par la fabrication de fromage biologique. Son approvisionnement en lait biologique se fait par des producteurs laitiers à proximité de la fromagerie.

Canneberges Atoka Cranberries inc., pour sa part, se spécialise dans la fabrication de canneberge séchée ainsi que des jus et concentrés de canneberge et emploi environ 110 personnes.

De plus, une nouvelle usine de transformation de graines oléagineuses a vu le jour dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Il s'agit de TRT-ETGO (Twin Rivers Technologie-Entreprises de transformation de graines oléagineuses du Québec). L'entreprise se spécialise dans le broyage de graines de canola et de soya ainsi qu'en raffinement des huiles de canola, de soya et de palme.

Il existe également 2 meuneries : La meunerie Patoine et Frères inc. située à Fortierville transforme de la moulée pour les porcs et La Coopérative régionale de Parisville située à Parisville.

En terminant, 2 entreprises de transformation artisanale œuvrent au sein de la MRC de Bécancour. Il s'agit du Moulin Michel qui transforme de la farine de sarrasin et de blé situé à Gentilly et de la Chocolaterie les Tentations des Anges à Sainte-Sophie-de-Lévrard. Cette dernière se spécialise dans la fabrication de chocolats fins à la main.

Ainsi, on regroupe plus de 466 emplois dans l'ensemble du secteur de la transformation agroalimentaire.

Tableau 49 : Répartition des emplois en transformation agroalimentaire dans la MRC de Bécancour

	2006	2010
Abattoir de Manseau inc.		6
Boucherie A. Landry inc.		
Canneberges ATOKA Cranberries inc.		110
Centre de viande Simon Brunelle		5
Chocolaterie les Tentations des Anges		2
Coopérative régionale de Parisville		27
Fromagerie l'Ancêtre		46
Maurice Guillemette inc.		25
Moulin Michel		
Patoine et Frères inc.		35
TRT - TEGO		80
Viandes Seficlo inc.		130

Source :

(No de section à déterminer) **Transformation à la ferme**

À DÉVELOPPER

*Nous attendons la mise sur pied d'une base de données afin de déterminer le nombre d'employés par entreprise. Une fois trouvée, nous pourrions y confirmer le nombre d'emploi pour l'ensemble du secteur de la transformation agroalimentaire.

Principaux constats :

- Le secteur de la transformation de la canneberge est particulièrement dynamique par la présence de Canneberges Atoka Cranberries inc. qui est l'une des trois entreprises majeures au Québec en transformation de la canneberge;
- Il n'y a pas d'entreprise de transformation de la canneberge biologique qui serait un créneau intéressant à développer étant donné la proximité des cultures à proximité;
- Il y a uniquement des usines de première transformation et pas de 2^e et 3^e transformation.

5.3.2 Distribution**EN DÉVELOPPEMENT**

La MRC de Bécancour compte 6 entreprises de distribution sur son territoire en majorité située dans le secteur St-Grégoire.

Tableau 50 : Répartition des entreprises de distribution sur le territoire de la MRC de Bécancour

Entreprises	localisation	Produits distribués	Territoire de distribution
Distribution Sylvain Daneau	Saint-Grégoire	Vachon et Saputo	
Jean-Guy Doucet inc.	Saint-Grégoire	Fromages fins importés et cheddar en grain	
Guilant inc.	Bécancour	Viande non comestible et sous-produits d'abattoir	
La meunerie Acadienne	Saint-Grégoire	Moulée pour animaux	
?? Les Paniers Godefroy	Manseau	Bonbon, chocolat, miel, produits de l'érable et pâtisserie	
?? canneberges du chapiteau	Manseau	Canneberges enrobées de chocolat	

L'entreprise Les Paniers Godefroy, se démarque par la variété de l'offre de produits régionaux et artisanaux du Québec. Sa mise en marché s'effectue via Internet.

*Plus tard en cours de processus, nous présenterons les initiatives de mises en place pour favoriser et faciliter la concertation et le développement de la distribution et la commercialisation des produits locaux et régionaux.

Principaux constats :

- Le réseau de distribution offre peu de produits régionaux.

5.3.3 Commercialisation

EN DÉVELOPEMENT

5.3.3.1 Hôtels - Restaurant - Institution

Hôtel

L'Auberge Godefroy, situé dans le secteur St-Grégoire, met en valeur les produits du terroir dans son menu. Le Complexe Hôtelier le Cinquante-Cinq également situé dans le secteur St-Grégoire offre un service de salle à manger, resto-bar, casse-croûte et comptoir laitier. Quand au Manoir Bécancour, il offre un service de gîte et on y retrouve un service de cuisine simple au reflet des productions régionales.

Restaurants

On dénombre 16 casse-croûte et 9 restaurants de type familial dans la MRC de Bécancour. On y retrouve aussi 6 entreprises qui offrent un service de traiteur et 1 entreprise de chef à domicile. Le Restaurant les Retrouvailles situé à Sainte-Sophie de Lévrard est un restaurant de fine cuisine à base de produits régionaux. Méchoui Nord- cerf rouge et sanglier. Il s'approvisionne de produits régionaux également.

Tableau 51 : Répartition des restaurants et casse-croutes par municipalité

Municipalités	Nombre de restaurants
Bécancour	12
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	4
Fortierville	1
Lemieux	1
Manseau	1
Parisville	1
Sainte-Cécile-de-Lévrard	0
Sainte-Françoise	0
Sainte-Marie-de-Blandford	0
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1
Saint-Pierre-les-Becquets	1
Saint-Sylvère	3
TOTAL	25

Institution

Garderie

On dénombre 25 garderies en milieu familiale et deux CPE tous situés dans la Ville de Bécancour et ses alentours. Il y a X autres garderies en milieu familiale réparties sur le territoire de la MRC de Bécancour.

Tableau 52 : Répartition des garderies par municipalité

Municipalités	Nombre de garderies
Bécancour	25
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	
Fortierville	
Lemieux	
Manseau	
Parisville	
Sainte-Cécile-de-Lévrard	
Sainte-Françoise	
Sainte-Marie-de-Blandford	
Sainte-Sophie-de-Lévrard	
Saint-Pierre-les-Becquets	
Saint-Sylvère	
TOTAL	

Résidences pour personnes âgées

On compte 12 résidences pour personnes âgées dans la Ville de Bécancour. On retrouve X autres résidences pour personnes âgées réparties dans les autres municipalités de la MRC de Bécancour.

Tableau 53 : Répartition des résidences pour personnes âgées sur le territoire de la MRC de Bécancour

Municipalités	Nombre de résidences pour personnes âgées
Bécancour	12
Deschailons-sur-Saint-Laurent	
Fortierville	
Lemieux	
Manseau	
Parisville	
Sainte-Cécile-de-Lévrard	
Sainte-Françoise	
Sainte-Marie-de-Blandford	
Sainte-Sophie-de-Lévrard	
Saint-Pierre-les-Becquets	
Saint-Sylvère	
TOTAL	

Installations récréatives

Parmi les installations récréatives sur le territoire de la MRC de Bécancour, on retrouve 2 clubs de golfs soit celui de Gentilly et du Godefroy. On retrouve un service de traiteur et de restaurant à la salle de Quilles St-Grégoire. L'Aréna Régional de St-Pierre, située à St-Pierre-les-Becquets, offre un service de casse-croûte. C'est à Bécancour que l'on retrouve le Centre de la biodiversité du Québec où on peut y consommer des repas.

École

13 écoles de niveau primaire se retrouvent sur le territoire dont 6 dans les Ville de Bécancour et ses alentours. *Présence d'école secondaire à vérifier.

Tableau 54 : Répartition des écoles sur le territoire de la MRC de Bécancour

Municipalités	Nb d'écoles primaires
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1
Fortierville	0
Lemieux	0
Manseau	1
Parisville	0
Sainte-Cécile-de-Lévrard	1
Sainte-Françoise	1
Sainte-Marie-de-Blandford	0
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1
Saint-Pierre-les-Becquets	1
Saint-Sylvère	1
Ville de Bécancour	6
TOTAL	13

Cafétéria

À DÉVELOPPER

Usine

À DÉVELOPPER

Principaux constats :

- Bien que Deschaillons se retrouve à l'autre bout du territoire de la MRC de Bécancour, il compte tout de même 4 restaurants et/ou casse-croûte. Donc, 16 % de l'occupation en service de restauration.
- 4 municipalités n'ont pas d'écoles primaires soit : Fortierville, Lemieux, Parisville et Sainte-Marie-de-Blandford.

5.3.3.2 Lieux de vente

1- Circuits cours

A) Marchés publics

Le marché Godefroy et le Marché public de Deschaillons sont les deux marchés publics sur le territoire de la MRC de Bécancour.

B) Marchés virtuels

Le marché Godefroy offre, en hiver, la possibilité de s'approvisionner en produit du terroir via le web. Il est le seul sur le territoire à offrir ce type de service.

C) Vente à la ferme (incluant l'auto-cueillette)

À DÉVELOPPER

D) Paniers

Dans les dernières années, les paniers biologiques ont connu une hausse de popularité. Ainsi, la Ferme Les Arômes de la terre, située dans le secteur Précieux-Sang, offre plus d'une quarantaine de fruits et de légumes avec 5 points de chute dont 1 à Bécancour.

2- Alimentation de détail

A) Supermarchés

On retrouve 2 supermarchés dont le Marché Métro Plus Port-Royal inc. à Bécancour secteur St-Grégoire ainsi que le Supermarché Dubuc inc. Ce dernier est situé à Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Le Marché Métro Plus Port-Royal inc. collabore à la campagne le Centre-du-Québec Goûtez-Y ! Il se démarque donc par son offre en produits centricois.

B) Épiceries

8 épiceries se retrouvent sur le territoire et une coopérative, La Coopérative de solidarité alimentaire des Seigneuries située à Saint-Pierre-les-Becquets. Consulter le tableau ci-après pour la répartition.

Tableau 55 : Répartition des épiceries sur le territoire

Épiceries	Municipalités
Épicerie Marché Ami	Saint-Pierre-les-Becquets
Épicerie le Tournesol	Fortierville
L'Intermarché	Bécancour (secteur Gentilly)
Marché d'alimentation JM Trottier inc.	Sainte-Cécile-de-Lévrard
Marché AMI G.Richard & Fils inc.	Bécancour (Secteur St-Angèle)
Marché Richelieu	Bécancour (Secteur Sainte-Gertrude)
Marché Raymond Minot	Manseau
Marché Bonichoix St-Sylvère	Saint-Sylvère
La Coopérative de solidarité alimentaire des Seigneuries	Saint-Pierre-les-Becquets

C) Autres (Dépanneurs, pharmacies, station essence etc.)

Pas moins de 15 dépanneurs dont 9 d’entre eux qui se qualifient de dépanneurs-stations-services qui se retrouvent sur le territoire de la MRC de Bécancour. On retrouve également X pharmacies qui ont une offre de produit alimentaire.

Tableau 56 : Répartition du nombre de commerces au détail par municipalité

Municipalités	Nombre de commerces au détail
Bécancour	
Deschailons-sur-Saint-Laurent	
Fortierville	
Lemieux	
Manseau	
Parisville	
Sainte-Cécile-de-Lévrard	
Sainte-Françoise	
Sainte-Marie-de-Blandford	
Sainte-Sophie-de-Lévrard	
Saint-Pierre-les-Becquets	
Saint-Sylvère	
TOTAL	

- * Nous répondrons, ultérieurement, à la question sur l’accès des producteurs aux grandes chaînes d’alimentation.
- * Un sondage portant sur les habitudes d’achat de la clientèle ainsi que sur les différentes difficultés que rencontrent les commerçants à s’approvisionner en produits régionaux et sur leurs connaissances de ces produits sera fait ultérieurement. Ainsi, nous serons en mesure de dégager, dans un premier temps, s’il y a une demande pour les produits régionaux, puis, dans un deuxième temps, nous pourrions être en mesure d’identifier quels commerces utilisent les produits locaux et régionaux et finalement, nous apprendrions à mieux connaître les habitudes d’approvisionnement des commerçants.

Principaux constats :

- On ne retrouve pas d’épicerie ou de supermarché dans les municipalités de Parisville, Sainte-Françoise, Sainte-Sophie et Lemieux. Par contre, à Sainte-Françoise, on retrouve un dépanneur. Par contre, chacune des 4 municipalités peuvent avoir accès à épicerie ou dépanneur à proximité dans la municipalité voisine.

5.3.4 Agrotourisme

EN DÉVELOPPEMENT

Lieux et événements touristiques agroalimentaires

1- Agrotourisme

Il existe actuellement 5 entreprises agricoles qui ont une offre agrotouristique.

Répartition de l'offre agrotouristique par municipalité

Tableau 57 : Répartition de l'offre agrotouristique par municipalité

Ferme	Offre	Municipalité
Le Cerf enchanté	Viandes de Cerf et visites guidées et dégustation	Fortierville
Ferme Grégorienne	Visite de la ferme et dégustation des produits	Bécancour (Secteur St-Grégoire)
Domaine du clos de l'Ilse	Visite guidées, dégustation de vins et vendanges	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Chèvrerie et boutique L'Angélaine	Visite à la ferme et pavillon d'interprétation du mohair	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Domaine clos des vieux Chênes	Dégustation et visites guidés	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)

2- Tourisme rural

4 entreprises ont une offre qualifiée de «Tourisme rural»

Tableau 58 : Répartition de l'offre touristique rurale

Ferme	Offre	Municipalité
Le potager d'Angelo	60 variétés de citrouilles et de courges. Auto-cueillette et dégustation	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Centre de la biodiversité du Québec	4 variétés de pommes en auto-cueillette	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Fromagerie l'Ancêtre	Interprétation de la fromagerie	Bécancour (Secteur Saint-Grégoire)
Moulin Michel	Visite du moulin, de la meunerie et des expositions	Bécancour (Secteur Gentilly)

3- Événements agrotouristiques

Il existe 4 activités et événements agrotouristiques qui ont lieu dans la MRC de Bécancour soit Le Circuit fromages, canneberges et trouvailles gourmandes, le Parcours aux mille saveurs, le Potirothon de Gentilly et le Festival des 5 sens de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Le Circuit fromages, canneberges et trouvailles gourmandes est un parcours à la grandeur du Centre-du-Québec dont plusieurs 2 arrêts sont prévus dans la MRC de Bécancour soit au Marché Godefroy et au Moulin Michel.

Pour sa part, Le Parcours aux milles saveurs est un circuit se déroulant exclusivement sur le territoire de la MRC de Bécancour. Ce dernier met en vitrine la majorité des attraits touristiques et agrotouristiques de la MRC. Vous retrouverez les arrêts dans le tableau suivant :

Tableau 59 : Répartition des attraits agrotouristique

Entreprises	Offre	Municipalités
Auberge Godefroy	Fine cuisine à base de produits régionaux	Bécancour (Secteur St-Grégoire)
Marché Godefroy	Marché public	Bécancour (Secteur St-Grégoire)
MÉTRO Plus et son Bistro	Vente de produits régionaux	Bécancour (Secteur St-Grégoire)
Domaine du Clos de l'Isle	Vins blanc, rouge et rosé	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Le potager d'Angelo	Variétés de 60 citrouilles et courges	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Restaurant les retrouvailles	Fine cuisine à base de produits régionaux	Sainte-Sophie-de-Lévrard
la Bleuetière Jardins Marie-Victorin	Auto-cueillette et vente de produits dérivés	Saint-Pierre-les-Becquets
Fromagerie l'Ancêtre	Fromage biologique	Bécancour (Secteur St-Grégoire)
Crêperie Champêtre au Moulin Michel	Farine de sarrasin	Bécancour (secteur Gentilly)
Vignoble Clos du Vieux Chênes	Vins	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Chocolaterie Les Tentations des Anges	Chocolat artisanal	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Verger du Centre de la Biodiversité	4 variétés de pommes	Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
Ferme Bleu bec		

Le Potirothon de Gentilly est un concours original mettant en vedette les citrouilles. Les activités du Potirothon ont lieu à Bécancour (Secteur Gentilly) et débutent au printemps pour se terminer à l'automne.

Festival des 5 sens de Sainte-Sophie-de-Lévrard a lieu au début août. Il s'agit d'un festival mettant en valeur, entre autre, une centaine d'exposants du domaine de l'agroalimentaire et des arts.

Principaux constats :

- Le Parcours aux mille saveurs permet la promotion des produits locaux et régionaux.
- Il y a une concentration des fermes offrant l'agrotourisme dans Bécancour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval).
- On remarque que les lieux et événements de tourisme agroalimentaire se concentrent dans le secteur ouest du territoire.

5.3.5 Secteur agroforestier

EN DÉVELOPPEMENT.

(No de section à déterminer) **Principaux éléments de contexte favorables**

- Forces

- La proximité de la ville de Trois-Rivières est un privilège pour l'agroalimentaire. Les hôtels, restaurants et marchés publics présents sur le territoire sont des endroits ayant un bon potentiel de ventes.
- L'Abattoir Manseau spécialisées dans la découpe de viande offre des possibilités intéressantes aux entrepreneurs désireux de développer un créneau de marché. Les productions bovine, ovine et caprine sont visées.

- Opportunités

- Une route valorisant tous les atouts bioalimentaires de la MRC de Bécancour pourrait être développée. Longeant le fleuve St-Laurent, le secteur pourrait profiter de ses attributs et développer l'agrotourisme en valorisant les productions qui se trouvent le long de l'axe de la route 132. Une route qui permettrait de profiter de cet atout et d'exploiter la mise en marché à la ferme autant des petits fruits et des légumes que des viandes d'élevage de tout type.

Principaux éléments de contexte défavorables

- Faiblesses

- L'Abattoir des 2 Rives étant actuellement inactive, la structure pourrait être réutilisée pour un autre projet d'abattage.
- Le fait qu'il y ait très peu de restaurants qui utilisent les produits régionaux met très peu en valeur ces derniers et par conséquent encourage moins les producteurs sur le territoire.

- Contraintes

5.3.6 Secteur agrotouristique

EN DÉVELOPPEMENT

Situation

Il existe actuellement 7 entreprises agricoles qui offrent de l'agrotourisme au sens pur du terme (carte 21). Ces entreprises se retrouvent majoritairement dans secteur de Sainte-Angèle-de-Laval. On dénombre 2 vignobles également situés dans le même secteur. Puis, on compte 5 entreprises qui font du tourisme rural. À ceci, on ajoute 3 activités et évènements qui ont lieu dans la MRC de Bécancour. Il s'agit du Circuit fromages, canneberges et trouvailles gourmandes ainsi que le Parcours aux mille saveurs et le Potirothon de Gentilly.

Le Marché Godefroy et le Marché public de Deschaillons sont les deux marchés publics sur le territoire de la MRC de Bécancour.

5.4 PRÉSERVATION DU TERRITOIRE

Produire et habiter un lieu ne doivent pas masquer la fragilité de certains territoires. L'eau, les milieux humides, la faune et la flore contribuent, chacun à leur manière, au maintien de l'équilibre territorial indispensable à la pérennité de son occupation.

L'occupation dynamique du territoire et son développement agricole doit se faire dans un souci constant de développement durable, où la préservation des milieux plus sensibles apparaît comme un enjeu fort du territoire de la MRC.

Plusieurs composantes territoriales se rangent dans ces catégories de milieux sensibles.



Photo : Jean-Louis Belisle

5.4.1 Cours d'eau

Le territoire de la MRC de Bécancour comporte un important réseau hydrographique, d'une longueur totale de 1 100 kilomètres. (carte 22).

Le réseau hydrographique qui parcourt le territoire de la MRC est de forme dendritique, c'est-à-dire dont l'organisation rappelle celle des branches d'un arbre. Ce réseau comporte trois (3) branches principales : la rivière Bécancour, la rivière Gentilly et la rivière aux Orignaux.

La rivière Bécancour prend sa source dans l'ancien comté de Beauce, pénètre le territoire de la MRC à la hauteur de Saint-Sylvère, pour terminer sa course dans le fleuve, à l'Île Montesson.

La rivière Gentilly est la plus importante du territoire. Originnaire du lac Saint-Louis (à Lemieux), elle traverse, selon un axe Sud-Est / Nord-Ouest, la municipalité de Lemieux, puis bifurque vers le Nord aux limites de Sainte-Marie-de-Blandford et du secteur Sainte-Gertrude, poursuivant son cours le long de la limite démarquant les secteurs Sainte-Gertrude et Gentilly, pour se jeter finalement dans le fleuve, à mi-chemin entre Bécancour et Gentilly.

La rivière aux Orignaux prend sa source dans la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, suite une direction Sud-Ouest / Nord-Est jusqu'à Sainte-Cécile-de-Lévrard, pour entreprendre un virage Sud-Est / Nord-Ouest avant de se perdre dans les eaux du fleuve, à la limite de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et du secteur Gentilly.

Les rivières Marguerite et Godefroy, dans la partie Ouest du territoire, ainsi que les rivières du Chêne, Creuse et aux Ormes, à l'Est, complètent l'essentiel de ce réseau.

Ces cours d'eau forment autant de bassins versants, dont la carte x indique les limites et les superficies.

Nous retrouvons également quatre (4) principaux lacs : le lac Saint-Paul, le lac Rose, le lac aux Outardes et le lac Saint-Louis.

Le lac Saint-Paul est, avec ses 287 hectares, (incluant la zone écologique Léon-Provancher) le plus important. Ce lac se déverse dans le fleuve, par la rivière Godefroy. Il est par ailleurs reconnu pour la richesse exceptionnelle de son écosystème. Il est toutefois peu profond et en voie d'eutrophisation, c'est-à-dire qu'il tend à se combler suite à la prolifération de matières organiques.

Le lac aux Outardes, enfin, est une petite pièce d'eau de 11,6 hectares, peu profonde également, s'étirant, comme le lac Saint-Paul voisin, dans un axe parallèle au fleuve. Il se déverse dans ce lac par un petit ruisseau étroit et peu profond.

Le lac Rose, situé dans la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, est placé en tête de bassin principal de la rivière aux Orignaux. Cette étendue d'eau, d'une superficie de 38 hectares, est un important secteur de villégiature. Il subit également un processus d'eutrophisation avancé.

Le lac Saint-Louis, situé dans la municipalité de Lemieux, est bordé de marécages. Il occupe une superficie de 12,7 hectares.

Caractérisation des eaux de surface

En 2009, le *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour* (GROBEC) a mandaté le Laboratoire de recherche sur les bassins versants de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour effectuer le suivi de 10 cours d'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau de la Bécancour à l'aide de l'Indice IDEC.

L'Indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC) permet d'évaluer l'état écologique et le statut trophique des cours d'eau à partir de la structure des communautés de diatomées. L'indice mesure la différence entre les communautés de diatomées des cours d'eau à l'état naturel, sans aucune pollution, et les communautés des cours d'eau pollués. Les valeurs de l'indice varient entre **0** et **100**, une valeur élevée reflétant un niveau d'intégrité biologique élevé et une bonne qualité de l'eau.

Sur les dix (10) cours d'eau échantillonnés, huit (8) affichent des valeurs inférieures à 32 sur 100.

Ces cours d'eau font partie de la **classe D** qui est associée à un **état écologique très altéré**. Les communautés de diatomées de ces **cours d'eau eutrophes** sont parmi les plus dégradées des rivières de l'Est du Canada. Elles sont très affectées par les activités humaines et sont composées d'espèces tolérantes à la pollution. Ces communautés indiquent que les concentrations en phosphore, en azote ou en matières organiques étaient élevées au cours des semaines précédant l'échantillonnage. Les deux autres cours d'eau font partie de la **classe C** de l'IDEC qui est associée à un **état écologique altéré**, soit la rivière **Godefroy** (41 sur 100) et le ruisseau **Distillerie** (35 sur 100). Cette classe regroupe les **cours d'eau méso-eutrophes** qui ont connu, au cours des semaines précédant l'échantillonnage des diatomées, des épisodes fréquents où les concentrations en phosphore, en azote ou en matières organiques étaient élevées. La rivière Bécancour est quant à elle à la limite entre la classe C et D (29 sur 100).

Le rapport fait également état de plusieurs actions à entreprendre afin de réduire de façon significative les concentrations en phosphore, en azote et en matières organiques. Des recommandations sont formulées pour les milieux urbains et agricoles. Parmi ces recommandations en zone agricole, signalons :

- Une gestion appropriée des intrants agricoles;
- Une meilleure gestion du ruissellement;
- Laisser la végétation naturelle recoloniser les zones ravinées;
- Bandes riveraines;
- L'interdiction des activités agricoles dans les plaines inondables et les milieux humides.

Caractérisation des eaux souterraines

Le conseil des maires de la MRC de Bécancour a donné son accord, lors de sa séance de janvier 2009, pour participer financièrement à un projet découlant du Programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines du Québec.

En septembre dernier 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Line Beauchamp, a annoncé des investissements de 13,5 millions \$ sur cinq (5) ans pour améliorer et diffuser la connaissance sur l'eau au Québec. Un montant de 7,5 millions \$ sera en outre consacré à l'acquisition de données sur le terrain par l'entremise d'un programme spécifique.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines à l'échelle d'un bassin versant, d'une municipalité régionale de comté ou d'un regroupement de municipalités régionales de comté contiguës;
- développer les partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire dans l'acquisition des connaissances sur la ressource en eaux souterraines afin de favoriser une saine gestion de la ressource.

Le projet visant la caractérisation des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et des bassins connexes (rivières Marguerite, Godefroy, Gentilly, de la Ferme, du Moulin, aux Glaises, des Orignaux et de la Petite rivière du Chêne), qui représente une superficie totale de près de 3 000 km², figure parmi les cinq (5) projets acceptés.

Ce projet est conduit par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en collaboration avec la firme d'ingénierie Tecsub et GROBEC, soit le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour. La MRC de Bécancour participe financièrement à ce projet, avec plusieurs partenaires régionaux.

Ce projet permettra d'avoir des connaissances pointues sur les eaux souterraines. Ces connaissances permettront, entre autres, d'évaluer les impacts des productions agricoles sur l'eau. Le rapport final est attendu pour l'été 2012.

5.4.2 Milieux humides

L'un des traits majeurs du territoire est la forte présence de milieux humides. Le territoire de la MRC de Bécancour est en effet occupé par des tourbières naturelles, des marécages arborés ou arbustifs, des marais et, dans une moindre mesure, des eaux peu profondes comprenant les cuvettes, les dépressions ou les étangs ainsi que les terres humides qui se trouvent le long des zones riveraines, côtières ou lacustres, et les plaines agricoles inondées (carte 23).

Tableau 60 : Types de milieux humides du territoire

Milieux humides	Superficies (ha)	Proportion (%)
Tourbières naturelles	4 616	46,8
Marécages	4 260	43,1
Marais	515	5,2
Eaux peu profondes	388	3,9
Non classifié	94	1
TOTAL	9 873	100

Source : MAPAQ

Ceux-ci, occupant près de 8,6 %, soit 9 873 ha du territoire de la MRC, jouent un rôle majeur dans la régularisation et la filtration des eaux et comme habitat faunique. Les milieux humides du territoire de la MRC font actuellement l'objet d'une caractérisation par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Centre-du-Québec. Le dépôt du rapport est prévu au printemps 2010.

Principaux constats :

- Les milieux humides sont localisés essentiellement dans les bordures nord et sud du territoire.
- Les tourbières naturelles sont concentrées au sud du territoire, à l'exception de la tourbière du Lac Rose.
- Les marécages majoritairement situés au nord-ouest du territoire, entre le lac Saint-Paul et le fleuve Saint-Laurent.
- Les marais sont situés sur le pourtour du lac Saint-Paul et le long du littoral laurentien.

5.4.3 Flore et boisés exceptionnels

Le territoire de la MRC de Bécancour présente certaines caractéristiques floristiques exceptionnelles (carte 24).

Plusieurs milieux écologiques d'intérêt, dont certains font l'objet de mesures de protection particulières, se retrouvent également sur le territoire : la réserve écologique Léon-Provancher, le parc écologique de la rivière Godefroy, les lots intramunicipaux (Sainte-Marie-de-Blandford et Ville de Bécancour) ainsi que plusieurs habitats fauniques.

La réserve écologique Léon-Provancher est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face de Trois-Rivières, au sud-ouest de Bécancour. Elle occupe une superficie de 483,8 hectares entre la rive nord du lac Saint-Paul et l'autoroute 30 dans la municipalité régionale de comté de Bécancour. Cette réserve est ainsi nommée en l'honneur de l'abbé Léon-Provancher, né à Bécancour (1820-1892), botaniste, entomologiste, auteur d'ouvrages de botanique, identificateur d'un millier d'espèces d'insectes et créateur du périodique *Le Naturaliste canadien*. En 1995, le gouvernement canadien l'a désigné personnage d'importance nationale au Canada.

La réserve écologique protège une diversité exceptionnelle de communautés naturelles qui caractérisent la végétation des milieux humides de la région du lac Saint-Pierre. Elle assure en même temps la protection d'un cortège floristique extrêmement diversifié à caractère méridional, comprenant une vingtaine d'espèces vasculaires désignées menacées ou vulnérables (ou susceptibles de l'être).

Plus de 660 espèces de plantes vasculaires sont également présentes sur la réserve écologique. Citons la carmantine d'Amérique, la lézardelle penchée, le micocoulier occidental et la renoncule à flagelle, toutes des espèces dont la réserve constitue la limite septentrionale d'aire de répartition sur le continent nord-américain.

Il n'y a pas d'écosystèmes forestiers exceptionnels, tels que définis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, c'est-à-dire des forêts rares, anciennes ou refuges, recensés sur le territoire de la MRC. Par contre, nous retrouvons plusieurs boisés qualifiés exceptionnels, en raison notamment de leur grande intégrité écologique, de la présence de plantes vulnérables, de peuplements forestiers rares ou d'un important potentiel pour des espèces fauniques rares ou vulnérables.

5.4.4 Faune

La faune est nombreuse et diversifiée sur le territoire de la MRC.

Le cerf de Virginie fait, depuis quelques décennies, un retour marqué sur le territoire de la MRC, en raison des hivers cléments que l'on connaît. Pour maintenir ce potentiel, la délimitation d'aires de confinement (ravages) constitue une stratégie majeure. En effet, l'hiver constitue une période critique et un couvert forestier adéquat est nécessaire pour traverser les périodes de froid et de neige abondante. Les principales aires de confinement sont situées sur des terres privées.

La partie Sud du fleuve Saint-Laurent supporte des battures importantes pour la sauvagine. Des aménagements ont par ailleurs été réalisés à proximité des rivières Bécancour et Marguerite. Canards Illimités Canada a réalisé 2 aménagements. Le premier habitat se situe à l'embouchure de la rivière Bécancour soit sur l'île Montesson et sur des terres se situant sur la rive Ouest de la rivière. Ces travaux ont permis d'aménager des marais. Rappelons que ces sites sont de tenure publique (MEF et SPIB).

L'autre secteur est situé près du pont Laviolette et de la rivière Marguerite et subit les inondations et les crues printanières qui servent de frayères aux poissons. L'aménagement d'étangs par endiguement contribuera à consolider les frayères tout en favorisant par le fait même l'habitat des oiseaux migrateurs.

La réserve écologique Léon-Provancher possède également une richesse faunique élevée, reflet de la présence de nombreux habitats diversifiés. Notons de fortes concentrations d'oiseaux de rivage durant la période estivale, une faune ichthyenne diversifiée, comprenant entre autres le poisson-castor, une espèce dite préhistorique. Enfin, mentionnons l'existence de deux insectes en situation précaire au Québec, soit l'agrile du micocoulier et le papillon du micocoulier.

CHAPITRE 6

6 PLAN D'ACTION

La réalisation d'un plan de développement de la zone agricole est propre à chacune des MRC, en raison des dynamiques particulières et contingentes des territoires.

Les actions proposées dans le PDZA de la MRC de Bécancour s'appuient sur l'énoncé de vision et les principaux constats dégagés précédemment. Ces actions sont classées en fonction de 3 thèmes : l'occupation du territoire, le développement du territoire et la préservation du territoire. Ces 3 thèmes se subdivisent également en plusieurs sous-thèmes :

- occupation du territoire
 - o occupation agricole
 - o occupation forestière
 - o urbanisation
- développement du territoire
 - o production
 - o transformation
 - o distribution et commercialisation
- préservation du territoire
 - o eau
 - o énergie et agroénergie
 - o paysage

Les différentes fiches présentent les moyens suggérés, et exposent :

- Un bref rappel de l'état de la situation (faits saillants);
- Les principaux enjeux;
- Les objectifs poursuivis (généraux et spécifiques);
- Les étapes de réalisation à suivre;
- Les biens livrables et le suivi des actions;
- La catégorie du moyen proposé
 - o A : réalisable dans le cadre législatif actuellement en vigueur,
 - o B : nécessite certains ajustements législatifs;
- La nature de l'intervention :
 - o Aménagement,
 - o Développement;
- L'implication financière
 - o \$: réalisable dans le budget de fonctionnement régulier,
 - o \$\$: réalisable avec l'apport des fonds de soutien existants,
 - o \$\$\$: nécessite l'apport de fonds de soutien supplémentaire;

- La clientèle visée (bénéficiaire);
- L'échéancier de réalisation sera établi lors d'un forum réunissant les élus des milieux municipal et agricole;
- Le nom du responsable de la réalisation du moyen proposé;
- Les partenaires de chacune des démarches.

6.1 THÈME : OCCUPATION DU TERRITOIRE

6.1.1 Sous-thème : Occupation agricole

État de situation (faits saillants) :

- Importants potentiels de remise en culture, néanmoins soumis à certaines contraintes réglementaires et urbanistiques;
- La zone agricole est occupée par de moins en moins d'entreprises agricoles. Parallèlement, la taille des exploitations est de plus en plus importante;
- L'augmentation par entreprise des superficies en culture laisse voir que le développement se fait principalement par consolidation.

Principaux enjeux :

- Développement de potentiels;
- Préservation des sols propices au développement de l'agriculture;
- La taille de plus en plus grosse des fermes laisse présager à terme un questionnement sociétaire eu égard à l'occupation du territoire rural et une problématique certaine au niveau du transfert de ferme.

1. Récupérer et mettre en valeur à des fins agricoles les terres en friches qualifiées en fonction du règlement sur les exploitations agricoles

Objectif spécifique : développer une approche pour gérer la mise en culture des terres du territoire

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les terrains bénéficiant d'un droit de remise en culture en vertu du REA; - Répertorier et analyser les moyens; - Analyser les outils urbanistiques (transfert de droit de développement); - Réajuster la réglementation sur le déboisement; - Intervenir auprès des instances gouvernementales pour obtenir des modifications législatives; - Projet-pilote pour permettre l'échange de terrains entre propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des terrains; - Rapport d'étude; - Projet de règlements.

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : propriétaires fonciers en zone agricole

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – municipalités locales

2. Récupérer et mettre en valeur à des fins agricoles les terres situées en zone agricole qui sont abandonnées à des fins spéculatives

Objectif spécifique : développer une approche pour gérer la mise en culture des terres du territoire

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Identifier les terrains abandonnés à des fins spéculatives;
- Répertorier et analyser les moyens;
- Réajuster la réglementation sur le déboisement;
- Rencontrer les propriétaires;
- Promotion des terrains viables;
- Projet-pilote pour permettre l'échange de terrains entre propriétaires.

- Cartographie;
- Rapport d'enquête auprès des propriétaires;
- Départ d'un projet-pilote au MDDEP.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : propriétaires de terres en friche et producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – municipalités locales

3. Récupérer et mettre en valeur les superficies menacées par la reconversion à des fins d'usages non agricoles

Objectif spécifique : développer une approche pour gérer la mise en culture des terres du territoire

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les secteurs visés par l'extension des périmètres; - Démarche auprès des propriétaires fonciers; - Demande d'inclusion en zone agricole de lots auprès de la CPTAQ selon évaluation; - Enregistrement des mutations au bureau de la publicité des droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie; - Résultats de la démarche auprès des propriétaires; - Dépôt des demandes à la CPTAQ; - Copie des actes d'enregistrement.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : propriétaires fonciers

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – municipalités locales

4. Récupérer et mettre en valeur les superficies converties à des fins de reboisement	
<i>Objectif spécifique : développer une approche pour gérer la mise en culture des terres du territoire</i>	
<i>Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des terres reboisées; - Étude auprès des propriétaires pour connaître leurs intentions de mise en culture; - Revue de littérature; - Mise en place d'une banque de terres et autres moyens possibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie; - Étude auprès des propriétaires et producteurs agricoles et forestiers; - Revue de littérature; - Mise en place des moyens retenus et évaluation de l'efficacité de l'outil retenu en mode opérationnel.
Catégorie : B	
Nature de l'intervention : aménagement	
Implication financière : \$\$	
Clientèle visée : propriétaires fonciers	
Échéancier de réalisation : suite au forum	
Responsable : MRC de Bécancour	
Partenaires	
- MDDEP – UPA – MAPAQ	

5. Évaluer la pertinence d'adopter un règlement sur le reboisement sur le territoire de la MRC

Objectif spécifique : S'assurer que le reboisement ne se fasse pas au détriment des terres agricoles

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des mécanismes MAPAQ; - Évaluation des mécanismes existant dans d'autres régions; - Suivi des superficies reboisées depuis 1990; - Évaluation de la pertinence d'adopter un règlement sur le reboisement; - Rencontrer les syndicats des propriétaires fonciers (agricoles et forestiers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étude; - Mise en œuvre des recommandations suivant l'approbation des instances concernées.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : moyenne

Clientèle visée : producteurs agricoles et forestiers

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – AFBF – Syndicats – Groupements forestiers

6. Modifier le droit d'expansion des établissements d'élevage existants et nouveaux

Objectif spécifique : Favoriser l'expansion des établissements d'élevage existants

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Évaluer les effets de l'article 79.2.5 sur les exploitations agricoles de la MRC;
- Établir les critères de mesures d'impact;
- Identifier les dispositions du RCI qui pourraient poser obstacles à l'expansion;
- Définir des mesures de mitigation;
- Rédiger un projet de règlement;
- Négocier les modalités du règlement avec les partenaires de la démarche.

- Modification / concordance au schéma.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : faible

Clientèle visée : producteurs agricoles existants

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA - MAPAQ

7. Mettre en place un mécanisme de dérogation mineure aux règlements de la MRC

Objectif spécifique : Régionaliser l'application des dispositions d'une demande de dérogations mineures

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un rapport exposant les raisons et avantages de ce moyen; - Analyse des recommandations; - Interventions auprès d'instances gouvernementales pour des modifications législatives; - Mise en place d'un comité d'évaluation; - Mise en application. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport; - Rencontres politiques; - Formulation des propositions de modifications législatives (au besoin).

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : MRC

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires
- UPA - MAPAQ

Note

Établissements d'élevage existant : dérogations mineures

Possibilité d'intégrer ce moyen dans un projet-pilote

8. Faire connaître la possibilité d'utiliser des bâtiments agricoles abandonnés ou désaffectés à des fins d'élevage

Objectif spécifique: Favoriser la remise en exploitation de bâtiments propices à des usages agricoles

Objectif général: Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt;

<i>Étapes de réalisation</i>	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - produire et diffuser les informations auprès de la clientèle intéressée; - faire le suivi de l'application de la disposition et de sa promotion; - Rencontre des propriétaires concernés pour connaître leur intérêt à louer ou vendre les bâtiments en cause; - Démarchage auprès de clientèle intéressée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de la rencontre avec les propriétaires; - Liste des usages autorisés dans ces bâtiments.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement et développement

Implication financière : \$

Clientèle visée : propriétaires fonciers

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires
- MAPAQ - UPA

9. Soutenir la participation des agriculteurs à un club conseil agronomique sur le territoire de la MRC

Objectif spécifique : Améliorer le support technique (agronome) aux exploitants agricoles de l'ensemble du territoire de la MRC

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivis

- faire un sondage auprès des producteurs pour vérifier leur participation et leur intérêt envers un club-conseil;
- définir des moyens visant à accroître cette participation, si nécessaire.

- rapport d'enquête.

Catégorie : A

Nature de l'intervention :

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : producteurs agricoles de la MRC de Bécancour

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ - Club Yamasol – Club agroenvironnemental des Bois-Francis

10. Déterminer les conditions de morcellement de lots agricoles pour la production agricole

Objectif spécifique : Faciliter l'accès aux terres agricoles et forestières pour les projets d'établissement de la relève agricole

Objectif général : Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt

Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la réflexion sur le morcellement foncier en zone agricole; - Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation au cas par cas; - Formuler des recommandations adaptées au territoire de la MRC de Bécancour; - Négocier une entente avec la CPTAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire de maîtrise; - Inventaire des instruments et modes d'intervention; - Recommandations argumentées; - Mise en œuvre des moyens retenus; - Peut nécessiter des modifications législatives.
Catégorie : B	
Nature de l'intervention : aménagement	
Implication financière : \$\$	
Clientèle visée : producteurs agricoles et forestiers	
Échéancier de réalisation : suite au forum	
Responsable : MRC de Bécancour	
Partenaires	
- MAPAQ – FFGGUL – MAMROT – CPTAQ	

Note

Le comité technique est chargé d'assurer l'encadrement adéquat à la réalisation des travaux de maîtrise.

11. Établir un cadre régional d'implantation de services de proximité para-agricoles

Objectif spécifique : Permettre l'implantation d'usages para-agricoles sous conditions adaptées au territoire de la MRC

Objectif général : Promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture et à la forêt

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la définition de services de proximité para-agricoles; - Définir la liste et identifier les usages para-agricoles préautorisés; - Définir les secteurs où ces usages seront préautorisés; - Définir les conditions d'implantation; - Rédiger un projet de règlement; - Négocier les modalités du règlement avec les partenaires de la démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'usages préautorisés; - Projet de règlement; - Règlement.

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : général

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – MAMROT – municipalités locales

Note

Adaptation à prévoir après le dépôt du projet de loi (décembre 2010 ?)

Les activités agricoles en autarcie sont déjà autorisées par la LPTAA

Lien possible avec le chantier zonage agricole découlant des suites du rapport Pronovost

12. Établir un cadre régional d'implantation d'activités agrotouristiques

Objectif spécifique : Favoriser l'occupation du territoire agricole centrée sur l'agriculture et la foresterie

Objectif général : Promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture et à la forêt;

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la définition de services de proximité para-agricoles; - Définir la liste et identifier les usages para-agricoles pré-autorisés; - Définir les secteurs où ces usages seront pré-autorisés; - Définir les conditions d'implantation; - Rédiger un projet de règlement; - Négocier les modalités du règlement avec les partenaires de la démarche; - Mettre en place des mesures incitatives au développement agrotouristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'usages pré autorisés; - Projet de règlement; - Règlement.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : général

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – MAMROT – CLD de la MRC de Bécancour – municipalités locales

13. Mettre en place une plate-forme de partenaires financiers

Objectif spécifique : Faciliter l'accès à l'information (prêts)

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivis

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les sources de financement; - Mettre en place un comité conjoint de réseautage. | <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire; - Comité; |
|--|--|

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$

Clientèle visée : producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable :

Partenaires

- UPA – MAPAQ – CDAFCQ – CLD

14. Établir une stratégie de promotion visant l'implantation de nouveaux projets agricoles en zone agricole

Objectif spécifique : Faire connaître les nouvelles conditions d'implantation

Objectif général : Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt;

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

EN DÉVELOPPEMENT

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : producteurs agricoles et forestiers

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MAPAQ – MAPAQ – FFGGUL – MAMROT – municipalités locales

15. Amorcer une réflexion sur la multifonctionnalité de l’agriculture et ses possibles applications

Objectif spécifique: Reconnaître le rôle et l’importance de la multifonctionnalité de l’agriculture et du territoire agricole

Objectif général: Favoriser l’occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l’agriculture et la forêt;

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Établir un partenariat avec la FFGGUL pour la réalisation d’un mémoire de maîtrise; - Supervision de l’étudiante; - Revue de littérature; - Analyse des recommandations; - Évaluer la possibilité d’élaborer un projet pilote favorisant la multifonctionnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire de maîtrise; - Suivi du rapport et mise en œuvre.

Catégorie : A

Nature de l’intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée :

Échéancier de réalisation : décembre 2011

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires
 - FFGGUL - UPA

16. Prévoir les conditions favorisant l'accès aux terres pour des activités éducatives et récréatives

Objectif spécifique : Favoriser l'accès aux terres et boisés privés pour des activités d'éducation, de récréation et d'interprétation

Objectif général : Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Documenter la problématique de l'accès aux terres; - Évaluer la pertinence des incitatifs (rabais de taxes, paiement d'assurances responsabilité, retrait de la notion d'immeuble protégé, etc.); - Formuler des propositions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : propriétaires fonciers

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

UPA – MAPAQ – Groupements forestiers – OBNL concernés

17. Soutenir des projets mettant en valeur le potentiel éducatif et sociocommunautaire de l'agriculture

Objectif spécifique :

Objectif général : Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

EN DÉVELOPPEMENT

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : promoteurs

Échéancier de réalisation :

Responsable : à déterminer selon le projet

Partenaires

- MRC – CLD – MAPAQ – UPA - MAMROT

18. Permettre l'implantation de projets agricoles en autorisant la construction résidentielle sous conditions	
<i>Objectif spécifique : Favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole centré sur l'agriculture et la foresterie</i>	
<i>Objectif général : Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt;</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter et caractériser les zones forestières et agroforestières du territoire; - Définir les conditions d'autorisation des résidences; - Élaborer et rédiger les règlements; - Négocier les modalités du règlement avec les partenaires de la démarche; - Rédiger une demande à portée collective (art. 59, volet II +). 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie; - Projet de règlement; - Règlement; - Entente avec la CPTAQ; - Modification du schéma et adoption de règlements d'urbanisme concordants.
Catégorie : A	
Nature de l'intervention : aménagement	
Implication financière : \$	
Clientèle visée : UPA, MRC, CPTAQ	
Échéancier de réalisation : suite au forum	
Responsable : MRC de Bécancour	
Partenaires	
- UPA – MAPAQ – MAMROT – municipalités locales	

Notes

Le comité de gestion recommande qu'une politique de gestion explicitant le sens et les objectifs de ce moyen accompagne la réglementation.

Le comité de gestion recommande également que des mesures de suivi et punitives (en cas de faute) soient définies.

19. Explorer l'implantation de projets agricoles communautaires

Objectif spécifique :

Objectif général : Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture et la forêt;

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Revue de littérature;
- Mission d'étude.

- Rapport de mission.

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : population

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MAMROT – MDDEP – MAPAQ - UPA

20. Effectuer une réflexion sur la fiscalité agricole

Objectif spécifique : Analyser la sphère de l'évaluation et de la taxation agricoles

Objectif général :

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Revue de littérature;
- Mise en place d'un comité;
- Examiner différentes avenues (par exemple : l'exemption de taxation des équipements de protection environnementale du secteur agricole)

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – Municipalités locales

6.1.2 Sous-thème : Occupation forestière

État de situation (faits saillants) :

EN DÉVELOPPEMENT

Principaux enjeux :

EN DÉVELOPPEMENT

21. Connaître et faire connaître le potentiel forestier et agroforestier du territoire

Objectif spécifique : Favoriser le développement du potentiel agroforestier

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et /ou suivi</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur le potentiel de développement des produits forestiers et des produits forestiers non ligneux dans la MRC de Bécancour; - Délimiter et caractériser les zones forestières, acéricoles et agroforestières du territoire; - Réaliser une étude permettant d'évaluer la valeur sociale et économique des biens et services écologiques qui découlent des pratiques agroforestières et en évaluer la rentabilité au niveau de l'entreprise agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie - Portrait des potentiels agroforestiers dans la MRC de Bécancour - Portrait des potentiels forestiers dans la MRC de Bécancour - Autres ateliers et/ou journées d'information en lien avec la foresterie et l'agroforesterie
<i>Catégorie : A</i>	
<i>Nature de l'intervention : développement</i>	
<i>Implication financière : \$\$</i>	
<i>Clientèle visée : producteurs agricoles</i>	
<i>Échéancier de réalisation :</i>	
<i>Responsable : à définir</i>	
<i>Partenaires</i> <ul style="list-style-type: none"> - CRRNT - Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec - Agence forestière des Bois-Francs - MRC de Bécancour – CLD de la MRC de Bécancour 	

22. Organiser une journée thématique annuelle d'information et de réseautage sur l'agroforesterie

Objectif spécifique : Favoriser le maillage des différents intervenants de la filière agroforestière

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Réaliser des journées d'information ou des ateliers d'informations en lien avec l'exploitation de matières ligneuses et non ligneuses : opportunités d'affaires ou potentiels.

- Journées ou ateliers d'information et de réseautage (CLD : Plan d'action du CLD de la MRC de Bécancour - volet agroalimentaire).

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée :

Échéancier de réalisation : en continu

Responsable : CLD de la MRC de Bécancour

Partenaires
- MAPAQ

Note

La MRC et le MAPAQ organisent conjointement une mission d'étude en Nouvelle-Angleterre. Dans le cadre de celle-ci, les mesures mises en place dans ces états sur le développement de l'agroforesterie seront étudiées.

23. Compléter l’offre de service des programmes existants pour la réalisation de plans d’aménagement multifonctionnel

Objectif spécifique : Accélérer la mise en place de moyens reconnus en la matière

Objectif général : Favoriser l’occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l’agriculture et la forêt;

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Rencontrer l’Agence forestière des Bois-Francis;
- Définir les modalités du programme;
- Présenter le programme lors de la journée sur l’agroforesterie organisée par le CLD;
- Diffuser l’information auprès des propriétaires forestiers.

- Rencontre : 25 mars 2009;
- Propositions de programme;
- Présentation.

Catégorie : A

Nature de l’intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : propriétaires de boisés

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- Agence forestière des Bois-Francis
- ...

Note

À réévaluer suivant la réalisation du diagnostic agroforestier

6.1.3 Sous-thème : Urbanisation

États de situation (faits saillants) :

- absence de pôle urbain central;
- nombreux périmètres d'urbanisation (17) et importante urbanisation diffuse (46,8% de parc résidentiel de la MRC).

Principaux en jeux :

L'extension urbaine, incluant les infrastructures qui lui sont liées, n'est pas en elle-même contestable, mais elle pose la problématique de savoir sur quelles surfaces cette extension doit se faire pour protéger le meilleur potentiel agricole et forestier tout en sauvegardant la biodiversité et en permettant un urbanisme qui réponde au mieux aux aspirations des populations tout en n'hypothéquant pas l'avenir.

Les principaux enjeux découlant de ces constats sont :

- besoins d'expansion pour répondre au développement des municipalités;
- préservation des bonnes terres agricoles;
- meilleure lisibilité foncière afin de sécuriser les investissements agricoles;
- nécessité d'avoir recours à des formes alternatives de développement.

Les principaux enjeux découlant de ces constats sont la nécessité de contrôler l'urbanisation diffuse compte tenu des impacts négatifs sur l'exploitation des ressources et, conséquemment, de prévoir des formes alternatives de développement résidentiel.

Les espaces agricoles ne doivent pas être considérés uniquement comme de possibles espaces à bâtir. Cependant, si une protection générale et définitive de l'espace agricole condamnant toute évolution possible est inconcevable, une gestion prospective et raisonnée de l'espace est nécessaire afin d'éviter les conflits d'usage du sol, le mitage des espaces naturels et la disparition progressive de l'agriculture. La recherche de rapports de complémentarité, plutôt que d'opposition, entre le développement résidentiel et l'agriculture doit également être menée.

La société, dans son ensemble, a intérêt à rechercher un équilibre entre l'agriculture et l'urbanisation. Cet équilibre peut se traduire par de nouvelles formes d'aménagement et de développement : pôles agriurbains, clusters et hameaux agricoles, trame agriurbaine, *agriburbia*, ville nature, ville poreuse, etc. Certaines approches urbanistiques en émergence, comme par exemple l'urbanisme durable, l'agriurbanisme, le *New Ruralism*, le *cluster zoning* et le *growing greener*, peuvent constituer des modes innovateurs d'aménagement et de développement dont il convient d'explorer les modalités, en vue de favoriser un aménagement optimal du territoire rural et agricole de la MRC.

24. Encadrer l'implantation de certains usages non agricoles accessoires et/ou d'utilité publique

Objectif spécifique : Favoriser une occupation raisonnée du territoire agricole dans le respect des réalités agricoles

Objectif général : Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

Étapes de réalisation

- Convenir d'une définition d'usages non agricoles accessoires;
- Identifier les usages non agricoles accessoires pré-autorisés;
- Définir les conditions d'implantation;
- Rédiger un projet de règlement;
- Négocier les modalités du règlement avec les partenaires de la démarche.

Biens livrables

- Liste d'usages pré-autorisés;
- Projet de règlement;
- Règlement.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : Municipalités

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MAMROT - UPA - MAPAQ - CPTAQ - Municipalités locales

25. Élaborer un cadre de gestion des conflits d’usages

Objectif spécifique : Favoriser une cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Mettre en place un comité de gestion des conflits à l’échelle des municipalités.

- Comité de gestion.

Catégorie : A

Nature de l’intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : population du territoire - producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : décembre 2011

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAMROT – MAPAQ – municipalités locales

26. Élaborer des outils d'aide à la gestion des conflits d'usages

Objectif spécifique : Favoriser une cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole et à son interface avec les périmètres d'urbanisation

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Élaborer des outils d'aide à la gestion des conflits d'usages (règlement, charte, entente, dépliant, etc.).

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : population du territoire - producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA - municipalités locales

27. Établir un cadre de planification de l'extension des périmètres d'urbanisation	
<i>Objectif spécifique : Concilier les besoins d'urbanisation avec la protection du territoire agricole</i>	
<i>Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivis
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une politique de gestion des limites des périmètres d'urbanisation; - Élaborer un dispositif de veille sur l'urbanisation : <ul style="list-style-type: none"> o Nombre de permis; o Espaces disponibles; o Capacité des infrastructures. - Définir les conditions d'agrandissement des périmètres d'urbanisation; - Dessiner les plans d'extension des périmètres; - Négocier les plans d'extension avec la CPTAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord; - Politique; - Plan d'extension; - Demandes d'exclusion.
Catégorie : A	
Nature de l'intervention : aménagement	
Implication financière : \$	
Clientèle visée : milieu municipal	
Échéancier de réalisation :	
Responsable : MRC de Bécancour	
Partenaires	
- MAMROT – UPA – MAPAQ – CPTAQ	

28. Évaluer la pertinence de nouvelles zones extra-urbaines comme site de moindre impact

Objectif spécifique : Concilier les besoins d'urbanisation avec les impératifs de la protection du territoire agricole en secteur agricole dynamique ou homogène

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Former un comité de réflexion sur les nouvelles formes d'organisation territoriale et les outils d'urbanisme; - Discuter du projet avec le MAMROT; - Organiser une mission d'étude dans les états de Nouvelle-Angleterre où est implanté ce type de zonage; - Concevoir un cadre d'implantation et de gestion; - Négocier ce cadre avec les partenaires de la démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de réflexion; - Rapport de mission; - Projet de règlement; - Règlement.

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : milieux agricole et municipal

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MAMROT - MDDEP - MAPAQ - UPA - CPTAQ

29. Autoriser les constructions résidentielles dans les îlots déstructurés

Objectif spécifique : Consolider les îlots déstructurés

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

Étapes de réalisation

- Identifier et caractériser les îlots déstructurés;
- Rédiger une demande à portée collective;
- Présenter et négocier la demande auprès de la CPTAQ.

Biens livrables et/ou suivis

- Cartographie;
- Demande à portée collective;
- Modification du schéma d'aménagement et de développement et des règlements d'urbanisme avec l'adoption d'un RCI.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : général

Échéancier de réalisation : en cours de réalisation

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MAMROT - UPA - MAPAQ

30. Amorcer une réflexion sur le partage de la croissance de la richesse foncière

Objectif spécifique : Limiter les pressions urbaines sur les terres et les activités agricoles, notamment dans les zones agricoles dynamiques

Objectif général :

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les règlements et programmes sur le partage de la croissance de l'assiette foncière en vigueur dans les régions métropolitaines; - Formuler des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étude.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : propriétaires fonciers en zone agricole

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- UPA – MAPAQ – municipalités locales

6.2 THÈME : DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.2.1 Sous-thème : Production

État de situation (faits saillants) :

- La production traditionnelle est dynamique mais confrontée à des bouleversements majeurs;
- Les productions de créneau et en émergence sont encore marginales sur le territoire.

Principaux enjeux :

EN DÉVELOPPEMENT

31. Promouvoir la production de la canneberge sur le territoire de la MRC	
<i>Objectif spécifique : Favoriser le développement harmonieux de la canneberge</i>	
<i>Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et / ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un cadre; - Identifier et faire connaître les secteurs propices à ce type de production; - Faire connaître le mode de production agronomique de la canneberge auprès des élus et de la population; - Intervenir auprès de la CPTAQ dans les dossiers d'acquisition des terres agricoles par des non résidents qui concernent la production de la canneberge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet de cartographie des milieux humides; - Rencontre avec le comité canneberge pour exposer les préoccupations et convenir de modalités particulières.
<i>Catégorie : A</i>	
<i>Nature de l'intervention : aménagement et développement</i>	
<i>Implication financière :</i>	
<i>Clientèle visée : producteurs</i>	
<i>Échéancier de réalisation : suite au forum</i>	
<i>Responsable :</i>	
<i>Partenaires</i> UPA - MAPAQ - APCQ	

32. Mettre en place un comité de veille stratégique en développement agricole, agroalimentaire et agroforestier	
<i>Objectif spécifique : Cerner les nouvelles tendances et possibilités d'affaires en agriculture, agroalimentaire et agroforestier</i>	
<i>Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place du comité; - Analyser les nouvelles tendances de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité; - Rapport d'activités.
<i>Catégorie : A</i>	
<i>Nature de l'intervention : aménagement et développement</i>	
<i>Implication financière : \$</i>	
<i>Clientèle visée : producteurs agricoles</i>	
<i>Échéancier de réalisation : en continu</i>	
<i>Responsable : MRC de Bécancour</i>	
<i>Partenaires</i>	
- MAPAQ – UPA – MRC – CLD – CDAFCQ	

33. Procéder au démarchage auprès des producteurs agricoles potentiels et de la relève

Objectif spécifique : Mettre en place des conditions facilitantes pour l'implantation de la relève et de promoteurs agricoles potentiels

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivi

- Rencontrer le syndicat de la relève agricole et les finissants des écoles d'agriculture régionales pour :
 - o Faire connaître les services du CLD et offrir un accompagnement technique aux finissants désirant démarrer une entreprise agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Bécancour
 - o Identifier leurs besoins
- Évaluer la possibilité de mettre en place une structure d'accompagnement ;
- Inventorier les cédants potentiels et mettre en relation cette banque avec les gens intéressés avec des mesures de confidentialité rigoureuse.

- Rencontre;
- Procédure;
- Voir Plan d'action du CLD de la MRC de Bécancour (volet agroalimentaire);
- Structure d'accompagnement constitué des acteurs agricoles et économiques pouvant offrir un soutien.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : relève agricole

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : CLD de la MRC de Bécancour

Partenaires

- MAPAQ – Syndicat de la relève

34. Promouvoir les opportunités d'affaires dans les productions en émergence et de créneau

Objectif spécifique : Favoriser le développement des productions en émergence et de créneau

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestière

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

EN DÉVELOPPEMENT
(comité de développement agroalimentaire)

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière :

Clientèle visée :

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable :

Partenaires

- MAPAQ et autres (comité organisateur)
- Transformateurs et producteurs (conférenciers)
- CLD de la MRC de Bécancour – autres partenaires au besoin

35. Organiser des journées thématiques d'information et de réseautage sur les productions biologiques et de créneaux

Objectif spécifique : Favoriser le développement des productions en émergence et de créneau

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

- Réaliser des journées d'information ou des ateliers d'information en lien avec la production et la transformation de produits de créneaux ou de produits biologiques : opportunités d'affaires;
- Établir des indicateurs de retombées.

Biens livrables et /ou suivi

- Journée d'information sur la production de petits fruits et de la canneberge ainsi que de leur transformation : opportunités d'affaires;
- Autres journées ou ateliers d'information. (CLD : Plan d'action du CLD de la MRC de Bécancour – volet agroalimentaire).

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée :

Échéancier de réalisation : en continu

Responsable : CLD de la MRC de Bécancour

Partenaires

- MAPAQ et autres (comité organisateur)
- Transformateurs et producteurs (conférenciers)
- MRC de Bécancour - autres partenaires au besoin.

6.2.2 Sous-thème : transformation

État de situation (faits saillants) :

EN DÉVELOPPEMENT

Le comité de développement agroalimentaire procède actuellement à l'élaboration du portrait et du diagnostic.

36. Réaliser un diagnostic et identifier des mesures de développement agroalimentaire

Objectif spécifique : Connaître les forces, les faiblesses et les enjeux de ce secteur et identifier les opportunités de développement

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
- En cours de réalisation (comité de développement agroalimentaire);	- Diagnostic agroalimentaire du territoire de la MRC de Bécancour; - Pistes d'action à explorer.

Catégorie : A

Nature de l'intervention :

Implication financière : \$\$\$

Clientèle visée : intervenants du secteur agroalimentaire

Échéancier de réalisation : décembre 2010 (EN COURS)

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

UPA - MAPAQ - CDAFCQ - CLD de la MRC de Bécancour

37. Examiner la possibilité d'établir une zone agroindustrielle régionale sur le territoire

Objectif spécifique : Doter la région d'un parc industriel agroalimentaire

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Valider la pertinence (besoin) d'une zone agroindustrielle;
- Valider la faisabilité;
- Si pertinent, voir avec les partenaires à la confection d'une étude de marché;
- Si concluant, effectuer le démarchage pour la mise en œuvre.

- Étude de pré faisabilité;
- Étude de marché;
- Démarchage.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement et développement

Implication financière : \$\$\$

Clientèle visée : entreprises de transformation agroalimentaire

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : à définir

Partenaires

- UPA – MAPAQ – CDAFCQ – CLD et MRC de Bécancour – municipalités locales

Notes

La municipalité de Manseau, dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme, s'intéresse à un projet de cette nature, dans la mesure où elle dispose d'avantages géographique (autoroute Jean-Lesage) et industriel (usines déjà présente dans ce secteur).

Nécessite d'évaluer le projet eu égard à cette fiche.

6.2.3 Sous-thème : Distribution et Commercialisation

État de situation (faits saillants) :

EN DÉVELOPPEMENT

Le comité de développement agroalimentaire procède actuellement à l'élaboration du portrait et du diagnostic.

Principaux enjeux :

EN DÉVELOPPEMENT

38. Soutenir les produits de créneaux locaux et régionaux par le biais des marchés publics

Objectif spécifique : Favoriser la consolidation et le développement des marchés publics du territoire

Objectif général : Promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture et à la forêt

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivis

EN DÉVELOPPEMENT

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement et développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : producteurs agricoles, population

Échéancier de réalisation :

Responsable : Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Partenaires

- MRC de Bécancour - UPA – syndicat de base de la Seigneurie de Deschaillons
- MAPAQ – SADC - Caisse Desjardins de la rivière du Chêne
- Madame la Députée Sylvie Roy

39. Soutenir l'organisation de la mise en marché par Internet des produits locaux et régionaux	
<i>Objectif spécifique : Accroître la mise en marché des produits agricoles pour répondre aux besoins de la population et promouvoir le développement de l'agriculture de circuit court</i>	
<i>Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Revue de littérature des projets de cette nature qui sont en opération ou en développement; - Analyse et recommandation; - Évaluation des coûts de mise en œuvre, de suivi et d'opération; - Recherche de financement et de partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de vente.
Catégorie : A	
Nature de l'intervention : développement	
Implication financière : élevée	
Clientèle visée : population, producteurs agricoles, MAPAQ	
Échéancier de réalisation : suite au forum	
Responsable : à déterminer lors du Forum	
Partenaires	
- MAPAQ – UPA – MRC – CLD – CDAFCQ	

6.3 THÈME : PRÉSERVATION DU TERRITOIRE

6.3.1 Sous-thème : L'eau

État de situation (faits saillants) :

- important niveau hydrographique, dont la majorité traverse des terres agricoles.

Principaux enjeux

- Préservation de la qualité des plans et des sources d'eau du territoire;
- Acquisition de connaissance sur la qualité des eaux de surface et souterraines.

40. Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des milieux humides dans le respect du droit de propriété	
<i>Objectif spécifique : Protéger les milieux humides de grand intérêt écologique</i>	
<i>Objectif général :</i>	
<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le rapport d'étape au MDDEP; - Suivre les travaux de caractérisation régionale des milieux humides; - Concevoir un plan de gestion des milieux humides adapté à la MRC; - Évaluer la possibilité d'établir des mesures de compensation et/ou de mitigation pour les propriétaires; - Mettre en place des projets d'occupation et/ou de préservation; - Compenser les pertes d'usages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie; - Sentier aménagement; - Plan de gestion.
<i>Catégorie : A</i>	
<i>Nature de l'intervention : aménagement</i>	
<i>Implication financière : \$\$</i>	
<i>Clientèle visée : MDDEP - CRECQ - UPA - MRC</i>	
<i>Échéancier de réalisation : suite au forum</i>	
<i>Responsable : MRC de Bécancour</i>	
<i>Partenaires</i>	
- MDDEP – UPA – municipalités locales	

41. Produire un cadre pour solutionner les problématiques agricoles en lien avec l'exploitation de puits d'eaux souterraines

Objectif spécifique : Rendre accessible l'information se rapportant aux aires de protection des puits municipaux

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Localiser les puits municipaux d'alimentation et ceux desservant plus de 20 personnes et dont la capacité excède 75 mètres cubes; - Identifier les aires d'alimentation (bactériologique, virologique); - Répertoire des études hydrogéologiques des municipalités; - Faire un pont entre MDDEP-Municipalités et producteurs (compensations); - Suivi des travaux d'acquisition de connaissance de la qualité des eaux de surface et souterraines; - Former un comité conjoint MRC - UPA sur le suivi des nitrates dans les puits municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport colligeant l'information.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : producteurs agricoles – municipalités locales

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MDDEP – UPA - MAPAQ

42. Établir une stratégie globale d’entretien et d’aménagement des cours d’eau municipaux en milieu agricole

Objectif spécifique : Faciliter les travaux d’entretien et d’aménagement de cours d’eau et la cohérence dans l’application

Objectif général :

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Examen interne sur mode de fonctionnement;
- Discussions avec partenaires;
- Former un comité conjoint avec les divers intervenants pour traiter des cas particuliers;
- Déléguer à la MRC l’application de la réglementation municipale sur les bandes riveraines.

- Adoption d’une politique régionale (MRC).

Catégorie : A

Nature de l’intervention : aménagement

Implication financière : \$

Clientèle visée : population

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MDDEP – UPA – MAPAQ

43. Étudier les recommandations du rapport sur la caractérisation des eaux de surface et du rapport sur les algues bleu-vert	
<i>Objectif spécifique : ...</i>	
<i>Objectif général :</i>	
<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Biens livrables et/ou suivis</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance et diffuser auprès des partenaires le rapport de caractérisation; - Analyser l'impact des mesures proposées; - Formuler des recommandations. 	
<i>Catégorie : A</i>	
<i>Nature de l'intervention : aménagement</i>	
<i>Implication financière : \$</i>	
<i>Clientèle visée : population</i>	
<i>Échéancier de réalisation : suite au forum</i>	
<i>Responsable : MRC de Bécancour</i>	
<i>Partenaires</i> - MDDEP – UPA - MAPAQ	

6.3.2 Sous-thème : Énergie et agroénergie

État de situation (faits saillants) :

EN DÉVELOPPEMENT

Principaux enjeux :

EN DÉVELOPPEMENT

44. Étudier les opportunités de développement en agroénergie (panic érigé, résidus forestiers, tourteaux de soya, etc.)

Objectif spécifique : Développer cette filière

Objectif général : Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières;

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Valider la possibilité auprès des instances gouvernementales d'obtenir un projet-pilote;
- Organiser une rencontre de démarrage du projet avec les partenaires concernés;
- Réaliser les études de marché et de faisabilité;
- Précéder, le cas échéant, à la mise en œuvre.

- Compte-rendu de la démarche;
- Études.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : développement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : producteurs agricoles

Échéancier de réalisation : court terme

Responsable : à définir

Partenaires

- MDDEP – MAPAQ – UPA – Groupe-conseil Yamasol

45. Encadrer l'exploitation des ressources souterraines du territoire de la MRC

Objectif spécifique :

Objectif général : Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;

Étapes de réalisation

Biens livrables et /ou suivi

- Participer aux travaux de réflexion du comité inter-MRC;
- Assurer le suivi auprès des partenaires du PDZA de la MRC de Bécancour.

Catégorie : B

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : population du territoire

Échéancier de réalisation : suite au forum

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

- MRC de Nicolet-Yamaska – MRC de Pierre-de-Saurel – MRC de Lotbinière
- MRC de L'Érable

6.3.3 Sous-thème : Paysage

État de situation (faits saillants) :

EN DÉVELOPPEMENT

Principaux enjeux :

EN DÉVELOPPEMENT

46. Protéger et mettre en valeur des paysages identitaires

Objectif spécifique :

Objectif général :

Étapes de réalisation

Biens livrables et/ou suivis

- Documenter la problématique paysagère;
- Identifier des paysages identitaires et les bâtiments agricoles patrimoniaux;
- Établir des modalités de compensation pour perte d'usages, s'il y a lieu;
- Concevoir et appliquer la réglementation adéquate (PIIA, nuisances, affichages, etc.)

- Document;
- Réglementation.

Catégorie : A

Nature de l'intervention : aménagement

Implication financière : \$\$

Clientèle visée : propriétaires visés

Échéancier de réalisation :

Responsable : MRC de Bécancour

Partenaires

UPA – MAPAQ – MAMROT – municipalités locales

Note :

Ne vise pas à contrôler, de manière détournée, les activités agricoles.

CHAPITRE 7

7 SUIVI ET ÉVALUATION

Le troisième élément de contenu obligatoire d'un PDZA est la définition d'un mode de suivi et d'évaluation.

Ce suivi sera assuré par un comité formé à cette fin et selon un mode d'évaluation (à définir).

7.1 SUIVI

7.1.1 Comité de suivi

La responsabilité de la mise en œuvre des actions préconisées dans ce plan relève de la MRC et de ses partenaires.

Cette mise en œuvre implique la formation d'un comité de suivi afin d'assurer la cohérence de cette mise en œuvre et le respect des principes adoptés. Ce comité de suivi sera constitué d'élus de la MRC et des deux syndicats de base de l'UPA, secondé par un comité technique regroupant des professionnels de la MRC, de l'UPA, du MAPAQ, du MAMROT et du MDDEP.

Le suivi de la mise en œuvre exige l'instauration d'un processus de monitoring et la définition d'une entité responsable de cette mise en œuvre. Plus généralement, il apparaît nécessaire de soumettre régulièrement la planification à une évaluation globale permettant de vérifier sa pertinence en regard des problématiques territoriales et de leurs évolutions.

7.1.2 Mode d'évaluation

Un mode d'évaluation propre à chacune des actions qui seront mise en œuvre dans le cadre du PDZA sera élaboré au début de cette mise en œuvre.

7.2 RECOMMANDATIONS

Les partenaires de la démarche d'élaboration du projet-pilote de plan de Développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour partagent la même préoccupation relative à la mise en œuvre de ce plan.

Les moyens proposés dans le plan d'action du PDZA de la MRC de Bécancour se rangent en deux grands types (A et B), selon que leur réalisation nécessite (B) ou non (A) des ajustements du cadre législatif et règlementaire actuel.

Le PDZA de la MRC de Bécancour formule une série de propositions, adressées à différentes instances, visant à assurer la mise en œuvre des actions retenues.

Deux grandes catégories de recommandations

7.2.1 Modifications législatives

Le propre d'un projet pilote est d'explorer de nouvelles avenues. Plusieurs propositions contenues dans le PDZA de la MRC de Bécancour nécessitent des ajustements législatifs et réglementaires. Ces propositions sont identifiées au plan d'action du PDZA.

- 1) Doter les MRC de pouvoirs particuliers permettant l'adoption de règlements sur les usages conditionnels afin de faciliter la gestion des décisions de la CPTAQ en lien avec le volet 2 des demandes à portée collective (Art 59) pour lier la construction des résidences à des projets agricoles.

Le PDZA prévoit la construction de résidences du volet 2 (lot d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole) de l'article 59 de la LPTAQ. Plus particulièrement, la réflexion de la MRC est à l'effet de lier la construction de résidences à des projets agricoles et non seulement en lien avec une superficie de terrain. Cela nécessite que les conditions de la décision de la CPTAQ en lien avec cet aspect soient gérées au niveau de la MRC plutôt que dans les règlements de chacune des municipalités. Un avis favorable de la MRC et du Syndicat serait requis pour qu'un particulier avec un projet agricole se qualifie auxdits droits, au cas par cas, suivant la décision de la CPTAQ

- 2) Permettre aux MRC de pouvoir adopter un règlement de dérogation mineure ayant effet sur les règlements régionaux adoptés par une MRC

Le pouvoir de dérogation mineure est de la compétence des municipalités seulement. Le fait de prévoir l'élargissement de ce pouvoir aux MRC permettrait notamment d'éviter des discussions avec chacune des municipalités et d'assurer une application uniforme de différentes dispositions négociées comme les articles 59, volet 2.

- 3) Ajouter un volet à l'article 59 de la LPTAAQ permettant de négocier à l'échelle d'une MRC, sous certaines conditions et avec avis favorable des parties intéressées, des dispositions concernant l'aliénation et le morcellement de lots en zone agricole sans permettre la construction d'une résidence.

Ce sujet fait l'objet d'une analyse et de recommandations de Bernard Ouimet. Le tout est contenu dans son rapport au gouvernement dans les suites de la Commission Pronovost. Ce type de mesure faciliterait l'aliénation de lots ou partie de lots entre producteurs agricoles de manière à favoriser entre autres l'établissement de la relève agricole, l'agriculture à temps partiel et le démembrement de propriétés agricoles de grandes surfaces. Soulignons au passage que la ferme moyenne au Québec possède 110 ha de terrains.

- 4) Obtenir que le droit de remise en culture du REA dans les bassins dits dégradés soit transférable d'un propriétaire à un autre.

La problématique soulevée par la MRC de Bécancour est bien connue et documentée. Il est en effet impossible actuellement de transférer ce droit d'un propriétaire à un autre. Or avec l'interdiction d'augmenter les surfaces en culture dans les bassins dit dégradés, l'accès aux terres ayant déjà été cultivé une fois depuis 1990 devient donc un des seuls moyens pour favoriser le développement de l'agriculture. Selon le PDZA de la MRC de Bécancour, 1500 ha de terres sont qualifiées pour une remise en culture sur le territoire de cette MRC.

- 5) Permettre à l'échelle d'une MRC la possibilité de récupérer et de distribuer des droits de mise en culture du REA dans les bassins dits dégradés, des propriétaires de parcelles visées par des projets tels que l'agrandissement des périmètres urbains, des activités de reboisement ou des espaces en culture visée par des autorisations pour usages non agricoles délivrés par la CPTAQ;

Cette demande vise à faire en sorte notamment que le développement urbain ne se fasse plus au détriment des terres en culture puisqu'il y a impossibilité de remplacer les parcelles en culture par le déboisement d'une superficie équivalente à moins d'être propriétaire des parcelles en cause.

- 6) Voir à l'adoption par règlement d'une liste d'usages non agricoles accessoire et/ou d'utilité publique pré-autorisée au sens de la LPTAAQ.

Ce sujet fait déjà l'objet de réflexion et de propositions au rapport de Bernard Ouimet donnant suite à la mise en place du chantier sur la modernisation de la LPTAQ découlant du Rapport Pronovost sur l'avenir de l'agriculture.

- 7) Mieux encadrer l'exploitation des ressources souterraines du territoire.

Cela implique une modification du RCES qui se fait attendre notamment en lien avec les restrictions d'usages dans les rayons de protection bactériologiques et virologiques des puits de

captage en eaux souterraines des municipalités lorsque des usines de traitement de l'eau sont mise en place.

- 8) Permettre la possibilité pour une MRC, suivant un avis favorable de l'association accréditée, d'établir un cadre régional d'implantation de services de proximité para-agricoles sans autorisation de la CPTAQ;

Cela revêt un caractère novateur et nécessite une réflexion au sein de la MRC de Bécancour.

- 9) Évaluer la pertinence de nouvelles zones extra-urbaines (en dehors du périmètre urbain existant) comme site de moindre impact sur l'agriculture pour l'extension des périmètres.

Il s'agit là d'une nouveauté qui vise à développer une nouvelle forme d'urbanisme lorsqu'il n'y a pas de secteur de moindre impact sur l'agriculture autour d'un périmètre urbain qu'une municipalité désire agrandir.

- 10) Prévoir l'implantation de résidences en lien avec un projet agricole (sous forme de clusters agricoles)

Il s'agit d'une forme d'urbanisme populaire en Nouvelle-Angleterre et dans certaines provinces du Canada. La construction de résidences de ferme dans un hameau est autorisée au pourtour de terres agricoles.

- 11) Obtenir que le RCES exempte l'imposition de contrôles d'activités agricoles dans les aires d'alimentation d'un puits municipal de captage d'eaux souterraines lorsqu'une usine de traitements est mise en place.

Déjà traité au point 7.

- 12) Inclure au RCES une disposition obligeant le MDDEP à compenser les pertes ou restrictions d'usages agricoles relevant de sa compétence en utilisant pour ce faire les dispositions du Guide sur les principes d'indemnisation des producteurs agricoles produit par le MAMROT;
- 13) Prévoir au RCES une disposition obligeant la préparation et la mise à jour annuelle à l'échelle des MRC d'un document public regroupant une cartographie des aires d'alimentation des puits municipaux visés par des restrictions d'usages agricoles et intégrant la liste des règlements municipaux s'y appliquant;

Le protocole d'entente décisionnel a été convenu entre les parties liées au dit PDZA de manière à s'assurer que les interventions des commettants soient partagées par l'ensemble et suivi.

Certaines de ces modifications pourraient préalablement faire l'objet de projets-pilotes pour leur mise à l'essai.

7.2.2 Mise en œuvre (ressources humaines et financières)

L'élaboration du PDZA de la MRC de Bécancour a nécessité une participation active et soutenue des professionnels de la MRC, de l'UPA, de la CDAFCQ et des directions régionales du MAPAQ et du MAMROT.

La mise en œuvre du plan d'action établi dans le PDZA nécessitera également un engagement professionnel important, qui excède la capacité des partenaires en raison de leurs mandats et engagements respectifs.

Plusieurs actions proposées nécessitent également des investissements, (réalisation d'études complémentaires, organisation d'activités, etc.) parfois substantiels.

Deux conditions apparaissent donc essentielles à la mise en œuvre adéquate du plan d'action du PDZA de la MRC de Bécancour : la désignation ou l'embauche d'une ressource dédiée au PDZA et l'institution d'un fonds de développement rattaché à la mise en œuvre du PDZA

7.2.2.1 Ressource dédiée

Embauche ou affectation d'une ressource dédiée à la mise en œuvre du PDZA qui voit à la concertation des acteurs, est proactif, recherche activement les opportunités.

7.2.2.2 Fonds d'aide

La mise en œuvre de plusieurs actions proposées au PDZA nécessite des investissements parfois substantiels. Aux fins de réalisation du PDZA il est proposé :

- la création d'un fonds régional dédié à la mise en œuvre des PDZA;
- la mise en œuvre de mécanismes de soutien dédiés à la mise en œuvre du PDZA à l'intérieur de chacune des MRC.

CHAPITRE 8

8 DOCUMENTS CONSULTÉS

L'expérience et l'expertise des personnes-ressources mobilisées aux fins de réalisation du projet-pilote de plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour ont largement alimenté la réflexion et les modalités du PDZA.

Certains documents ont permis de compléter ces expertises, en proposant de nouvelles lectures et de nouveaux modèles (rapports), en fournissant des données pertinentes et des commentaires éclairant (portraits et mémoires) ou encore en élargissant les horizons sur le devenir des espaces ruraux et agricoles (documents de réflexion sur les espaces ruraux et agricoles) et sur la manière de les aménager (documents de réflexion sur l'aménagement et l'urbanisme).

Rapports

COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (2008) Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois - Agriculture et agroalimentaire: assurer et bâtir l'avenir.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/md/Publications/RapportCAAAQFR.htm>

Le gouvernement du Québec a annoncé la création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en juin 2006. Il lui a confié le mandat de dresser un état de situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place; en outre, la Commission était appelée à établir un diagnostic sur ces questions et à formuler des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

OUIMET, Bernard (2009) *Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*. Rapport déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/F03532AD-09A6-403E-9467-432FCD6B0503/0/rapportOuimet_WEB.pdf

Ce rapport s'inscrit dans le sillage du rapport de la CAAAQ et appuie la modernisation des grands piliers de l'agriculture dont fait partie le zonage agricole. Il rassemble des mesures et des orientations que le Ministère pourrait proposer au chapitre de la modernisation du régime de protection du territoire agricole, notamment sur :

- une meilleure protection des frontières de la zone agricole;
- les modes de gestion et de traitement des demandes à l'intérieur de la zone agricole;
- la création d'un lieu de discussion et de concertation.

ÉCORESSOURCES CONSULTANT (2009) Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions.

http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=5011

Cette étude du groupe ÉcoRessources Consultants, en collaboration avec M. Maurice Doyon, professeur à l'Université Laval et détenteur d'un doctorat en Économie appliquée de l'Université Cornell, confirme l'importance des retombées économiques directes, indirectes et, pour la première fois, induites de l'agriculture à l'échelle du Québec et de ses régions. Cette étude fait également la démonstration, au moment où le gouvernement du Québec s'apprête à annoncer l'ampleur de son soutien à l'agriculture pour les prochaines années, que les montants consacrés en agriculture constituent un investissement rentable à tous les niveaux, et non une simple dépense.

CONFERENCE BOARD DU CANADA (2009) Les communautés rurales. L'autre moteur économique du Québec. Préparé par le groupe de travail sur la complémentarité rurale urbaine, 138 p.

Dans cette étude, le Conference Board démontre que les communautés rurales ont une place importante dans l'économie québécoise.

Portraits, mémoires et études

DE BAETS, Nathan, VÉZINA, André et Gariépy, Stéphane (2007) *Portrait de l'agroforesterie au Québec*. Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 76 p.

<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1179330113165&lang=fra>

Ce rapport dresse un état des lieux de l'agroforesterie au Québec, présente une analyse stratégique et propose un ensemble de recommandations en vue de son développement.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC (2007) *Les humains au cœur du développement agricole et agroalimentaire québécois*. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/12-14-A-UPALotbiniereMegantic.pdf>

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA DU CENTRE-DU-QUÉBEC (2007) *Mémoire*. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/17-13-N-UPACentre-du-Quebec.pdf>

MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec (2008) Agriculture et agroalimentaire dans la région du Centre-du-Québec.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/centreduquebec/vraiprofil/>

MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec (2008) Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de Bécancour.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/centreduquebec/vraiprofil/>

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (2007) Contribution de l'agriculture au développement rural et à l'occupation des territoires du Québec: un autre modèle est possible. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20nationales%20Quebec/33-Q-Solidarite_rurale_Qc.pdf

STATISTIQUE CANADA (2001) Profil des communautés agricoles.

<http://www25.statcan.ca:8081/AgrProfile/acphome.jsp>

STATISTIQUE CANADA (2006) Profil des communautés agricoles.

http://www26.statcan.ca:8080/AgrProfiles/cp06/PlaceSearch.action?request_locale=fr

TESSIER, Audrey (2007) *Le paysage rural et l'agroforesterie : revue des concepts et politiques et application au contexte du Québec. Rapport final*. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada, 124 p.

[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/cgi-](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/cgi-bin/MsmGo.exe?grab_id=162&page_id=5253120&query=paysage+rural%2A&hiword=PAYSAG+PAYSAGER+PAYSAGES+PAYSAGISTE+paysage+rural%2A+)

[bin/MsmGo.exe?grab_id=162&page_id=5253120&query=paysage+rural%2A&hiword=PAYSAG+PAYSAGER+PAYSAGES+PAYSAGISTE+paysage+rural%2A+](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/cgi-bin/MsmGo.exe?grab_id=162&page_id=5253120&query=paysage+rural%2A&hiword=PAYSAG+PAYSAGER+PAYSAGES+PAYSAGISTE+paysage+rural%2A+)

Ce document amorce une réflexion au sujet de la possibilité de prendre en compte le paysage dans les interventions et l'aménagement des milieux ruraux. Plus précisément, ce rapport se veut un guide de connaissance et d'analyse pour les acteurs du domaine de l'agriculture qui souhaitent prendre en considération le paysage. Ce rapport propose également des éléments de réflexion pouvant guider le choix d'actions gouvernementales qui prendraient davantage en charge la question paysagère.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (2008) Mettre en valeur le patrimoine forestier des fermes québécoises. Sans lieu, sans édition, 29 p.

Cette étude établit le profil forestier des agriculteurs québécois, définit leurs motivations forestières et identifie des mesures à mettre en œuvre pour accroître la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier sur les fermes.

VOULIGNY Caroline et GARIÉPY Stéphane (2008) *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et possibilités de valorisation*. Québec, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 66 p.

http://www3.agr.gc.ca/apps/publicentrale/publication_view.cfm?lang=fr&CFID=1621&CFTOKEN=36123198&publication_id=10747F

Ce rapport présente l'état des lieux des friches agricoles au Québec ainsi que des approches de solution.

Documents de réflexion sur l'aménagement et l'urbanisme

ARENDR, Randall (1994) *Rural by design: Maintaining small town character*. Chicago, APA Planners Press, 441 p.

DANIELS, Thomas (1999) *When City and Country Collide*. Washington, D.C., Island Press, 361 p.

ELLIOTT, Donald L. (2008) *A Better Way to Zone. Ten Principles to Create More Livable Cities*. Washington, Island Press, 239 p.

LeCHASSEUR, Marc-André (2009) *Zonage et urbanisme en droit municipal québécois*. Montréal, Wilson & Lafleur, 530 p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre (2006) *Le droit municipal de l'urbanisme discrétionnaire au Québec*. Cowansville, Éditions Yvon Blais inc., 761 p.

Cet ouvrage expose les principaux enjeux de l'aménagement du territoire et les nouvelles pratiques qui marquent le développement et la transformation de l'habitat urbain et rural, principalement les règlements à caractère discrétionnaire.

SYLVESTRE, Louis-V. (2008) *Le régime de protection du territoire et des activités agricoles au Québec et la pratique notariale*. Montréal, Wilson & Lafleur, 495 p.

ANNEXE 1: PROTOCOLE D'ENTENTE DÉCISIONNEL ENTRE LA MRC ET LES SYNDICATS DE L'UPA

La MRC de Bécancour, le syndicat de l'UPA de la région de Bécancour et le syndicat de l'UPA de la Seigneurie Deschaillons conviennent d'un protocole d'entente décisionnel portant sur la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour.

Ce protocole reproduit ci-après, fait partie intégrante du PDZA de la MRC de Bécancour.

**PROCOLE D'ENTENTE DÉCISIONNEL
ENTRE LAMRC DE BÉCANCOUR ET
LES SYNDICATS DE L'UPA
DE RÉGION DE BÉCANCOUR ET DE
LA SEIGNEURIE DE DESCHAILLONS**

PROJET

**PORTANT SUR LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

6 mai 2010

PROTOCOLE D'ENTENTE DÉCISIONNEL relatif à divers aspects de la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour, intervenu à Bécancour, le 6 mai 2010.

ENTRE : MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR, personne morale de droit public légalement constituée le 1er janvier 1982 en vertu des lois du Québec, ayant son bureau au 3689-1, boulevard Bécancour, Bécancour, province de Québec, G9H 3W7, ici représentée par Monsieur Maurice Richard, préfet de la MRC et dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de la MRC de Bécancour

(Ci-après désignée la «MRC»);

ET SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DE BÉCANCOUR, association professionnelle de productrices et producteurs agricoles constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q. c. S-40), le 23 janvier 1997 et dont le numéro d'immatriculation est 1146611505, ayant son siège au 1940, rue des Pins, Nicolet, province de Québec, J3T 1Z9, ici représenté par Monsieur Louis Bergeron, son président, dûment autorisé aux fins des présentes.

SYNDICAT DE L'UPA DE LA SEIGNEURIE-DE-DESCHAILLONS, association professionnelle de productrices et producteurs agricoles constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q. c. S-40), le 21 juillet 1979 et dont le numéro d'immatriculation est 1142528828, ayant son siège au 5185, rue Rideau, Québec, province de Québec, G2E 5S2, ici représenté par Monsieur Daniel Habel, son président, dûment autorisé aux fins des présentes.

(Ci-après désignée le « Syndicat »);

(Ci-après collectivement désignées les « Parties »).

- 1 **ATTENDU QUE** le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M. Laurent Lessard a annoncé le 21 août 2008 que la MRC de Bécancour a été retenue pour élaborer un projet pilote de plan de développement de la zone agricole, en raison de sa représentativité des secteurs agricoles et agroforestiers ainsi qu'en raison de sa situation géographique;
- 2 **ATTENDU QUE** ce projet-pilote vise à encourager la municipalité régionale de comté à se doter d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) donnant suite ainsi à un des chantiers de travail découlant de recommandations issues du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ);
- 3 **ATTENDU QUE** la zone agricole représente 95% du territoire de la MRC occupée par 442 fermes possédant 59913 ha et générant des revenus agricoles bruts totaux de 120 millions de dollars (en 2006), et que le PDZA de la MRC de Bécancour est celui où l'agriculture occupe la place la plus importante au niveau de la dynamique et de l'économie;
- 4 **ATTENDU QUE** pour mener à terme cet exercice d'envergure, la MRC a décidé, dès le début du projet, d'associer à sa démarche et à titre de partenaire privilégié, les représentants des producteurs agricoles de la région, soit de l'association accréditée, au sens de la Loi sur les producteurs agricoles du Québec;
- 5 **ATTENDU QUE** les conseils municipaux du territoire de la MRC de même que les syndicats de l'UPA ont été associés à la démarche et y souscrivent entièrement;
- 6 **ATTENDU QUE** suivant l'appropriation des objectifs et des mandats du dossier, les Parties ont convenu d'établir des balises visant à encadrer le processus d'élaboration du PDZA de la MRC;
- 7 **ATTENDU QU'À** cette fin, les Parties ont privilégié la réalisation d'une démarche volontaire de planification de la zone agricole du territoire via une étroite collaboration entre les principaux acteurs concernés: les élus et la population, les producteurs et leurs représentants, ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- 8 **ATTENDU QUE** les Parties ont convenu que les principaux objectifs de cette démarche devaient permettre de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture, de mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles, de promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture, de contribuer à une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles et de favoriser une plus grande multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire;
- 9 **ATTENDU QUE** les Parties reconnaissent que le plan de développement de la zone agricole est un outil de planification visant à permettre à la MRC de développer le plein potentiel agricole de son territoire;

10 ATTENDU QUE dans le document du MAPAQ remis aux MRC ciblées, il est mentionné que les enseignements des projets pilotes serviraient à produire un guide ministériel destiné à déterminer des balises visant l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole pour les autres MRC;

11 ATTENDU QUE le caractère pilote du projet de PDZA de la MRC implique des enjeux provinciaux notamment sur d'éventuelles modifications législatives;

12 ATTENDU QU'en 2008, au Congrès général de l'Union des producteurs agricoles de 2008, il fût demandé au gouvernement dans le cadre de l'élaboration des PDZA des MRC qu'il s'assure que soit reconnu la primauté de l'agriculture et de l'aménagement forestier en milieu agricole et du partenariat avec l'UPA à tous les niveaux, soit provincial, municipal et local;

13 ATTENDU QUE l'exploration de nouvelles avenues, la proposition de nouvelles approches, la remise en question de certaines manières de faire ou l'encadrement différents de certains usages en zone agricole impliquent une grande ouverture au changement et suscitent légitimement certaines craintes;

14 ATTENDU QUE les Fédérations de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et du Centre-du-Québec ont été étroitement associées tant au niveau politique que technique dans le suivi de l'élaboration du PDZA de la MRC de Bécancour ;

15 ATTENDU QUE les Syndicats ont d'office le devoir de soumettre à leur Fédération régionale affiliée, pour analyse et suivi, toutes questions ou demandes destinées à des modifications législatives ou réglementaires;

16 ATTENDU QUE les Parties ont conclu que le PDZA de la MRC de Bécancour est une démarche de concertation et de planification évolutive, à géométrie variable et sujet à des modifications et à des changements ultérieurs d'orientation, selon les opportunités, les contraintes et les réalités terrain à survenir lors de la mise en œuvre du plan d'action l'accompagnant :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La vision, les objectifs, les moyens proposés et leurs mises en œuvre incluant toutes les rencontres ou démarches avec des instances gouvernementales ou externe doivent faire l'objet d'un consensus, c'est-à-dire, d'une approbation formelle de la MRC et des Syndicats, avec obligation de résultats, c'est-à-dire, que si une des Parties est en désaccord avec l'une des modalités du PDZA, il lui incombe de proposer des solutions alternatives.

1.1 Toute intervention (rencontre, lettres, etc.) de la MRC auprès de partenaires gouvernementaux ou externes concernant les sujets relatifs au PDZA, notamment en lien avec des modifications législatives éventuelles, devra faire l'objet par la MRC d'un

compte-rendu fait aux parties liées à la présente entente dans la semaine suivant ladite intervention.

- 1.2 Il est entendu que les Syndicats feront suivre notamment l'information découlant des points 1.1 et 1.2 à leur Fédération régionale affiliée dans la semaine suivant ladite intervention.
2. Dans toute décision les parties seront guidées par les principes suivants :
 - 2.1 les actions doivent être centrées sur la consolidation et le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie;
 - 2.2 un nouvel usage non agricole doit apporter une « valeur ajoutée » au milieu;
 - 2.3 l'implantation d'usages non reliés à l'agriculture ne doit pas entraîner la soustraction d'espaces agricoles (en culture et potentiels);
 - 2.4 des rapports de complémentarité doivent être recherchés entre les usages agricoles et les usages non agricoles;
 - 2.5 les mesures de préservation doivent être réalisées dans le respect du droit de propriété et des réalités du monde agricole;
 - 2.6 l'implantation d'usages non agricoles ne doit pas apporter de contrainte supplémentaire (en termes de distances séparatrices, notamment), aux installations et pratiques agricoles actuelles et futures.
3. Le processus de planification doit mener à des actions concrètes mais également intégrer une évaluation des changements et des progrès accomplis. Afin d'assurer un contrôle adéquat de la pertinence et de l'efficacité des actions proposées, un programme de suivi de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs devra être créé et produit par la MRC. Le rapport d'activité s'y rapportant sera déposé à l'UPA au début de chaque année calendrier.
4. Les engagements complémentaires découlant de la mise en œuvre du plan d'action du PDZA seront consignés, au fur et à mesure, des travaux via des addendum à être ajoutés au présent protocole.
5. Les dispositions du présent protocole lient ou, selon le cas, bénéficient aux Parties et leurs successeurs et ayants cause.

En foi de quoi, les Parties ratifient en trois (3) copies le présent protocole d'entente. Chaque partie disposera d'un original de ce document.

M. Maurice Richard, préfet
MRC de Bécancour

M. Louis Bergeron, président
Syndicat de l'UPA Région Bécancour

M. Daniel Habel, président
Syndicat de l'UPA Seigneurie de Deschaillons

Addendum type

Cet addendum fait partie intégrante du protocole d'entente relatif divers aspects de la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour, intervenu à Bécancour, le _____.

Chaque partie disposera d'un original de ce document.

M. Maurice Richard, préfet
MRC de Bécancour

M. Louis Bergeron, président
Syndicat de l'UPA Région Bécancour

M. Daniel Habel, président
Syndicat de l'UPA Seigneurie de Deschaillons

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHÈSE DES MOYENS

Le tableau synthèse reprend l'ensemble des moyens proposés dans les fiches du plan d'action.

PLAN D'ACTION

THÈME	SOUS-THÈME	ACTIONS
OCCUPATION DU TERRITOIRE	OCCUPATION AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Récupérer et mettre en valeur à des fins agricoles les terres en friches qualifiées en fonction du règlement sur les exploitations agricoles; - Récupérer et mettre en valeur à des fins agricoles les terres situées en zone agricole qui sont abandonnées à des fins spéculatives; - Récupérer et mettre en valeur les superficies menacées par la reconversion à des fins d'usages non agricoles - Récupérer et mettre en valeur les superficies converties à des fins de reboisement; - Évaluer la pertinence d'adopter un règlement sur le reboisement sur le territoire de la MRC; - Modifier le droit d'expansion des établissements d'élevage existants et nouveaux; - Mettre en place un mécanisme de dérogation mineure aux règlements de la MRC; - Faire connaître la possibilité d'utiliser des bâtiments agricoles abandonnés ou désaffectés à des fins d'élevage; - Soutenir la participation des agriculteurs à un club conseil agronomique sur le territoire de la MRC; - Déterminer les conditions de morcellement de lots agricoles pour la production agricole; - Établir un cadre régional d'implantation de services de proximité para-agricoles; - Établir un cadre régional d'implantation d'activités agrotouristiques; - Mettre en place une plate-forme de partenaires financiers; - Établir une stratégie de promotion visant l'implantation de nouveaux projets agricoles en zone agricole; - Amorcer une réflexion sur la multifonctionnalité de l'agriculture et ses possibles applications; - Prévoir les conditions favorisant l'accès aux terres pour des activités éducatives et récréatives; - Soutenir des projets mettant en valeur le potentiel éducatif et sociocommunautaire de l'agriculture; - Permettre l'implantation de projets agricoles en autorisant la construction résidentielle sous conditions; - Explorer l'implantation de projets agricoles communautaires ; - Effectuer une réflexion sur la fiscalité agricole.

THÈME	SOUS-THÈME	ACTIONS
OCCUPATION DU TERRITOIRE	OCCUPATION FORESTIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et faire connaître le potentiel forestier et agroforestier du territoire; - Organiser une journée thématique annuelle d'information et de réseautage sur l'agroforestier; - Compléter l'offre de service des programmes existants pour la réalisation de plans d'aménagement multifonctionnel.
	URBANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer l'implantation de certains usages non agricoles accessoires et/ou d'utilité publique; - Élaborer un cadre de gestion des conflits d'usages; - Élaborer des outils d'aide à la gestion des conflits d'usages; - Établir un cadre de planification de l'extension des périmètres d'urbanisation; - Évaluer la pertinence de nouvelles zones extra-urbaines comme site de moindre impact; - Autoriser les constructions résidentielles dans les îlots déstructurés; - Amorcer une réflexion sur le partage de la croissance de la richesse foncière;
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la production de la canneberge sur le territoire de la MRC; - Mettre en place un comité de veille stratégique en développement agricole, agroalimentaire et agroforestier; - Procéder au démarchage auprès des producteurs agricoles potentiels et de la relève; - Promouvoir les opportunités d'affaires dans les productions en émergence et de créneau; - Organiser des journées thématiques d'information et de réseautage sur les productions biologiques et de créneaux.
	TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic et identifier des mesures de développement agroalimentaire; - Examiner la possibilité d'établir une zone agroindustrielle régionale sur le territoire.
	DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les produits de créneaux locaux et régionaux par le biais des marchés publics; - Soutenir l'organisation de la mise en marché par Internet des produits locaux et régionaux.

THÈME	SOUS-THÈME	ACTIONS
PRÉSERVATION DU TERRITOIRE	L'EAU	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des milieux humides dans le respect du droit de propriété; - Produire un cadre pour solutionner les problématiques agricoles en lien avec l'exploitation de puits d'eaux souterraines; - Établir une stratégie globale d'entretien et d'aménagement des cours d'eau municipaux en milieu agricole; - Étudier les recommandations du rapport sur la caractérisation des eaux de surface et du rapport sur les algues bleu-vert.
	ÉNERGIE ET AGROÉNERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les opportunités de développement (panc érigé, résidus forestiers, tourteaux de soya, etc.) - Encadrer l'exploitation des ressources souterraines du territoire de la MRC;
	PAYSAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et mettre en valeur des paysages identitaires;

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE

Activités agricoles

Pratique de l'agriculture incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricoles à des fins agricoles. Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles,

Activités para-agricoles

Prestations offerte par l'exploitation en complémentarité et de façon secondaire aux activités agricoles exercées sur la ferme. Elle englobe des activités telles que la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Agriculteur à temps plein

Producteur agricole dont la principale source de revenu est l'agriculture.

Agriculture

La culture du sol et des végétaux, le fait d'utiliser le sol à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles,

Agroalimentaire

Ensemble des activités économiques reliées essentiellement à la transformation, au conditionnement et à la mise en marché des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale.

Agroforesterie

Système d'exploitation des terres qui consiste à intégrer la culture des arbres et des arbustes à l'agriculture ou à l'élevage sur un même terrain, soit en rotation, soit simultanément, soit spatialement.

Agrotourisme

Activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes, ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Boisé de ferme

Boisé situé sur un lot compris à l'intérieur d'une exploitation agricole enregistrée.

Circuit court de commercialisation

Tout système de commercialisation dans lequel il n’y a pas d’intermédiaire entre le producteur et le consommateur du produit.

Exemples : vente à la ferme, autocueillette, marché public,

Créneau

Segment de marché d’un produit ou d’un service, dont la mise en marché est généralement effectuée par le producteur dans des circuits courts de commercialisation.

Ferme à dimension humaine

Entreprise agricole propriété d’une famille qui y travaille et qui en assume essentiellement la gestion et la prise de décisions. Pour être pérenne, cette entreprise doit être viable, transmissible et durable.

Friche

Terre abandonnée après avoir été cultivée, sans prévision de remise en valeur à court terme, recouverte d’une végétation spontanée herbacée ou arbustive.

Foresterie

Ensemble des activités ayant pour objet la conservation, l’aménagement et la gestion des forêts ainsi que leur création, en vue de la consommation et du renouvellement de leurs ressources (produits ligneux et non ligneux).

Îlot déstructuré

Entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l’addition au fil du temps d’usages non agricoles et à l’intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l’agriculture.

Morcellement

Division d’une terre ayant pour résultat la création d’un nouveau lot distinct.

Multifonctionnalité de l’agriculture

Ensemble des fonctions alimentaires, économiques, sociales, environnementales, patrimoniales et paysagères en relation avec l’agriculture.

Multifonctionnalité du territoire

Ensemble des fonctions économiques, sociales et environnementales accomplies sur un territoire.

Producteur agricole

Une personne engagée dans la production d’un produit agricole sauf:

- i. une personne engagée dans cette production à titre de salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27);
- ii. une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme;

- iii. une personne engagée dans la production d'un produit agricole consommé entièrement par elle-même et les membres de sa famille;
- iv. une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à 3 000 \$ ou, compte tenu de la variation du prix des produits agricoles, à toute autre somme que peut déterminer le gouvernement par décret, lequel entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

Loi sur les producteurs agricoles, article 1 paragraphe j

Producteur forestier

Est un producteur forestier reconnu, la personne ou l'organisme qui satisfait aux conditions suivantes:

1° posséder un terrain ou un groupe de terrains pouvant constituer une unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) et dont la superficie à vocation forestière totale est d'au moins quatre (4) hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier;

2° enregistrer auprès du ministre, ou de toute personne ou organisme qu'il désigne à cette fin, toute la superficie à vocation forestière de l'unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui remplit les conditions prévues au paragraphe 1° et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement.

Loi sur les forêts, article 120

Production de créneau

La production de créneaux est une stratégie qui consiste à se concentrer sur un petit secteur de la demande, soit en se spécialisant dans une partie de la gamme d'un produit, soit en se spécialisant dans une zone géographique ou sur une catégorie de clients donnée.

Production en émergence

Production qui, dans une perspective québécoise, offre un potentiel de diversification et de développement.

Résidence transparente

Résidence à laquelle n'est associée aucune contrainte dans l'application du calcul des règles de distances séparatrices relatives à l'agrandissement d'un établissement d'élevage ou à l'augmentation du nombre d'unités animales pour les établissements de production.

Service de proximité para-agricole

À définir

Tourisme rural

Prestations offertes dans l'espace rural, sans que ces prestations ne soient liées à une exploitation agricole.

Urbanisation diffuse

Implantation discontinue, par grappes ou individuellement, de résidences et/ou d'activités commerciales ou de services non liées à la pratique d'activités agricoles ou forestière en zone agricole.

Usage non agricole accessoire

À définir.

Usage non agricole d'utilité publique

À définir

Zone agricole

Partie du territoire d'une municipalité locale décrite aux plan et description technique élaborés et adoptés conformément aux articles 49 et 50 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Zone agricole dynamique

Territoire compris à l'intérieur des limites de la zone agricole désignée et à l'intérieur des exploitations agricoles enregistrées.

Zone agricole viable

Territoire compris à l'intérieur des limites de la zone agricole désignée mais à l'extérieur des exploitations agricoles enregistrées.

ANNEXE 4 : COMMUNICATIONS SUR LE PDZA

FÉDÉRATIONS D'EST EN OUEST

TRIBUNE DES PRÉSIDENTS

La clé du succès d'un PDZA

Dans la foulée du rapport Pronovost, le MAPAQ a financé huit projets-pilotes visant l'élaboration de Plans de développement de la zone agricole (PDZA) au sein des MRC, dont celle de Bécancour qui est en partie comprise dans ma Fédération. Il semble d'ailleurs que cette MRC soit la plus avancée dans sa réflexion et ses travaux.

J'ai pris connaissance du rapport d'étape de ce projet et constaté que les visées sont fort prometteuses. Il y est question de la récupération des terres en friche et des bâtiments agricoles abandonnés, de la mise en place d'outils favorisant le développement de l'agriculture à temps plein et à temps partiel ainsi que de l'accès aux terres pour la relève agricole. Reste à voir maintenant de quelle façon ce plan sera mis en œuvre. Il faut se rappeler que le ministre de l'Agriculture a promis un programme à cet effet lors du dernier congrès de l'UPA.

Selon moi, le PDZA doit être le résultat d'une démarche transparente axée sur le dialogue, le respect mutuel et la concertation. Sa réalisation nécessite une participation et un engagement considérable et soutenu des représen-

tants des milieux agricole, forestier, municipal, économique et gouvernemental, et ce, tant au niveau politique que technique. Il doit aussi être porté par la communauté. De cette manière, tous les intervenants et la population sont dans le coup. Tous se sentent interpellés et mis à profit. Le résultat devient alors à leur image et tient compte des réalités sur le terrain. Voilà des conditions gagnantes, voilà la clé du succès d'un PDZA.

Le projet de la MRC de Bécancour est orienté dans cette voie. Pour notre territoire, il implique le syndicat de l'UPA concerné. La Fédération y est aussi étroitement associée et la population est consultée. Par ailleurs, les élus de tous les secteurs visés sont à la Table de travail et manifestent une réelle volonté politique de favoriser le développement rural de la zone agricole en centrant leurs efforts sur l'agriculture et la foresterie.

Les PDZA préparés dans cet esprit devraient permettre de reconnaître l'agriculture comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire et un acteur de premier plan pour l'élaboration de toute politique d'occupation du territoire.



Maurice Vigneault,
président
Fédération de
Lotbinière-
Mégantic

activités extérieures. Pour ce faire, la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud et ses syndicats affiliés, en collaboration avec les sociétés d'agriculture de la région, vous invitent à participer aux activités estivales 2009. Le slogan retenu cette année est : « **L'agriculture en Côte-du-Sud, plus de 150 ans d'histoire...** » Un thème qui rappelle le rôle prépondérant de La Pocatière dans l'histoire de l'enseignement agricole au Canada et met en relief les festivités marquant la création de la première école d'agriculture au pays. La Fédération régionale et ses syndicats affiliés seront présents à :

- L'exposition de Saint-Pascal : le

vous présenter leurs modes de production et vous faire déguster des produits d'ici. Venez nombreux les rencontrer.

AGNEAUX ET MOUTONS

De plus en plus de kilogrammes d'agneau

Après deux années complètes d'activité, l'Agence de vente dans le secteur de l'agneau lourd a connu une hausse de plus de 11 % des agneaux transigés. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour ce mécanisme de mise en marché qui se perfectionne constamment et dont bénéficient plus de

taire. Pour ce qui est du poids de vente, le producteur doit s'assurer que l'abattoir où il fait abattre ses agneaux transmet les données à ATQ. Dans le cas de l'agneau lourd, toute l'information est transmise par l'Agence de vente, incluant les ventes à la ferme. Le producteur doit ainsi s'assurer de déclarer ses ventes à la Fédération sur le formulaire prévu à cet effet. Les sujets reproducteurs vendus en cours d'année seront également couverts par le programme avec un poids estimé. La Fédération collabore avec La Financière agricole du Québec afin de déterminer la méthode de déclaration de vente de ce type de sujets. À partir de 2010, seuls les sujets reproducteurs vendus par un producteur reconnu à cet effet seront considérés. La Fédération, en collaboration avec ses partenaires, est à définir les exigences de cette reconnaissance qui sera déposée à La Financière agricole d'ici l'automne.

VOLAILLES

Nouvelles capsules culinaires

Le Service du marketing et des communications des Éleveurs de volailles du Québec offre en 2009 de nouvelles capsules vidéo culinaires. On y retrouve le chef des Éleveurs, Cong-Bon Huynh, en pleine préparation de recettes inventives, faciles et savoureuses mettant en vedette le poulet et le dindon du Québec.

Les recettes de poulet proviennent des fascicules de recettes *Bouffe et compagnie*, *À la mode de chez nous* et *Aventures de fine cuisine*. Pour ce qui est du dindon, des invités vont cuisiner avec le chef.

Visitez les sites du Poulet du Québec (www.lepoulet.qc.ca) et du Dindon du Québec (www.ledindon.qc.ca) pour visionner les clips vidéo, consulter les nouveaux fascicules de recettes et y découvrir des recettes délicieuses adaptées à votre style de vie!

SAINT-HYACINTHE

Portrait agroenvironnemental sur les fermes

Une conférence de presse a eu lieu sur une ferme de Saint-Pie afin de divulguer les

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour :

Proposition pour un mode d'aménagement et de développement multifonctionnel de l'agriculture et du territoire

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M. Laurent Lessard, a annoncé, le 21 août 2008, un projet-pilote ayant trait au plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans la MRC de Bécancour. Les principaux objectifs de cette initiative visent à :

- favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture ;
- mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles ;
- promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture ;
- contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles ;
- favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

La démarche de la MRC s'inscrit dans une démarche de planification plus large visant non seulement l'aménagement et le développement de la zone agricole mais, également, la diversification économique, l'amélioration des conditions de vie et l'accueil de nouveaux arrivants. L'élaboration du PDZA se fait aussi en concomitance avec la révision des plans et règlements d'urbanisme municipaux.

Le Conseil de la MRC de Bécancour a récemment adopté un premier rapport d'étape de la démarche. Le présent article vise à présenter, sommairement, les principaux constats relatifs aux particularités du territoire de la MRC, les objectifs poursuivis et les préconisations suggérées.

Les principaux constats ont été établis sur la base d'une caractérisation détaillée du territoire, réalisée par l'équipe technique de la MRC. Des portraits de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la MRC de Bécancour, et de la région Centre-du-Québec, réalisés par la direction régionale du Centre-du-Québec du MAPAQ et les profils de 2001 et de 2006 des communautés agricoles réalisés par Statistique Canada ont également permis d'établir les principaux constats. Plusieurs particularités de l'agriculture et du territoire de la MRC de Bécancour sont apparues à la lumière de cette caractérisation.

Les exploitations agricoles occupent une place importante autant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. En 2006, le territoire de la MRC comptait 466 entreprises agricoles. Ces entreprises se partagent une superficie de quelque 53 000 hectares, ce qui représente 49 % de la zone agricole. Environ 41 000 hectares sont en culture. Les exploitations agricoles génèrent des revenus de 120 M \$, et 8 M \$ en salaires. L'activité économique du secteur agricole est décisive pour la MRC, particulièrement pour les municipalités rurales où elle représente souvent la principale industrie.

Cette agriculture se caractérise notamment par l'importante diversité des modes de production agricole. Plusieurs productions ont exploité des créneaux particuliers, prenant place parmi les exploitations de masse. La MRC de Bécancour dispose également d'un important potentiel de production de canneberge mis en valeur par plusieurs exploitations et une usine de transformation.

La zone agricole constitue 95 % de la MRC de Bécancour et son territoire à relief relativement plat est constitué de sols dont la productivité est plutôt bonne, classes 3 et 4.

Il importe de souligner qu'une proportion non négligeable d'exploitants agricoles oeuvrent à temps partiel, comme en témoignent certaines données du plus récent profil des communautés agricoles de Statistique Canada.

D'un point de vue environnemental, l'un des traits majeurs du territoire est la forte présence de milieux humides. Ceux-ci, occupant près de 11 % du territoire de la MRC, jouent un rôle majeur dans la régularisation et la filtration des eaux et comme habitat faunique. Plusieurs milieux écologiques d'intérêt, dont certains font l'objet de mesures de protection particulières, se retrouvent également sur le territoire.

Les modes d'urbanisation du territoire de la MRC de Bécancour présentent également d'intéressantes particularités. En effet, contrairement à la très grande majorité des MRC du Québec, celle de Bécancour ne dispose pas, à proprement parler, de pôle urbain géographiquement défini. Bien que regroupant plus de 11 000 habitants, la Ville de Bécancour se présente en effet comme un ensemble de villages regroupés depuis 1965 sous une même entité administrative.

Un second trait est lié à l'importance de l'urbanisation diffuse, c'est-à-dire l'implantation discontinue, par grappes ou individuellement, de résidences non liées à la pratique d'activités agricoles. La numérisation de l'ensemble des bâtiments présents sur le territoire a permis de réaliser un inventaire cartographique de cette urbanisation. Les résultats sont forts intéressants. Ainsi, nous retrouvons, selon nos évaluations, près de 3 000 résidences le long des rangs, soit 42 % du parc résidentiel de la MRC. Les noyaux villageois en constituent 47 %, tandis que les hameaux résidentiels et de villégiature, pour leur part, en recueillent 4 %. Les 7 % restant sont formés par les résidences agricoles.

Nous sommes donc en présence d'un territoire rural, mais dont l'occupation présente également des traits empruntés aux milieux urbains, ce qui en fait un véritable territoire hybride, mi-rural mi-urbain, mi-agricole mi-forestier, au cœur de l'écoumène québécois.

Par

Michel Côté,
M.Sc.Géogr.

Responsable
de l'aménagement

MRC de Bécancour



Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour :

Proposition pour un mode d'aménagement et de développement multifonctionnel de l'agriculture et du territoire (suite)

Cette démarche de planification, rappelons-le, est un projet-pilote. Sa dimension expérimentale est donc majeure. Aussi, plusieurs mesures proposées sont encore au stade exploratoire, dans le plus grand respect des objectifs des lois en vigueur. Ces mesures se rapportent à 4 thèmes : le développement de l'agriculture et de la foresterie, la gestion raisonnée de l'urbanisation, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et la cohabitation harmonieuse des usages.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- de favoriser le développement de l'agriculture à temps plein et à temps partiel ;
- de consolider les activités agricoles existantes ;
- de favoriser l'établissement et la relève agricole ;
- d'identifier et supporter les filières agroforestières présentant un potentiel de développement intéressant ;
- de stimuler l'établissement et le développement d'entreprises de transformation agroalimentaire sur le territoire ;
- d'initier et/ou soutenir des projets mettant en valeur le potentiel éducatif et sociocommunautaire de l'agriculture.

Plusieurs mesures de mise en œuvre sont à explorer, notamment l'identification du potentiel de remise en culture et l'obtention d'une modification du règlement sur les exploitations agricoles en vue de permettre les échanges de remise en culture avec différents propriétaires. L'évaluation du potentiel de reconversion des bâtiments agricoles abandonnés ou désaffectés par des projets agricoles atypiques est aussi à l'ordre du jour. La définition de conditions sous lesquelles seraient possible la construction de résidence et le morcellement en lien avec projet agricole, dans une double optique d'occupation dynamique du territoire centrée sur l'agriculture et de préservation des espaces agricoles, est également envisagée. D'autres mesures, comme l'organisation d'activités d'information et de réseautage, organisée par le CLD de la MRC de Bécancour, visent à renforcer les liens d'affaire entre les acteurs du développement agricole et agroalimentaire. Soulignons également la mise en place, à l'été 2009, d'un nouveau marché public sur le territoire, fruit d'un partenariat entre la MRC, l'UPA, le MAPAQ et la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent, où ce marché sera implanté.

Dans une optique de gestion raisonnée de l'urbanisation, les objectifs sont à l'effet d'assurer par le respect de certains critères que le milieu municipal dispose, en périmètre urbain, d'espaces suffisants pour répondre à ses besoins d'urbanisation sur un horizon de 10 ans et ce dans le respect des réalités agricoles. Maîtriser l'impact foncier de l'étalement de l'urbanisation et des nouvelles infrastructures sur les exploitations agricoles et encadrer le processus d'urbanisation diffuse de manière à ne pas déstructurer l'agriculture comptent parmi les objectifs d'une gestion raisonnée de l'urbanisation.

Les principales mesures retenues visent notamment à établir un cadre de planification et de gestion de l'extension des périmètres d'urbanisation et à encadrer l'implantation des usages non agricoles via une réglementation sur les usages conditionnels et sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. La MRC et ses partenaires explorent également la possibilité d'implanter la méthode du cluster zoning dans certains secteurs. Cette méthode, largement utilisée dans les états américains de la Nouvelle-Angleterre, vise une utilisation efficiente du sol en spécifiant que des résidences dans une zone agricole peuvent être sur de petits lots et regroupés ensemble, accompagnée de dispositions normatives relatives à la préservation permanente des espaces agricoles environnants. L'amorce d'une réflexion sur la notion de répartition de la richesse foncière apparaît également essentielle à l'ensemble des partenaires de la démarche, en raison notamment de la pression exercée sur la zone agricole consécutive à la compétition fiscale que se livrent les municipalités.

Aux fins d'une reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, les principales mesures à l'étude concernent prioritairement le remembrement écologique (par exemple, l'implantation de bandes riveraines, la préservation de milieux humides, le reboisement de certaines parties sensibles du territoire, etc.) en échange de la remise en culture de certaines superficies, la conservation et/ou valorisation des milieux humides offrant un potentiel particulier dans le respect du droit de propriété privée, la mise en place de programmes incitatifs (rabais de taxes, paiement d'assurances responsabilité, retrait de la notion d'immeuble protégé) pour les propriétaires et l'identification de paysages d'intérêt et de bâtiments agricoles patrimoniaux.

Enfin, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages, la MRC et ses partenaires explorent actuellement la possibilité de constituer des comités de gestion des conflits à l'échelle des municipalités. La production et diffusion d'un dépliant sur la cohabitation adressé aux résidents et nouveaux arrivants pour les informer des grandes fonctions de l'agriculture est également à l'étude.

La démarche entreprise par la MRC de Bécancour et ses partenaires vise à apporter, dans les champs de compétence qui sont les leurs, soit l'aménagement du territoire et le développement agricole et régional, des réponses aux enjeux propres à la zone agricole de son territoire. Il s'agit bien évidemment d'un chantier de travail qui nécessitera plusieurs années de réflexion et de mise en œuvre, assurées par un partenariat entre les principaux acteurs de l'aménagement et du développement de notre territoire. Le succès de cette démarche de planification repose principalement sur la concertation et l'élaboration d'une vision partagée de l'aménagement et du développement. La collaboration exceptionnelle des différents partenaires de la démarche doit être ici soulignée. 



Bécancour sous la loupe

Article mis en ligne le 30 janvier 2010 à 13:20
Soyez le premier à commenter cet article

Julie Dubois, chargée de projet

**Corporation de Développement
Agroalimentaire-Forêt Centre-du-Québec**

**Michel Côté, responsable de l'aménagement
et coordonnateur du projet-pilote**

MRC de Bécancour Huit projets-pilotes visant l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) ont été financés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans la foulée du rapport Pronovost. La MRC de Bécancour fait partie des heureuses élues. Elle a été retenue en raison de sa représentativité des réalités agricoles et géographiques québécoises ainsi que de son implication dans le milieu. De plus, la MRC de Bécancour et ses partenaires avaient, à ce moment, déjà amorcé une réflexion sur la réalisation d'un PDZA lors de l'attribution du projet-pilote.



**Vue aérienne de la MRC de Bécancour (Photo :
Sylvie Dubois)**

À quoi sert un PDZA ?

Nous pourrions résumer le plan de développement de la zone agricole en quatre grands thèmes, soit le développement de l'agriculture et de la foresterie, la gestion raisonnée de l'urbanisation, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et la cohabitation harmonieuse des usages. De manière plus concrète, le plan de développement de la zone agricole vise principalement à : favoriser le développement d'une agriculture forte et diversifiée, consolider les activités agricoles existantes, identifier et supporter les filières agroforestières présentant un potentiel de développement intéressant, stimuler l'établissement et le développement d'entreprises de transformation agroalimentaire sur le territoire et initier et/ou soutenir des projets mettant en valeur les fonctions complémentaires à la fourniture d'aliments et de matières premières de l'agriculture.

Où en est-on dans la réalisation ?

Le PDZA de la MRC de Bécancour poursuit des objectifs dans trois champs d'intervention prioritaires: l'agriculture et l'agroalimentaire, la foresterie et la gestion de l'urbanisation. Une attention est également accordée à l'agroenvironnement, l'agroénergie, la mise en valeur des paysages et l'agrotourisme. Pour la réalisation du plan, une même procédure de planification est appliquée à chacun de ces champs,

débutant par la réalisation d'un portrait de l'agriculture et du territoire. À partir de celui-ci, un diagnostic, une vision d'avenir et des moyens d'actions seront dégagés.

Un premier rapport d'étape a été adopté en mai 2009, et plusieurs consultations publiques ont également été menées jusqu'à présent. La livraison du plan est prévue pour 2010.

Qui sont les acteurs du plan ?

Il est primordial de comprendre que même s'il s'agit d'un projet de type expérimental, il n'en demeure pas moins que la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) est de grande envergure. Sa réalisation nécessite non seulement la participation mais, surtout, l'engagement des représentants des milieux agricole, forestier, municipal, économique et gouvernemental. On a qu'à penser au MAPAQ, aux syndicats de secteur et aux fédérations régionales de l'UPA présentes sur le territoire de la MRC, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au CLD de la MRC de Bécancour et à la Corporation de Développement Agroalimentaire-Forêt du Centre-du-Québec pour ne nommer que ceux-ci. La MRC de Bécancour, qui porte le dossier, souhaite et encourage fortement ce partenariat, afin que tous se sentent interpellés et que l'expertise de chacun soit mise à profit.

Quelques chiffres

La zone agricole et l'agriculture de la MRC de Bécancour, c'est :

- 95 % du territoire de la MRC de Bécancour, soit plus de 108 000 hectares;
- près de 35 000 hectares en culture;
- 466 entreprises agricoles diversifiées;
- plus de 11 % des emplois sur le territoire;
- des potentiels de développement très intéressants;

Bulletin de la CDAFCQ



La CDAFCQ, ressource conseil pour le PDZA de la MRC de Bécancour

La CDAFCQ et la MRC de Bécancour ont récemment conclu un partenariat professionnel pour la réalisation du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour. Tout d'abord, une ressource de la Corporation est dédiée à la collecte et à la mise en forme des informations concernant l'agroalimentaire. Dans un deuxième temps, la CDAFCQ est également interpellée pour partager son expertise en ce qui a trait à la portion de développement agroalimentaire du PDZA. Cette initiative pourrait se répéter dans d'autres MRC au besoin. À noter que d'autres organisations collaborent également au projet dont le MAPAQ, les syndicats de secteur et les fédérations régionales de l'UPA présentes sur le territoire de la MRC, le ministère des Affaires

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le CLD de la MRC de Bécancour pour ne nommer que ceux-ci.

Le PDZA : Qu'est-ce que ça mange en hiver ?

C'est à Monsieur Laurent Lessard, ancien ministre de l'agriculture, que l'on doit l'instauration de huit projets-pilotes visant l'élaboration de plans de développement de la zone agricole communément appelé PDZA. La MRC de Bécancour fait partie des heureuses élues qui ont eu l'opportunité de participer à ce projet d'envergure.

À quoi sert un PDZA ?

De manière globale, on pourrait résumer le PDZA en 4 grands thèmes : Le développement de l'agriculture et de la foresterie,

la gestion raisonnée de l'urbanisation, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et la cohabitation harmonieuses des usages.

Dans le fond, le but du PDZA est d'utiliser le plein potentiel des terres agricoles en tenant compte de l'agriculture et l'agroalimentaire, la foresterie et la gestion de l'urbanisation de l'agroenvironnement, l'agroénergie, la mise en valeur des paysages et l'agrotourisme.

Le but de la démarche est de mettre de l'avant des actions qui permettront répondre concrètement au besoin de la MRC en matière de développement agricole. À noter que la livraison du plan est prévue pour 2010.

Une petite vite celle-là !

La MRC de Bécancour s'est vue offrir ce projet en raison de sa représentativité des réalités agricoles et géographiques québécoises ainsi que de son implication dans le milieu. Il est important de souligner qu'au moment de l'attribution du projet, la MRC et ses partenaires avaient déjà amorcé une réflexion sur la réalisation d'un PDZA.



Photo : Jean-Louis Belisle

